IT/GB-6/15/Rapport

SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome (Italie), 5-9 octobre 2015

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

IT/GB-6/15/Rapport

RAPPORT DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Sixième session

Rome (Italie), 5 – 9 octobre 2015

SECRÉTARIAT DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2015

Les documents relatifs à la sixième session de l'Organe directeur du
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
peuvent être consultés sur internet

Ils peuvent également être obtenus auprès du:

Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome, Italie

Courriel: PGRFA-Treaty@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Par.
Introduction	1
Cérémonie d'ouverture	2-11
Président et Vice-Présidents	12-14
Adoption de l'ordre du jour	15
Participation d'observateurs	16
Élection du Rapporteur	17
Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et vérification des pouvoirs	18-20
Nomination des membres du Comité du budget	21-22
Rapport du Président	23
Rapport du Secrétaire	24
Rapports des initiatives de haut niveau sur le Traité international et suites données	25-26
Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	27-28
Stratégie de financement du Traité international	29
Développement du Système mondial d'information	30-31
Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	32-33
Droits des agriculteurs	34
Application du Traité	35
Coopération avec la Convention sur la diversité biologique, y compris le Protocole de Nagoya	36
Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures	37-38
Coopération entre l'Organe directeur et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	39
Coopération avec d'autres organismes et organes internationaux	40-42
Questions découlant de la mise en œuvre de la réforme de la FAO	43-44
Adoption du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017	45
Programme de travail pluriannuel	46
Élection du Président et des Vice-Présidents de la septième session de l'Organe directeur	47-48
Date et lieu de la septième session	49
Adoption du rapport et des résolutions de la sixième session de l'Organe directeur	50-52

Appendices

A. Résolutions adoptées par l'Organe directeur à sa sixième session

- A.1 Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
- A.2 Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international
- A.3 Vision et programme de travail relatifs au Système mondial d'information
- A.4 Application de l'Article 6, Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- A.5 Application de l'Article 9, Droits des agriculteurs
- A.6 Application
- A.7 Relations avec les instances de la Convention sur la diversité biologique
- A.8 Indications et orientations générales à l'intention du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
- A.9 Coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- A.10 Coopération avec d'autres organisations et organes internationaux
- A.11 Programme de travail et budget pour 2016-2017
- A.12 Secrétaire de l'organe directeur du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- A.13 Programme de travail pluriannuel du Traité international (2016-2025)

B. Ordre du jour de la sixième session de l'Organe directeur

C. Liste des documents

D. Parties contractantes et États contractants au 5 octobre 2015

E. Allocutions d'ouverture de cérémonie

- E.1 Message vidéo du Directeur général, M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO
- E.2 Déclaration au nom de S.E M. Fuaad Bin Jaafar Al-Sajwani, Ministre de l'agriculture et des pêches du Sultanat d'Oman
- E.3 Déclaration de M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB)
- E.4 Déclaration de M. Michael Keller, Secrétaire général de la Fédération internationale des semences (FIS)
- E.5 Déclaration de M. Alejandro Argumedo, Directeur des programmes, Association Andes (Pérou)
- E.6 Déclaration de M. Garlich von Essen, Secrétaire général de l'Association européenne des semences (ESA)
- E.7 Déclaration de M. Frank Rijsberman, Directeur général du Consortium du CGIAR, CGIAR Consortium
- E.8 Déclaration de M. Robert Zeigler, Directeur général de l'Institut international de recherche sur le riz

F. Rapports des initiatives de haut niveau sur le Traité international

F.1 Déclaration de l'Indonésie sur la plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies

F.2 Déclaration d'Oman sur les initiatives de haut niveau relatives au Traité international, en particulier le Groupe de travail de haut niveau sur la mobilisation de ressources et la quatrième Table ronde de haut niveau

G. Déclarations des organisations internationales et des organes intergouvernementaux

G.1 Déclaration du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

G.2 Déclaration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

G.3 Déclaration du Consortium des centres internationaux de recherche agronomique

G.4 Déclaration du Secrétariat du Forum mondial de la recherche agricole

G.5 Déclaration de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

G.6 Déclaration du Centre de ressources phytogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe

H. Rapports du Président et du Secrétaire de l'Organe directeur

H.1 Rapport du Président de l'Organe directeur

H.2 Rapport du Secrétaire de l'Organe directeur

I. Déclarations de clôture des groupes régionaux

I.1 Déclaration du Groupe Amérique latine et Caraïbes (GRULAC)

I.2 Déclarations de l'Afrique

I.3 Déclaration de l'Europe

I.4 Déclaration du Pacifique Sud-Ouest

I.5 Déclaration de l'Asie

I.6 Déclaration du Proche-Orient

I.7 Déclaration de l'Amérique du Nord

J. Liste des participants

RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

1. La sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la sixième session) s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 9 octobre 2015. On trouvera à l'*Appendice J* au présent rapport la liste des délégués et observateurs.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

2. Une cérémonie d'ouverture a été organisée le 5 octobre 2015. M. Matthew Worrell (Australie), Président de l'Organe directeur, a ouvert la cérémonie et a souhaité la bienvenue à tous les participants.

3. M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'est adressé aux participants par vidéoconférence. Il a souligné le rôle dynamique que jouait le Traité international en matière de gouvernance à la lumière des innovations technologiques rapides dans le domaine de l'utilisation et de la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a indiqué que la mission de conservation de la FAO, qui consistait historiquement à préserver le matériel génétique des plantes cultivées, s'étendrait désormais à des informations numérisées extraites du matériel génétique, conformément à la vision et aux indications de l'Organe directeur. Il a affirmé que la FAO fournissait un appui constant au Traité et à ses opérations.

4. M. Ahmed Nasser Al-Bakry, Sous-Secrétaire à l'agriculture du Ministère omanais de l'agriculture et des pêches, s'est adressé aux participants au nom de M. Fuad Bin Jaafar Al-Sajwani, Ministre omanais de l'agriculture et des pêches. Il a présenté les conclusions de la quatrième table ronde ministérielle de haut niveau animée par Oman à New York en 2014, dont les participants avaient identifié certains mécanismes concrets relatifs aux avantages monétaires et non monétaires issus du matériel génétique des plantes cultivées visées par le Traité afin de soutenir l'innovation agricole, et plus particulièrement la sélection végétale.

5. M. Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB), s'est adressé aux participants par vidéoconférence. Il a récapitulé les domaines bénéficiant d'une coopération continue avec le Traité, comme il est indiqué dans le document présenté à l'Organe directeur, et a exprimé un vif intérêt pour le processus actuel visant à améliorer le

fonctionnement du Système multilatéral. Il a indiqué également que la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, qui se tiendrait en décembre 2016 à Cancun (Mexique), serait l'occasion de renforcer l'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs pertinents, notamment l'agriculture et les forêts. M. Dias a désigné le partenariat entre le Traité et la CBD comme un modèle de soutien mutuel entre des instruments internationaux.

6. M. Michael Keller, Secrétaire général de la Fédération internationale des semences (FIS), a déclaré que la FIS considérait que la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques étaient cruciales pour la société et l'aptitude du secteur semencier à mettre au point des espèces cultivées améliorées et adaptées aux besoins des producteurs, des agriculteurs et de l'environnement. La FIS reconnaissait tout à fait que l'accès aux ressources phytogénétiques devait aller de pair avec le partage des avantages et que le fonctionnement du système multilatéral devait être renforcé. D'après M. Keller, la FIS estimait également que le Traité était la meilleure approche pour optimiser l'accès et le partage des avantages pour son secteur, et c'est pourquoi elle appuyait les efforts déployés afin de relever les défis actuels et d'apporter les modifications nécessaires au système multilatéral. Le Secrétaire général de la FIS a assuré aux Parties contractantes que les entreprises du secteur s'attachaient toujours à collaborer à la réalisation de ce travail essentiel.

7. M. Alejandro Argumedo, Directeur de programme pour l'Asociación ANDES et le Parc de la pomme de terre à Cuzco (Pérou), a déclaré que les peuples autochtones et les petits exploitants agricoles étaient des acteurs qui jouaient un rôle déterminant dans les initiatives mondiales collectives visant à résoudre les problèmes qui se posaient en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier dans le contexte du changement climatique, et que leur connaissance des écosystèmes agricoles, leurs pratiques de gestion des semences et leur capacité de résistance aux aléas météorologiques étaient des atouts de premier ordre permettant d'élaborer de puissantes stratégies de réponse, aux niveaux tant local que mondial. Il a informé l'Organe directeur que le Parc de la pomme de terre avait déposé du matériel génétique de variétés locales de pommes de terre auprès de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard et avait l'intention de verser dans le Système mondial d'information du Traité les données de caractérisation moléculaire et certains savoirs traditionnels associés à des variétés de pommes de terre résultant du projet financé par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité.

8. M. Garlich von Essen, Secrétaire général de l'Association européenne des semences (AES), a déclaré que les obtenteurs européens considéraient que le Traité, ainsi que son système multilatéral et son approche normalisée des accords types de transfert de matériel, étaient un concept sans équivalent pour parvenir à une conservation et une utilisation durable optimales des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a affirmé que l'AES avait participé activement, et continuerait de le faire, au processus du Groupe de travail sur le renforcement du système multilatéral du Traité. Elle souhaitait contribuer en amont, dans le cadre du Traité, à la recherche de

solutions pour améliorer l'assise financière à long terme du Traité. L'AES restait déterminée à maintenir et améliorer ce système, et fournirait, à titre volontaire, une contribution de 300 000 EUR au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

9. M. Frank Rijsberman, Directeur général du Consortium du CGIAR, a informé l'Organe directeur qu'en 2012, le Fonds du CGIAR avait approuvé un important investissement de 120 millions d'USD dans les collections du CGIAR détenues par ses 11 banques de gènes pour la période 2012-2016, et que ce programme était mis en œuvre en partenariat avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Il a également informé l'Organe directeur que lors de sa dernière réunion, tenue en avril 2015, le Fonds du CGIAR avait approuvé une proposition visant à investir un montant supplémentaire de 93 millions d'USD pour une deuxième phase de ce programme (période 2017-2021). Cet investissement permettrait aux collections du CGIAR d'être maintenues et utilisées conformément aux normes les plus exigeantes en la matière. Il a annoncé qu'une plateforme de coordination des ressources génétiques du CGIAR était à l'étude. Il s'agissait d'un projet de mécanisme de coordination des différentes initiatives prises en matière de politiques relatives aux ressources génétiques dans l'ensemble du CGIAR. Ce projet faisait partie de la phase suivante des programmes de recherche du CGIAR. M. Frank Rijsberman était d'avis que cela permettrait au CGIAR de renforcer et d'améliorer son partenariat avec le Secrétariat du Traité.

10. M. Robert Zeigler, Directeur général de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), a mis en lumière les multiples liens réciproques entre la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, d'une part, et la sécurité alimentaire, d'autre part. Il a fait rapport sur les nouvelles initiatives de coopération avec le Traité international et a annoncé que, dans le cadre de cette coopération, l'IRRI mettrait à disposition – par l'intermédiaire du Système mondial d'information du Traité – 3 000 cartes génétiques à haute densité concernant des variétés de riz relevant du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Cette activité faisait partie de la mise en œuvre concrète du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques et de la mission de conservation du Traité international s'agissant des génomes numérisés de cultures vivrières, comme l'avait indiqué M. Graziano da Silva. L'IRRI se réjouissait à l'avance de poursuivre sa collaboration avec le Traité alors que l'Organe directeur concevait et développait le Système mondial d'information au titre de l'Article 17 du Traité.

11. On trouvera à *l'Appendice E* le texte des allocutions prononcées à la cérémonie d'ouverture.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS

12. À la clôture de sa cinquième session, l'Organe directeur avait élu M. Matthew Worrell (Australie) à la présidence de la présente session de l'Organe directeur, et désigné les vice-présidents suivants: M. Ahmed Nasser Al-Bakry (région Proche-Orient), M. Clarito Barron (région Asie),

M. Saulo A. Ceolin (région Amérique latine et Caraïbes), Mme Felicitas Katepa-Mupondwa (région Amérique du Nord), M. Thomas Meier (région Europe) et M. Yacoob Mungroo (région Afrique).

13. Au début du présent exercice biennal, conformément au premier paragraphe de l'Article II du *Règlement intérieur*[1], Mmes Paz J. Benavidez et Clarissa Nina ont remplacé respectivement MM. Barron et Ceolin.

14. Le Président de la sixième session de l'Organe directeur a souhaité la bienvenue à tous les participants et a ouvert la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15. L'Organe directeur a adopté l'ordre du jour de sa sixième session, tel qu'il est reproduit à l'*Appendice B*. La liste des documents établis pour la session figure à l'*Appendice C*.

PARTICIPATION D'OBSERVATEURS

16. L'Organe directeur a noté que des observateurs avaient demandé à assister à la sixième session[2] et s'est félicité de leur participation.

ÉLECTION DU RAPPORTEUR

17. L'Organe directeur a élu rapporteur M. Nestor Altoveros (Philippines).

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET VÉRIFICATION DES POUVOIRS

18. L'Organe directeur a élu sept membres de la Commission de vérification des pouvoirs, provenant des Parties contractantes suivantes: Canada, Guatemala, Îles Cook, Italie, Malaisie, Oman et Togo. M. Rasmi Mahmoud (Oman) a assuré la présidence de la Commission.

19. La Commission de vérification des pouvoirs a recommandé que soient acceptés au total 90 pouvoirs, conformément aux règles de la FAO. Le nombre de participants nécessaire pour constituer le quorum pour cette réunion a été fixé à 69, conformément à l'Article 19.8 du Traité.

20. L'Organe directeur a souscrit à la recommandation de la Commission concernant les pouvoirs à accepter. On trouvera à l'*Appendice D* la liste des Parties contractantes et des États contractants, arrêtée au lundi 5 octobre 2015.

[1] *«Si un membre du Bureau est temporairement empêché de s'acquitter de ses fonctions, la Partie contractante de ce membre du Bureau peut désigner un suppléant»*.

[2] IT/GB-6/15/3.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU BUDGET

21. L'Organe directeur a examiné les documents suivants: *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget de 2014-2015*[3], *Projet de Programme et budget pour l'exercice 2016-2017, son additif 1*[4], *Draft Programme of Work and Budget for the 2016-17 Biennium, Donor-supported activities under the Special Fund for Agreed Purposes: Projects proposed for further donor support* [Projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017, Activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial à des fins convenues] [5] et son additif 2, *Proposed Indicative Scale of Contributions for 2016 and 2017*[6] [Barème indicatif propose des contributions pour 2016 et 2017]. Il a décidé d'établir un comité chargé du budget, qui a été coprésidé par M. Kailash Bansal (Inde) et M. Francois Pythoud (Suisse).

22. L'Organe directeur a demandé que les documents de travail et d'information pour le Programme de travail et budget soient fournis très à l'avance aux Parties contractantes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

23. Dans son rapport[7], M. Matthew Worrell a mis en lumière les principaux résultats obtenus dans le cadre du Traité pendant l'exercice biennal, comme l'amélioration du Système multilatéral en lien avec la Stratégie de financement, le développement du Système mondial d'information, ainsi que les initiatives des parties prenantes en matière d'utilisation durable des ressources phytogénétiques et de droits des agriculteurs. Il a énuméré les domaines à approfondir, notamment pour améliorer le fonctionnement des systèmes et initiatives relevant du Traité tout au long de la chaîne de valeur des ressources phytogénétiques. Il a souligné le rôle essentiel du Bureau de l'Organe directeur dans la préparation de la sixième session, dans la conduite des projets au titre des deuxième et troisième appels à propositions concernant le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et sur d'autres questions pertinentes qui seront traitées pendant la période intersessions. Il a expliqué que le renforcement des liens entre la chaîne de valeur des ressources phytogénétiques et le Traité pouvait permettre d'accroître la productivité et l'adaptation des cultures vivrières au changement climatique. L'Organe directeur a apprécié et approuvé le vaste travail effectué par le Président et le Bureau de la sixième session.

[3] IT/GB-6/15/24.
[4] IT/GB-6/15/25.
[5] IT/GB-6/15/25 Add.1.
[6] IT/GB-6/15/25 Add.2.
[7] IT/GB-6/15/4.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

24. Dans son rapport[8], M. Shakeel Bhatti, Secrétaire de l'Organe directeur, a fait remarquer que le Traité demeurait pertinent dans les débats mondiaux sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, comme en témoignait l'adoption récente de l'objectif de développement durable consistant à conserver la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des espèces sauvages apparentées. Il a souligné qu'il appartenait aux Parties contractantes de faire en sorte que cette situation perdure malgré les nombreux défis qui se faisaient jour, notamment la dématérialisation de l'utilisation des ressources phytogénétiques, le financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et la Stratégie de financement, ainsi que la place du Traité dans le contexte de l'après-Nagoya. Il a appelé à mettre en place une nouvelle gouvernance menée en collaboration au sein du Traité afin de relever ces défis. L'Organe directeur a félicité le Secrétaire de l'excellent travail réalisé et attendait avec intérêt que les avancées se poursuivent au cours des prochaines années.

RAPPORTS DES INITIATIVES DE HAUT NIVEAU SUR LE TRAITÉ INTERNATIONAL ET SUITES DONNÉES

25. La délégation indonésienne a fait rapport sur les progrès réalisés, conjointement avec le Centre brésilien de recherche agricole (EMBRAPA), sur l'un des points d'action du Plan d'action de Rio en six points (2012) pour le Traité international, à savoir la création d'une plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies. L'Indonésie a présenté les objectifs de la plateforme pour l'exercice biennal à venir, notamment l'expansion du réseau d'institutions techniques qui participent à l'initiative, le pilotage d'un centre technologique associé au matériel génétique relevant du système multilatéral et l'appui fourni au Système mondial d'information créé en vertu de l'Article 17 du Traité et aux projets de codéveloppement et de transfert de technologies du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. On trouvera à l'*Appendice F.1* le texte intégral du rapport de la délégation.

26. L'Organe directeur a en outre été informé que deux importantes réunions de haut niveau avaient eu lieu pendant la période intersessions sous la conduite du Sultanat d'Oman: la quatrième table ronde ministérielle de haut niveau sur le Traité international intitulée «Le traité International, le changement climatique et la sécurité alimentaire», qui s'est tenue à l'occasion de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et la réunion de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la «mobilisation de ressources pour la poursuite du partage des avantages», qui a eu lieu le 9 juin 2015 au Siège de la FAO. L'Équipe spéciale a mis l'accent sur le fait qu'il était urgent de mobiliser une aide financière pour le Fonds de partage des avantages afin de faciliter l'ouverture du quatrième Appel à propositions et elle a examiné la question de la participation du cercle des

[8] IT/GB-6/15/5.

ambassadeurs de bonne volonté et de la nécessité d'accroître l'exposition médiatique et de mieux faire connaître le partage des avantages pour mobiliser cette aide. On trouvera à l'*Appendice F.2* les rapports des deux tables rondes de haut niveau.

AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

27. L'Organe directeur a examiné le document, *Rapport sur l'exercice des fonctions de la tierce partie bénéficiaire*[9], qui comprenait des informations sur le suivi d'un cas présentant un intérêt pour la tierce partie bénéficiaire, ainsi que des informations et une analyse sur la pratique des Centres du Consortium du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et d'autres institutions signataires de l'Article 15 concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point, et a adopté les éléments connexes de la Résolution 1/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.1*.

28. L'Organe directeur s'est penché sur les documents intitulés *Rapport de synthèse sur les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages pendant l'exercice biennal 2014-2015*[10] et *Projet de résolution 1/2015*: *Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages*[11], *Rapport sur la mise en œuvre du Système multilatéral*[12], *Examens et évaluations effectués dans le cadre du Système mutilatéral et examen de la mise en œuvre du fonctionnement de l'Accord type de transfert de matériel* [13] et *Rapport des institutions ayant conclu des accords au titre de l'Article 15*[14] et a adopté la résolution 1/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.1*.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL

29. L'Organe directeur a examiné le document intitulé *Rapport sur la Stratégie de financement*[15], a examiné les informations figurant dans le rapport sur l'exécution du cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages depuis la cinquième session de l'Organe directeur (*Report on the Execution of the Project Cycle of the Benefit-sharing Fund since the Fifth Session of the Governing Body*)[16] et dans le rapport final sur l'exécution du deuxième cycle de projets du Fonds

[9] IT/GB-6/15/10.

[10] IT/GB-6/15/6.

[11] IT/GB-6/15/6 Add.1.

[12] IT/GB-6/15/8.

[13] IT/GB-6/15/9.

[14] IT/GB-6/15/20.

[15] IT/GB-6/15/11.

[16] IT/GB-6/15/Inf.4.

fiduciaire pour le partage des avantages *(Report on the execution of the second project cycle of the Benefit-sharing Fund*)[17], et a adopté la résolution 2/2015, telle qu'elle figure à l'*Appendice A.2*.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

30. M. Theo van Hintum, Coprésident de la Consultation d'experts sur le Système mondial d'information, a présenté les principaux résultats de la Consultation et les travaux ultérieurs destinés à élaborer le projet de vision et le projet de programme de travail pour le Système mondial d'information.

31. L'Organe directeur a examiné le Document de réflexion sur l'élaboration du Système mondial d'information[18] et a adopté la Résolution 3/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.3*. Celle-ci contient la vision et le programme de travail relatifs au Système mondial d'information, et porte création d'un comité scientifique consultatif chargé de fournir des indications scientifiques et techniques pour la mise en œuvre pendant les périodes intersessions.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

32. M. Francois Pythoud (Suisse), Coprésident du Comité consultatif technique *ad hoc* sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a présenté les principales recommandations du Comité contenues dans le document intitulé *Mise en œuvre du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*[19]. L'Organe directeur a également examiné les documents *Development of a Toolbox for Sustainable Use of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*[20] (*Élaboration d'une boîte à outils pour une utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*) et *Report of the Third Meeting of the Platform for the Co-Development and Transfer of Technologies*[21].

33. L'Organe directeur a adopté la Résolution 4/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.4*, et par laquelle il approuve le Programme de travail révisé sur l'utilisation durable pour 2016-2019 et convoque de nouveau le Comité.

[17] IT/GB-6/15/Inf.14.

[18] IT/GB-6/15/7.

[19] IT/GB-6/15/12.

[20] IT/GB-6/15/Inf.3.

[21] IT/GB-6/15/Inf.10.

DROITS DES AGRICULTEURS

34. L'Organe directeur a examiné le document intitulé *Rapport et examen des communications sur l'application de l'Article 9, Droits des agriculteurs*[22] et *Compilation of Submissions on Farmers' Rights for the Sixth Session*[23] (*Synthèse des apports relatifs aux droits des agriculteurs destinés à la sixième session*), À ce sujet, il a adopté la Résolution 5/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.5*.

APPLICATION DU TRAITÉ

35. L'Organe directeur a examiné les documents *Rapport relatif à l'application*[24] et *Corrigendum to the Standard Reporting Format* (Rectificatif concernant le Modèle normalisé de présentation des rapports)[25]. Il a adopté la Résolution 6/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.6*, et qui contient la liste des nouveaux membres du Comité d'application qui entreront en fonction en janvier 2016 et a approuvé les modifications de la question 19 du Modèle normalisé de présentation des rapports, qui figure dans la partie III du document *Corrigendum to the Standard Reporting Format*.

COOPÉRATION AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS LE PROTOCOLE DE NAGOYA

36. L'Organe directeur a examiné le *Rapport sur la coopération avec les instances de la Convention sur la diversité biologique*[26] et les informations figurant dans le Rapport du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la coopération avec le Traité international (*Report of the Secretariat of the Convention on Biological Diversity on Cooperation with the International Treaty*)[27] et il a adopté la Résolution 7/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.7*.

COOPÉRATION AVEC LE FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

37. L'Organe directeur a examiné le *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*[28], qui a été présenté par le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire et a adopté la résolution 8/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.8*.

[22] IT/GB-6/15/13.

[23] IT/GB-6/15/Inf.5 et IT/GB-6/15/Inf.5 Add.1.

[24] IT/GB-6/15/14.

[25] IT/GB-6/15/14 Add.1.

[26] IT/GB-6/15/15.

[27] IT/GB-6/15/Inf.15.

[28] IT/GB-6/15/16.

38. La Norvège a invité les déposants potentiels de tous les pays à envisager de faire usage de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard dans leur stratégie de mise en sécurité de leurs importantes collections de semences.

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANE DIRECTEUR ET LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

39. L'Organe directeur a examiné le document, *Coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*[29]. Il a pris note du *Report from the Secretariat of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture (Rapport du Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture)*[30] et des informations contenues dans le document *Additional information on financial and administrative implications related to the transfer or tasks from the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture to the Governing Body of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (Informations complémentaires sur les incidences financières et administratives liées au transfert d'activités ou de tâches, fournies par la Commission à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)*[31]. L'Organe directeur a adopté la Résolution 9/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.9.*

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES ET ORGANES INTERNATIONAUX

40. L'Organe directeur a examiné le document *Rapport sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux*[32]. Un certain nombre d'organisations internationales ont présenté leurs activités de coopération avec le Traité, ainsi que les initiatives visant à favoriser la mise en œuvre du Traité international. On trouvera le texte des différentes déclarations dans l'*Appendice G*.

41. L'Organe directeur a été informé des menaces qui pesaient actuellement sur les collections de ressources génétiques de la noix de coco détenues en vertu de l'Article 15 du Traité et conservées en Côte d'Ivoire et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. À cet égard, le Secrétariat s'emploierait à mobiliser une assistance spécialisée, en collaboration avec des partenaires techniques, afin d'assurer la bonne conservation des collections, conformément à l'alinéa g) de l'Article 15.1 du Traité. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire de faire rapport sur ce point à la session suivante de l'Organe directeur.

[29] IT/GB-6/15/18.
[30] IT/GB-6/15/Inf.8.
[31] IT/GB-6/15/Inf.9.
[32] IT/GB-6/15/21.

42. L'Organe directeur a adopté la Résolution 10/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.10.*

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FAO

43. L'Organe directeur a examiné le rapport sur l'autonomie fonctionnelle du Traité dans le cadre de la FAO[33] et a pris note de l'évolution et des décisions pertinentes des organes directeurs de la FAO en la matière.

44. L'Organe directeur a délégué au Président de la septième session, en consultation avec le Bureau, le soin d'assurer le suivi et d'examiner avec le Directeur général et la Direction de haut niveau de la FAO les éventuelles questions et lacunes à combler pour poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'autonomie fonctionnelle et opérationnelle du Traité durant l'exercice biennal 2016-2017.

ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

45. Les coprésidents du Comité du budget ont présenté les recommandations du Comité et le budget proposé pour le Programme de travail 2016-2017. L'Organe directeur a adopté le Programme de travail et budget proposé, par sa résolution 11/2015 dont le texte figure à l'*Appendice A.11*.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

46. L'Organe directeur a examiné le projet de Programme de travail pluriannuel[34], préparé à son intention, et a adopté la Résolution 11/2015, dont le texte figure à l'*Appendice A.13*.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

47. L'Organe directeur a élu son Président et ses vice-présidents pour sa septième session. M. Muhamad Sabran (Région Asie) a été élu Président de la septième session de l'Organe directeur. Six Vice-Présidents ont été élus: M. Francis Leku Azenaku (Région Afrique), Mme Svanhild-Isabelle Batta Torheim (Europe), M. Javad Mozafari Hashjin (Région Proche-Orient), M. Michael Ryan (Région Pacifique Sud-Ouest), M. Antonio Otávio Sa Ricarte (Région Amérique latine et Caraïbes) et Mme Felicitas Katepa-Mupondwa (Amérique du Nord).

[33] IT/GB-6/15/23.
[34] IT/GB-6/15/22.

48. Le document *Renouvellement du mandat du Secrétaire du Traité*[35] a été présenté par le Bureau juridique de la FAO. L'Organe directeur a adopté la Résolution 12/2015, qui figure à l'*Appendice A.12*.

DATE ET LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION

49. La septième session de l'Organe directeur du Traité se tiendra en 2017. La session sera organisée par le Président de l'Organe directeur, avec l'accord du Bureau et en consultation avec le Directeur général de la FAO et le Secrétaire. Celui-ci communiquera la date et le lieu de la septième session à toutes les Parties contractantes.

ADOPTION DU RAPPORT ET DES RÉSOLUTIONS DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

50. L'Organe directeur a rendu homme à Mme Elizabeth Matos et à M. Fernández Díaz-Silveira pour leurs contributions régulières et constructives à la négociation et à la mise en œuvre du Traité. À cet égard, l'Organe directeur les a remerciés et leur a adressé tous ses vœux de réussite pour leurs futures entreprises.

51. L'Organe directeur s'est félicité de la généreuse contribution au Fonds fiduciaire du Traité pour le partage des avantages annoncée par le Gouvernement italien et l'Association européenne des semences et il a encouragé les autres Parties contractantes et parties prenantes à faire de même. On trouvera à l'*Appendice I* les déclarations de clôture des groupes régionaux.

52. L'Organe directeur a adopté son rapport, ainsi que toutes les résolutions qui figurent à l'*Appendice A*.

[35] IT/GB-6/15/26.

APPENDICE A

Résolutions adoptées par l'Organe directeur à sa sixième session

APPENDICE A.1

RÉSOLUTION 1/2015

MESURES VISANT À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que, à sa cinquième session, il a noté avec préoccupation que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages avait accumulé un important déficit de financement par rapport à l'objectif annuel fixé par l'Organe directeur, à sa troisième session, pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2014;

Rappelant la Résolution 2/2013 dans laquelle il décidait de créer le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail) et de lui confier les tâches suivantes:

a) augmenter les paiements et contributions des utilisateurs au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages de manière durable et prévisible à long terme;

b) améliorer le fonctionnement du Système multilatéral par d'autres mesures;

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail sur les résultats de ses travaux, notamment les résultats de la quatrième réunion, présentés dans le document IT/GB-6/15/6 Rev.1;

Ayant entendu le rapport des coprésidents et remerciant ces derniers de leur rôle de chef de file et de leur engagement, qui ont facilité la progression du Groupe de travail;

Se félicitant des consultations qui ont été menées auprès d'un large éventail de parties prenantes, y compris le secteur semencier, au sein du Groupe de travail;

Tenant compte du fait que l'Organe directeur a la possibilité de conduire les examens et les évaluations prévus aux Articles 11.4 et 13.2.d ii) du Traité;

1. ***Se réjouit*** des avancées importantes réalisées par le Groupe de travail pendant l'exercice biennal;
2. ***Décide*** de proroger le mandat du Groupe de travail sur l'exercice 2016-2017;
3. ***Prie*** le Groupe de travail:

- D'élaborer un projet complet d'Accord type révisé de transfert de matériel, en centrant plus particulièrement ses efforts sur la mise au point d'un système de souscription et en visant à éviter, essentiellement au moyen de la révision de l'Article 6.11 de l'Accord type de transfert de matériel, qu'on ait à recourir à un autre instrument juridique;
- S'il s'avérait toutefois nécessaire de recourir à un instrument juridique pour mettre en place un système de souscription efficace, d'élaborer une proposition complète relative à l'instrument juridique qui conviendrait (par exemple un amendement au Traité ou un protocole à celui-ci);

- D'élaborer diverses options concernant l'éventail d'espèces cultivées visées par le Système multilatéral, en fonction de différents scénarios et de différentes projections de recettes;
- De travailler à partir de projets de texte qui seront présentés par les coprésidents, et notamment, à la première réunion du Groupe de travail, un projet complet d'Accord type révisé de partage des avantages;
- D'inviter toutes les parties prenantes intéressées à communiquer s'il y a lieu des contributions écrites ou des rapports, et/ou de créer de petits groupes ad hoc d'Amis des coprésidents, en fonction des besoins, par exemple sur les catégories d'utilisateurs, sur les catégories d'espèces cultivées, sur les modalités juridiques, sur les barèmes de paiement et sur une clause de résiliation, en fonction des demandes formulées par le Groupe de travail ou les coprésidents; les petits groupes ad hoc d'Amis des coprésidents seraient priés de transmettre des contributions écrites aux coprésidents;
- De consulter les utilisateurs actuels et potentiels de l'Accord type de transfert de matériel pour déterminer si les propositions susmentionnées sont attractives et d'obtenir une image réaliste des modifications proposées;
- De communiquer les résultats des travaux du Groupe de travail évoqués plus haut, au moins six mois avant le début de la septième session de l'Organe directeur, pour permettre aux Parties contractantes de procéder aux consultations et préparatifs nécessaires avant la tenue de cette session;
- D'examiner les questions relatives aux données génétiques associées au matériel accessible dans le Système multilatéral;

4. ***Prie*** toutes les Parties contractantes de s'engager à honorer le mandat confié au Groupe de travail, à savoir élaborer une série de mesures visant l'augmentation des paiements et contributions des utilisateurs au Fonds fiduciaire d'une manière qui soit durable et prévisible à long terme, et d'autres mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral;

5. ***Appelle*** les régions à vérifier et faire en sorte que tous les experts nécessaires soient mis à la disposition du Groupe de travail;

6. ***Exhorte*** les Parties contractantes à fournir un appui et des ressources financières, en tant que de besoin, de manière que le Groupe de travail puisse remplir son mandat dans les délais impartis;

7. ***Rappelle*** qu'il est urgent de faire en sorte que les recettes provenant des utilisateurs soient fiables et prévisibles afin que les cibles convenues soient atteintes, notamment grâce à un système de souscription permettant de réduire les coûts de transaction et donnant des garanties juridiques aux utilisateurs, système auquel les Parties contractantes et les parties prenantes sont très favorables;

8. ***Demande*** au Groupe de travail d'établir une collaboration étroite avec le Comité consultatif spécial sur la Stratégie de financement, qui entreprendra des travaux préparatoires en vue du réexamen de la Stratégie de financement, y compris sur le lien entre l'augmentation des paiements provenant des utilisateurs et l'examen exploratoire de propositions relatives à la possibilité de créer un mécanisme de contribution des Parties contractantes, conformément aux dispositions de l'Article 18.4 du Traité;

EXAMENS ET ÉVALUATIONS EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL

9. ***Décide*** de reporter de nouveau, à sa septième session, les examens et les évaluations prévus en vertu des Articles 11.4 et 13.2 d ii) du Traité;

ACCROÎTRE LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE AU MOYEN DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

10. ***Rappelle*** ses décisions antérieures sur l'ajout de matériel, en particulier la résolution 1/2013, et ***demande instamment*** aux Parties contractantes d'informer le Secrétaire et de coopérer avec lui sur les plans financier et technique, afin de mettre à disposition les renseignements pertinents par l'intermédiaire du mécanisme en ligne du Système mondial d'information, et encourage aussi les personnes physiques et morales à mettre leur matériel à disposition;
11. ***Se félicite*** des efforts consentis par les Parties contractantes pour encourager les personnes physiques et morales, y compris le secteur semencier, à mettre leur matériel à disposition, et demande que le Secrétaire soit informé de toutes ces initiatives;
12. ***Insiste*** sur l'importance des collections qui sont intégralement caractérisées et évaluées (traits spécifiques, caractérisation génomique et phénotypique, notamment), et appelle tant les Parties contractantes que les personnes physiques et morales à les mettre à disposition dans le cadre du Système multilatéral, accompagnées des informations de caractérisation pertinentes;
13. ***Décide*** de faire figurer à l'ordre du jour de la septième session un examen général du matériel disponible dans le Système multilatéral, y compris les nouvelles entrées de l'exercice biennal, et demande au Secrétariat de rédiger un document fournissant des informations sur le matériel inclus dans le Système multilatéral par les Parties contractantes et par des personnes physiques ou morales, aussi bien au sein des Parties contractantes que dans d'autres pays.

FONCTIONNEMENT DE LA TIERCE PARTIE BÉNÉFICIAIRE

14. ***Rappelant*** que l'Organe directeur, à sa troisième session, avait approuvé les Procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire concernant le rôle et responsabilités de celle-ci tels que définis dans l'Accord type de transfert de matériel, sous la direction de l'Organe directeur;
15. ***Rappelant par ailleurs*** que, conformément à l'Article 4.2 des Procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire, celle-ci peut recevoir de personnes physiques ou morales des informations sur le non-respect présumé des obligations du fournisseur et du bénéficiaire au titre d'un accord type de transfert de matériel;
16. ***Reconnaissant*** que la tierce partie bénéficiaire exigera des ressources, notamment financières, adéquates et que la FAO, agissant en qualité de tierce partie bénéficiaire, n'aura à supporter aucune obligation de dépenses excédant le montant des fonds disponibles dans la Réserve opérationnelle de la tierce partie bénéficiaire;
17. ***Prend note*** du rapport sur l'exercice des fonctions de la tierce partie bénéficiaire et ***prie par ailleurs*** le Secrétaire et la FAO de continuer à présenter ce rapport à chacune des sessions de l'Organe directeur;

18. ***Souligne l'importance***, aux fins du bon fonctionnement de la tierce partie bénéficiaire, de l'Article 4.2 des Procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire, qui dispose que la tierce partie bénéficiaire peut recevoir de personnes physiques ou morales des informations sur le non-respect présumé des obligations du fournisseur et du bénéficiaire au titre d'un accord type de transfert de matériel;

19. ***Décide*** de maintenir le montant de la Réserve opérationnelle de la tierce partie bénéficiaire au niveau actuel de 283 280 USD pour l'exercice biennal 2016-2017, et de réviser ce montant à sa septième session, et ***demande*** aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux autres entités de contribuer à cette réserve;

20. ***Autorise*** le Secrétaire à effectuer, au besoin, des prélèvements sur la Réserve opérationnelle de la tierce partie bénéficiaire afin de couvrir les coûts liés à l'exercice des fonctions de la tierce partie bénéficiaire;

21. ***Se félicite*** que le Secrétaire ait élaboré des outils informatiques efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité pour faciliter la communication, la collecte et le stockage des informations relatives à l'Accord type de transfert de matériel en application de l'Article 4.1 des Procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire, et ***demande*** au Secrétaire d'appliquer des mesures adéquates afin de garantir l'intégrité et, le cas échéant, la confidentialité des informations, tout en continuant de développer les outils et l'infrastructure informatiques du Traité.

PRATIQUES DES CENTRES DU GCRAI RELATIVES AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN COURS DE MISE AU POINT

22. ***Rappelant*** les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article *15* du Traité international;

23. ***Rappelant*** en outre les dispositions des Articles 6.5 et 6.6 de l'Accord type de transfert de matériel;

24. ***Se félicite*** de l'utilisation par les centres du GCRAI de l'Accord type de transfert de matériel pour les transferts de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point qui: comprennent du matériel génétique auparavant détenu en fiducie et intégré dans le Système multilatéral au titre des accords relevant de l'Article 15 avec l'Organe directeur ou du matériel génétique reçu par un centre dans le cadre d'un accord type de transfert ou d'un autre instrument juridique permettant au centre de le redistribuer dans le cadre de l'accord de transfert;

25. ***Demande*** au Secrétariat, en collaboration avec les centres du GCRAI et d'autres institutions et mécanismes dépendant du GCRAI, d'effectuer les tâches suivantes: a) collecter des informations sur le contenu des clauses supplémentaires relatives au transfert des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en cours de mise au point; b) examiner les moyens de faciliter la mise en œuvre de l'obligation stipulée par l'Article 6.5 de l'Accord type de transfert de matériel d'identifier le matériel reçu du Système multilatéral dans l'Appendice 1 de l'accord de transfert de matériel; c) faire rapport sur les points ci-dessus à la septième session de l'Organe directeur.

APPENDICE A.2

RÉSOLUTION 2/2015

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant les Articles 13.2, 13.3, 18 et 19.3f) du Traité international;

Rappelant les résolutions antérieures sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement;

Rappelant que, à sa cinquième session, il avait noté avec préoccupation que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages avait accumulé un important déficit de financement par rapport à l'objectif annuel de 23 millions d'USD fixé par l'Organe directeur, à sa troisième session, pour la période allant de juillet 2009 à décembre 2014;

Rappelant la Résolution 2/2013 dans laquelle il décidait en conséquence de créer le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (le Groupe de travail);

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail et ayant entendu le rapport des coprésidents;

PREMIÈRE PARTIE: RÉEXAMEN DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

1. ***Reconnaît*** que l'amélioration du Système multilatéral nécessite d'améliorer aussi d'autres mécanismes du Traité international, en particulier la Stratégie de financement;

2. ***Reconnaît*** qu'une stratégie de financement efficace est essentielle à la mise en œuvre du Traité et que celle-ci doit donc être réexaminée régulièrement par l'Organe directeur;

3. ***Accepte*** de procéder, à sa septième session, au réexamen de la Stratégie de financement en vue d'améliorer son fonctionnement et, afin de fournir une base à cet examen, ***décide*** de convoquer de nouveau le Comité consultatif spécial sur la Stratégie de financement au cours de l'exercice biennal 2016-2017, en lui confiant le mandat suivant:

a. Évaluer les résultats de la Stratégie de financement par rapport à son objectif, qui est de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficience et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du Traité;
b. Examiner l'exécution du *Plan Stratégique pour la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages 2009-2014* et mettre à jour le Plan, et notamment examiner une cible de financement pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages sur la période 2018-2023, compte tenu d'une analyse des besoins fondée sur des sources d'information telles que le *deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, ainsi que la cible pour le fonds de dotation du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, et à l'aide de scénarios, les différents effets possibles des mesures qui seront proposées par le Groupe de travail pour assurer la pérennité et la prévisibilité des recettes du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages comme le prévoit la Résolution 1/2015;
c. Compte tenu de ces examens, élaborer des mesures visant à renforcer l'approche programmatique du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages afin de rendre ses activités plus attractives et plus prévisibles pour les donateurs et bénéficiaires éventuels, y compris en vue:

1) D'améliorer la cohérence thématique entre les différents projets et sur l'ensemble des cycles de projets, notamment en revoyant les arrangements actuels en matière d'exécution des projets;
2) De mettre au point une stratégie d'investissement à long terme en faveur du Fonds fiduciaire, assortie d'objectifs, de résultats attendus et d'indicateurs, ainsi que d'un système de suivi et d'évaluation adapté;
3) De favoriser une synergie entre le Fonds fiduciaire et la Stratégie de financement, dont le Fonds fiduciaire est l'un des éléments;

d. Envisager d'élaborer d'autres mesures pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de financement dans son ensemble, y compris pour assurer la pérennité et la fiabilité des ressources financières en faveur des éléments de la Stratégie de financement autres que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;
e. Envisager la possibilité d'accepter des contributions qui mettent l'accent sur des régions ou sur des espèces cultivées prioritaires, compte tenu des résultats de l'arrangement exceptionnel visé au paragraphe 14 ci-dessous;
f. Donner des avis sur les efforts de mobilisation de ressources déployés pendant l'exercice biennal, en particulier pour améliorer la coopération avec les organismes d'aide publique au développement;
g. Réfléchir au lien entre des paiements accrus de la part des utilisateurs et l'examen de propositions visant à élaborer un mécanisme de contribution des Parties contractantes, conformément à l'Article 18.4 du Traité;
h. Examiner les possibilités en matière de mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'un renforcement approprié de la coopération avec des entités comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique (CGIAR) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par des voies appropriées;

4. ***Invite*** les groupes régionaux à nommer, d'ici au 31 décembre 2015, leurs deux représentants au Comité par l'intermédiaire du Bureau de la septième session de l'Organe directeur;

5. ***Demande*** au Comité consultatif spécial sur la Stratégie de financement d'entretenir des relations étroites, dans l'exécution de ses activités, avec le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral;

6. ***Souligne*** que le réexamen de la Stratégie de financement doit permettre de renforcer le suivi et de faciliter la mise en œuvre de tous les éléments de la Stratégie de financement, tel qu'indiqué à l'Article 18.4 du Traité;

7. ***Demande*** au Secrétariat, en fonction de la révision de la Stratégie de financement, de préparer une conférence des donateurs pendant l'exercice biennal 2017-2019 afin d'attirer davantage de recettes au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, sous réserve que des ressources soient disponibles;

DEUXIÈME PARTIE: MESURES À COURT TERME VISANT À FAVORISER LA MOBILISATION DE RESSOURCES AU PROFIT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

8. ***Souligne*** qu'il est important de poursuivre et de renforcer la mobilisation de ressources en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages afin d'assurer des recettes immédiates;

9. ***Étend*** le Plan Stratégique et toutes les dispositions pertinentes, de manière ponctuelle, à l'exercice biennal 2015-2017, afin de permettre la poursuite des activités de mobilisation de ressources, la communication, la promotion ainsi que la stratégie de marque du Traité et sa présence dans les médias, pour améliorer le financement du Fonds fiduciaire et en accroître la visibilité;

10. ***Prie*** le Secrétaire de continuer à mobiliser des ressources par l'intermédiaire du Plan stratégique et d'utiliser le mécanisme de l'équipe spéciale de haut niveau pour continuer de mobiliser des financements au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;

11. ***Se félicite*** des contributions financières apportées au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages par l'Indonésie, l'Italie, l'Autriche, la Norvège et la Suède pendant l'exercice 2014-2015, à l'appui du quatrième cycle de projets;

12. ***Appelle d'urgence*** les membres d'associations nationales, régionales et internationales du secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que les Parties contractantes et d'autres donateurs à verser des contributions à titre exceptionnel afin de permettre le lancement du quatrième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, soit au moins 10 millions d'USD, qui correspondent au niveau de financement du troisième cycle et qui permettraient de maintenir la dynamique en faveur de l'amélioration du Système multilatéral;

13. ***Demande*** au Bureau de la septième session de l'Organe directeur d'examiner les mises à jour régulières faites par le Secrétariat sur les perspectives de dons et d'envisager des mesures destinées à promouvoir le quatrième cycle de projets;

14. **Décide**, à titre exceptionnel et dans le cadre d'un projet pilote, d'accepter des contributions mettant l'accent sur des régions ou sur des espèces cultivées prioritaires, sous réserve d'approbation par le Bureau, en vue du prochain cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;

15. ***Se félicite*** de la contribution versée par l'Association européenne des semences au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, qui est la première contribution collective versée par des acteurs du secteur semencier européen, et ***appelle*** les autres acteurs du secteur semencier et du secteur de la transformation des aliments à apporter également des contributions.

APPENDICE A.3

RÉSOLUTION 3/2015

VISION ET PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIFS AU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant ses décisions antérieures concernant le Système mondial d'information, en particulier la Résolution 10/2013,

Rappelant aussi les liens qui existent entre le Système mondial d'information visé à l'Article 17 et le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages visé à l'Article 13.2 a);

Conscient du rôle qui revient au Traité international et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lorsqu'il s'agit de veiller à la diversité agrobiologique, notamment s'agissant des informations relatives aux RPGAA;

Reconnaissant qu'il est nécessaire de faciliter la documentation et la diffusion des RPGAA disponibles dans le cadre du Système multilatéral et des informations qui y sont associées afin d'encourager la recherche, la sélection végétale et la formation sous réserve de la législation applicable;

Remerciant le Gouvernement allemand de l'aide financière qu'il a apportée à la Consultation d'experts sur le Système mondial d'information et le Gouvernement espagnol de sa contribution aux outils d'analyse des RPGAA pendant l'exercice biennal 2014-2015;

1. ***Adopte*** la *vision* et le *programme de travail* figurant aux annexes 1 et 2, respectivement;

2. ***Décide*** de créer le Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'Article 17, en lui assignant le mandat contenu à l'annexe 3. Si les ressources financières le permettent, le Comité se réunira au moins deux fois pendant l'exercice biennal 2016-2017;

3. ***Demande*** au Secrétaire de mettre en œuvre le programme de travail sur la base des recommandations formulées par le Comité scientifique consultatif, et ***demande en outre*** au Secrétaire de soumettre à l'Organe directeur un rapport d'activité à chaque session ordinaire ainsi qu'une proposition de réexamen du programme de travail en tant que de besoin, sur la base des recommandations formulées par le Comité scientifique consultatif;

4. ***Invite*** les Parties contractantes, ainsi que les autres gouvernements et parties prenantes, à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités pilotes dans le cadre du programme de travail;

5. ***Note*** que le Secrétariat participe à l'Unité conjointe de facilitation de l'initiative DivSeek, afin de générer des synergies avec le Système mondial d'information, dans le respect total des dispositions du Traité, et ***demande*** au Secrétaire de poursuivre dans cette voie;

6. ***Demande en outre*** au Secrétaire d'inviter les parties prenantes de DivSeek à faire état des incidences que les technologies sur lesquelles repose l'initiative DivSeek ont pour les objectifs du Traité et d'élaborer un rapport de synthèse à ce sujet, que l'Organe directeur examinera à sa septième session;

7. ***Demande*** au Secrétaire et aux Parties contractantes de continuer à soutenir des initiatives pour aider les programmes nationaux et régionaux en matière d'élaboration et de transfert des technologies de l'information pour les RPGAA et pour l'analyse des données qui y sont associées, par exemple CAPFITOGEN et la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies à l'appui du programme de travail détaillé à l'annexe 2;

8. ***Encourage*** le Secrétaire et les Parties contractantes à favoriser les synergies et les liens entre les systèmes d'information existants et les réseaux d'information nationaux et régionaux, ainsi qu'avec le Système multilatéral et les projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages aux fins de la documentation des RPGAA, pour autant qu'ils soient conformes aux dispositions du Traité;

9. ***Demande*** au Secrétaire de concevoir un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'utilité et de l'efficacité du Système mondial d'information conformément à l'Article 17.1 pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles, sur la base des recommandations formulées par le Comité scientifique consultatif, et de présenter un projet à la prochaine session de l'Organe directeur;

10. ***Demande*** au Secrétaire de faire rapport sur ce qui précède à la prochaine session de l'Organe directeur.

Annexe 1

Vision pour le Système mondial d'information sur les RPGAA

Le Système mondial d'information sur les RPGAA intègre et complète les systèmes existants afin de constituer le point d'entrée en matière d'information et de connaissances au service du renforcement des capacités pour la conservation, la gestion et l'utilisation des RPGAA.

Pour mettre au point un système mondial d'information véritablement efficace, comme le prévoit le Traité international, il est notamment nécessaire de renforcer les systèmes existants et, en cas de lacune, de créer de nouveaux systèmes et initiatives, de promouvoir les interconnexions entre les systèmes et de mettre en place des mécanismes globaux afin que l'accès aux informations et services fournis soit aisé. Cela se traduit par les objectifs suivants:

1. Créer une plateforme en ligne dont les points d'entrée dans les informations sur les RPGAA soient axés sur les utilisateurs;
2. Fournir un aperçu exhaustif des sources de RPGAA et des informations associées, et en faciliter l'accès;
3. Promouvoir et faciliter l'interopérabilité entre les systèmes existants en fournissant des principes clairs, des normes techniques et des outils adaptés pour contribuer à leur utilisation conformément aux principes et aux règles du Traité;
4. Promouvoir la transparence sur les droits et les obligations des utilisateurs pour l'accès, le partage et l'utilisation des informations associées aux RPGAA et instaurer des modalités pour exercer ces droits et honorer ces obligations dans le Système mondial d'information;
5. Créer et renforcer les possibilités de communication et de collaboration internationale et pluridisciplinaire afin d'approfondir les connaissances sur les RPGAA et d'apporter une valeur ajoutée;
6. Offrir des possibilités en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour la conservation, la gestion et l'utilisation des RPGAA et des informations et connaissances associées, en prêtant particulièrement attention aux besoins des pays en développement;
7. Créer un mécanisme pour évaluer les progrès et suivre l'efficacité du Système mondial d'information.

Annexe 2

Programme de travail sur le Système mondial d'information (2016-2022)

Le programme de travail couvrira une période initiale de six ans. Il sera mis en œuvre par étape et financé par des contributions extrabudgétaires.

Chaîne de valeur des RPGAA, faisant apparaître les liens entre les trois éléments de la chaîne - sources de RPGAA, valeur ajoutée, utilisations - et les composantes de chacun de ces éléments.

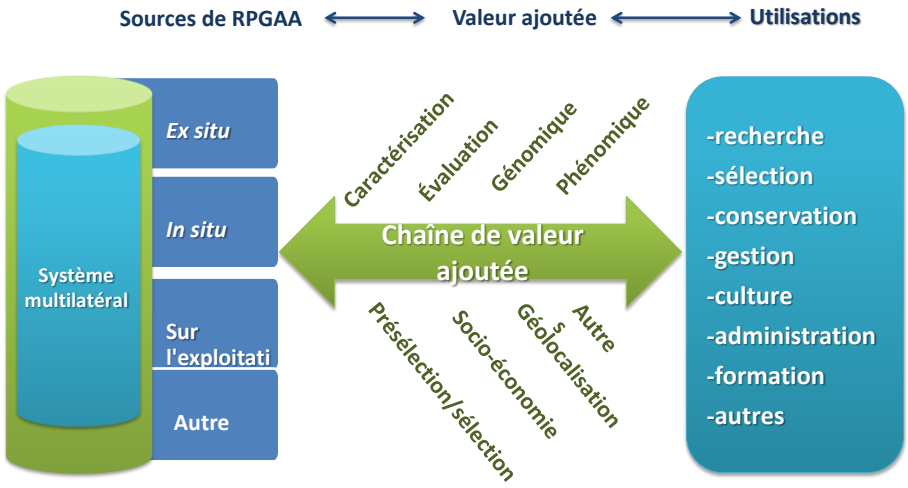

1. Créer une plateforme en ligne dont les points d'entrée dans les informations sur les RPGAA soient axés sur les utilisateurs

a. Mettre en place l'infrastructure technique nécessaire à la création de la plateforme;
b. S'associer à la FAO, aux instances de la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya, et à d'autres organisations afin de s'appuyer sur l'expérience acquise dans le domaine de la création de portails mondiaux;
c. Définir des scénarios d'utilisation concernant des groupes cibles et établir des mécanismes permettant de recueillir leurs observations;
d. Concevoir un prototype de portail mondial qui soit en mesure de recevoir les observations des utilisateurs sur le matériel obtenu dans le cadre de l'Accord type de transfert de matériel.

2. Fournir un aperçu exhaustif des sources de RPGAA et des informations connexes et en faciliter l'accès

a. Créer un index des sources d'information, de connaissances et d'autres contenus;
b. Renforcer les aptitudes des banques de gènes et des autres fournisseurs à rassembler des informations sur le matériel qu'ils détiennent en utilisant des méthodes traditionnelles et des méthodes modernes et faciliter l'accès à ces informations et aux ressources génétiques conformément aux dispositions du Traité;
c. Permettre aux bénéficiaires de RPGAA de mettre à la disposition des utilisateurs du Système multilatéral toute information non confidentielle aux termes de la législation applicable résultant

de la recherche-développement effectuée sur le matériel reçu, conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu de l'Article 6.9 de l'Accord type de transfert de matériel

d. Permettre un accès rapide aux informations sur le matériel disponible dans le cadre du Système multilatéral au niveau des échantillons;
e. Renforcer les capacités en vue de créer des inventaires ainsi que des systèmes et des réseaux d'information aux niveaux national et régional.

3. Promouvoir et faciliter l'interopérabilité entre les systèmes existants en fournissant des principes clairs, des normes techniques et des outils adaptés pour contribuer à leur utilisation conformément aux principes et aux règles du Traité;

a. Établir une norme commune sur les identificateurs uniques permanents appliqués aux RPGAA et un mécanisme opérationnel visant à promouvoir l'adoption d'identificateurs d'objet numérique;
b. Continuer à élaborer de la documentation aux fins de la formation et du renforcement des capacités, notamment pour l'apprentissage électronique, en collaboration avec d'autres organisations pertinentes;
c. Recommander des normes communes relatives aux données et aux métadonnées et élaborer d'autres normes (par exemple, pour les données phénotypiques) en s'appuyant sur l'expérience acquise dans d'autres secteurs;
d. Tisser des liens fonctionnels avec d'autres initiatives concernées par l'adoption de données ouvertes et de normes pour les RPGAA;
e. Établir les normes techniques nécessaires à l'interopérabilité entre différents systèmes de gestion des informations sur les RPGAA.

4. Promouvoir la transparence sur les droits et les obligations des utilisateurs pour l'accès, le partage et l'utilisation des informations associées aux RPGAA et instaurer des modalités pour exercer ces droits et honorer ces obligations dans le Système mondial d'information

a. Analyser les facteurs institutionnels, organisationnels, stratégiques et juridiques concernant l'accès, le partage et l'utilisation des informations sur les RPGAA dans le contexte des dispositions du Traité, et notamment des Articles 12 et 13;
b. Appréhender l'applicabilité et les incidences des modèles élaborés au titre d'autres sections du Traité, notamment le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, et d'initiatives comme DivSeek.

5. Créer et renforcer les possibilités de communication et de collaboration internationale et pluridisciplinaire afin d'approfondir les connaissances sur les RPGAA et d'apporter une valeur ajoutée

a. Définir et créer des outils, mécanismes et possibilités en matière de communication et de collaboration avec les partenaires et les utilisateurs du Système (médias, listes de diffusion, etc.);
b. Réaliser des enquêtes ciblées auprès d'un large éventail d'utilisateurs et suivant diverses méthodes;
c. Renforcer les liens entre les parties prenantes afin de concentrer les recherches sur le germoplasme prioritaire qu'elles auront défini ensemble.

6. Offrir des possibilités en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour la conservation, la gestion et l'utilisation des RPGAA et des informations et connaissances associées, en prêtant particulièrement attention aux besoins des pays en développement

a. Convoquer des réunions régionales et des conférences scientifiques sur des technologies et des thèmes nouveaux, et y contribuer;
b. Donner accès à des supports de formation aux fins du renforcement des capacités;
c. Contribuer à la formation du personnel dans des domaines tels que la taxonomie, la gestion des informations et la bio-informatique, en collaboration avec les partenaires pertinents;
d. Concevoir des mécanismes destinés à promouvoir les possibilités de formation dans les différentes institutions (formation de formateurs, équivalences);
e. Dispenser une formation aux gestionnaires de banques de gènes de demain;
f. Faciliter le transfert des technologies utiles aux pays en développement;
g. Sensibiliser les parties prenantes du Système mondial d'information aux connaissances traditionnelles intéressant les RPGAA, conformément aux dispositions du Traité et compte tenu de la Convention sur la diversité biologique

7. Créer un mécanisme pour évaluer les progrès et suivre l'efficacité du Système mondial d'information

a. Mettre en place un système de remontée d'informations pour le portail afin de permettre l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité du Système mondial d'information;
b. Favoriser des consultations périodiques entre les Parties contractantes, les parties prenantes, les utilisateurs et les fournisseurs, à propos de l'utilité et de l'efficacité du Système mondial d'information.

Annexe 3

Mandat du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'Article 17

Objectifs

L'Organe directeur formule des orientations sur la conception et le renforcement du Système mondial d'information afin de faciliter l'échange d'informations, issues des systèmes existants, sur les questions scientifiques, techniques et environnementales liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

Le Comité scientifique consultatif (le Comité) communiquera des avis au Secrétaire sur les points suivants:

- Les recommandations générales sur la conception et la mise en place du Système mondial d'information et de ses composantes, suite à leur adoption par l'Organe directeur;
- La découverte de nouveaux domaines de travail susceptibles d'avoir une incidence sur le Système;
- La sélection d'activités pilotes pour le Système mondial d'information et, à la demande du Secrétaire, d'autres initiatives et actions à l'appui du Système mondial d'information et la mise à jour du programme de travail.

Plus particulièrement, le Comité donnera des avis scientifiques au Secrétaire sur les points suivants:

1. L'efficacité et l'efficience du Système mondial d'information dans la promotion des avis concernant la coopération scientifique, technique et environnementale sur les questions liées aux RPGAA;
2. L'échange d'informations relatives aux RPGAA et le transfert des connaissances spécialisées et de la technologie disponibles et non confidentielles, ainsi que la coopération scientifique;
3. Les volets scientifique et technique du Système mondial d'information et de son programme de travail, conformément aux recommandations de l'Organe directeur;
4. La coopération avec les autres initiatives internationales et régionales pertinentes en matière de coopération scientifique et technique et de transfert de technologie, y compris le Centre d'échange du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages;
5. Les moyens de faciliter la mise en œuvre du Système mondial d'information au niveau national et la création d'une plateforme destinée aux parties prenantes;
6. La coopération scientifique, technique et environnementale et les avantages découlant de toutes les activités du Traité, y compris le Système multilatéral et le programme de travail sur l'utilisation durable.

Si les ressources financières le permettent, le Comité se réunira deux fois par exercice biennal.

Composition

Le Comité est composé:

- d'un ou deux experts scientifiques pour chaque région, nommés par les vice-présidents de l'Organe directeur issus de chaque région;
- de 10 autres experts scientifiques et techniques nommés par le Secrétaire, notamment des experts proposés par les régions et les parties prenantes concernées, en tenant compte de la palette des compétences techniques requises et de l'équilibre entre les régions, comme il convient.

Les membres sont choisis pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance du Système mondial d'information et du Traité international, compte tenu de la nécessité de disposer d'une compétence spécialisée et approfondie, notamment dans les domaines suivants: bio-informatique et génétique moléculaire; génomique, phénomique, protéomique et autres sciences apparentées; gestion des données environnementales et géospatiales sur les ressources phytogénétiques; taxonomie, plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et gestion de banques de gènes, conservation des RPGAA *ex situ*, *in situ* et à l'exploitation, coopération technique; renforcement des capacités; intégration des systèmes, échange d'informations et partage de données; partage juste et équitable des avantages et expertise juridique s'agissant des instruments de droit international pertinents; partenariats avec d'autres organisations, institutions et initiatives.

Le Comité élit ses coprésidents parmi les experts.

Le Secrétariat du Traité international facilite les travaux du Comité et fait rapport à l'Organe directeur.

L'Organe directeur pourra renouveler le mandat et la composition du Comité à sa septième session.

APPENDICE A.4

RÉSOLUTION 4/2015

APPLICATION DE L'ARTICLE 6, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

Reconnaissant le rôle crucial que joue l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) face aux défis mondiaux que sont la sécurité alimentaire, la perte de biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre la pauvreté, en particulier pour les petits exploitants agricoles,

Rappelant la résolution 7/2013 et prenant note du rapport de la deuxième réunion du Comité technique Ad Hoc sur l'utilisation durable des RPGAA,

Soulignant le rôle clé que jouent l'utilisation durable des RPGAA et le lien entre les droits des agriculteurs au titre de l'Article 9 et les dispositions des Articles 5 et 6 du Traité international relatives à la conservation et à l'utilisation durable,

Notant que le Comité technique Ad Hoc sur l'utilisation durable des RPGAA a recommandé au Secrétaire de mieux structurer le programme de travail sur l'utilisation durable des RPGAA et de le mettre à jour en ajoutant des domaines d'activité à l'appui des initiatives des parties contractantes et des autres parties prenantes, et de créer des synergies au sein du programme de travail et entre le programme de travail et d'autres domaines d'activité du Traité:

1. ***Approuve*** le Programme de travail révisé tel qu'il figure à l'Annexe 1 à la présente résolution, demande aux Parties contractantes et aux parties prenantes de continuer à rendre compte de sa mise en œuvre, et reconnaît la contribution de ces initiatives à l'utilisation durable des RPGAA;

2. ***Prie*** toutes les parties contractantes de promouvoir, selon qu'il conviendra, l'accès de tous les agriculteurs, y compris les petits agriculteurs, les organisations d'agriculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, au Système multilatéral et un élargissement de la base génétique des plantes cultivées utilisées;

3. ***Prie*** le Secrétariat, en consultation avec le bureau de la septième session, d'envisager d'intégrer les objectifs, outils et initiatives relatifs à l'utilisation durable dans le prochain cycle de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, en particulier en vue d'une utilisation plus large des variétés et des espèces dans leur diversité dans la gestion des exploitations, et de lui demander de continuer d'étudier les options possibles concernant la manière dont le Fonds fiduciaire pourrait apporter un appui à l'exécution du Programme de travail sur l'utilisation durable, en particulier s'agissant de répondre aux besoins des agriculteurs ;

4. ***Demande*** au Secrétaire, en collaboration avec d'autres parties prenantes, et sous réserve des ressources financières disponibles:

a. d'inviter les parties contractantes, d'autres gouvernements, les organisations d'agriculteurs, les parties prenantes intéressées et des experts à rassembler des outils supplémentaires susceptibles de servir pour la boîte à outils, et de publier celle-ci dans les langues de travail de la FAO;

b. de coopérer avec toutes les entités compétentes au sein de la FAO et d'institutions telles que la Convention sur la diversité biologique et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), avec le secteur privé et les ONG, dans le cadre du Traité, en vue d'une

mise en œuvre efficace des activités à l'appui du Programme de travail sur l'utilisation durable des RPGAA;

c. de faciliter et suivre les activités menées par les Parties contractantes, les parties prenantes et d'autres organisations internationales à l'appui du programme de travail;

d. de continuer à inviter les Parties contractantes, d'autres gouvernements, les institutions et organisations compétentes, et les parties prenantes à fournir des contributions sur les moyens de promouvoir et d'améliorer les mesures en faveur de l'utilisation durable des RPGAA;

e. de convoquer des réunions régionales sur les techniques avancées de caractérisation et l'utilisation durable des RPGAA, ainsi que sur l'évaluation des besoins des agriculteurs locaux et autres parties prenantes et la recherche de moyens possibles pour y répondre par des approches participatives, dans le contexte du Programme de travail sur l'utilisation durable;

f. de collaborer avec d'autres initiatives pertinentes, en ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique, au sujet de l'interaction entre les ressources génétiques, les activités des communautés et des agriculteurs à l'échelle de systèmes et les systèmes de zones protégées;

g. d'intensifier la collaboration avec le Consortium du CGIAR, et en particulier et Bioversity International, et d'autres organisations compétentes, sur la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation durable des RPGAA, notamment grâce à la mobilisation conjointe de ressources;

5. ***Décide***, sous réserve des ressources financières disponibles, de convoquer à nouveau le Comité technique Ad Hoc sur l'utilisation durable des RPGAA, dont le mandat figure à l'Appendice 1 de la présente résolution.

APPENDICE 1

MANDAT DU COMITÉ TECHNIQUE AD HOC SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Le Comité technique ad hoc sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé le Comité) conseille le Secrétaire sur les questions suivantes:

a. mise en œuvre du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des initiatives d'appui;
b. coopération avec d'autres initiatives et institutions internationales œuvrant dans le domaine de l'utilisation durable des RPGAA;
c. recherche d'activités et de synergies supplémentaires au sein du Programme de travail, et entre le programme de travail et d'autres domaines d'activité relevant du Traité;
d. détermination des lacunes actuelles dans la conservation dans l'utilisation durable des RPGAA, grâce à un appui des parties contractantes et de donateurs;

2. Le Comité comprend au maximum deux membres par région et jusqu'à dix experts techniques désignés par le Bureau en consultation avec les régions et les parties contractantes pertinentes, en particulier les organisations d'agriculteurs, étant entendu que la composition du Comité doit présenter l'éventail voulu de compétences techniques, et respecter l'équilibre géographique et l'équilibre hommes-femmes. Deux co-présidents, l'un issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé parties contractantes au Traité, siègent au Comité. Les coprésidents sont élus par les membres du Comité désignés par les régions.

3. Le Secrétaire tient une liste d'experts à laquelle on pourra se reporter par la suite. Cette liste sera mise à la disposition des Parties contractantes, en vue de créer éventuellement une réserve de spécialistes de l'utilisation durable.

4. Le Comité tient deux réunions au maximum, sous réserve des ressources financières disponibles.

5. Le Comité établit des rapports à l'issue de ses réunions. Ces rapports sont communiqués dès que possible aux Parties contractantes et aux parties prenantes pertinentes, pour observations à formuler par écrit. Les observations sont rassemblées par le Secrétaire qui les remettra pour information à la septième session de l'Organe directeur.

6. Le Secrétaire fera rapport à l'Organe directeur, à sa septième session, sur les résultats des travaux du Comité.

ANNEXE 1

VISION, MISSION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LES INITIATIVES D'APPUI

(tels qu'adoptés par la résolution 7/2013)

VISION

Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont utilisées de façon durable dans les systèmes agricoles, conformément à l'Article 6, de sorte à instaurer des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts, plus durables et plus efficaces aux niveaux local, national et international.

MISSION

Accroître l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en prenant des mesures efficaces qui traduisent l'Article 6 en résultats concrets au niveau national.

OBJECTIFS

Fourniture d'un appui technique, mise en œuvre et suivi

Objectif 1: Apporter un appui aux Parties contractantes et aux parties prenantes pour les aider à appliquer les dispositions des Articles 5, 6 et 9 du Traité en rapport avec l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, compte tenu des besoins et priorités au niveau national.

Objectif 2: Fournir une orientation politique en assurant le suivi de l'application des dispositions du Traité en rapport avec l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Objectif 3: Poursuivre le suivi de l'assistance technique et de l'expertise que fournit la FAO dans le domaine de l'utilisation durable, comme prévu à l'Article 6 du Traité.

Coopération et renforcement des partenariats

Objectif 4: Renforcer la collaboration et les partenariats entre les parties prenantes participant aux programmes et projets portant sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte des objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

Objectif 5: Mettre en œuvre les objectifs de partage des avantages non monétaires et les activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial en rapport avec l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Tableau 1: Composantes et résultats escomptés (2017-2019) du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des initiatives d'appui

(Sous réserve des ressources disponibles)

Programmes	***Résultats escomptés Septième réunion de l'Organe directeur (2017)***	***Résultats escomptés Huitième réunion de l'Organe directeur (2019)***	***Partenaires d'exécution éventuels***
Partie A: Activités approuvées par l'Organe directeur			
1. Mise en œuvre de l'utilisation durable des RPGAA, au titre de l'Article 6 du Traité	✓ Les Parties contractantes, les parties prenantes et d'autres organisations internationales mettent en œuvre les activités, projets et programmes au service de l'utilisation durable des RPGAA, et font rapport à ce sujet. Le Secrétariat du Traité suit les évolutions techniques et politiques et en réfère à l'Organe directeur.	✓ Les Parties contractantes, les parties prenantes et d'autres organisations internationales mettent en œuvre les activités, projets et programmes au service de l'utilisation durable des RPGAA, et font rapport à ce sujet. Le Secrétariat du Traité suit les évolutions techniques et politiques et en réfère à l'Organe directeur, pour avis.	Parties contractantes, FAO, GCRAI, CRGAA, FMRA, CDB
2. Boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA	✓ Informations réunies sur des éléments supplémentaires à insérer dans la Boîte à outils. ✓ Publication de la Boîte à outils, avec un premier modèle de portail en ligne/page internet	✓ Un portail en ligne ou une page internet pouvant accueillir des commentaires, sera créé pour recueillir et échanger des expériences concernant la mise en œuvre de la Boîte à outils au niveau national	Parties contractantes, FAO, CRGAA, GCRAI, FMRA, CDB, ONG, secteur privé et organisations d'agriculteurs
Partie B: Initiatives d'appui conduites volontairement par des Parties contractantes et d'autres parties prenantes			
3. Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies au titre du partage des avantages non monétaires	a. Organisation des réunions annuelles de la Plateforme b. Préparation d'une étude sur les systèmes d'innovation et les cycles de technologie pour l'utilisation durable des RPGAA c. Élaboration de paquets technologiques pilotes à	f. Organisation des réunions annuelles de la Plateforme g. Structuration et livraison des paquets technologiques pour différents systèmes d'innovation h. Mise en œuvre de partenariats pilotes pour la présélection	Partenaires associés aux travaux et partenaires consultatifs de la Plateforme; Plateforme de sélection intégrée

	l'intention des pays en développement (pour certaines espèces cultivées) d. Élaboration d'une plateforme en ligne pour faciliter la documentation et le transfert des paquets dans le contexte du Système mondial d'information e. Définition d'un plan d'action pour les partenariats public privé dans le domaine de la présélection (pour certaines espèces cultivées)	i. Renforcement des liens entre l'utilisation des variétés et des espèces sur les exploitations et les outils d'information en matière de sélection végétale	
4. Formation et renforcement des capacités dans les domaines des droits des agriculteurs[36] et de l'utilisation durable	a. Mise en œuvre des activités pertinentes visées dans la résolution sur l'Article 9, relatif aux droits des agriculteurs, telle qu'adoptée à la sixième session de l'Organe directeur.	b. Mise en œuvre des activités pertinentes visées dans la résolution sur l'Article 9, relatif aux droits des agriculteurs, telle qu'adoptée à la septième session de l'Organe directeur.	Parties contractantes, FAO, FMRA, CDB, GCRAI, ONG, organisations d'agriculteurs, secteur privé
5. Sensibilisation à la valeur réelle et potentielle des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, des variétés locales et des espèces sous utilisées d'importance locale et régionale pour la sécurité alimentaire et le développement durable	a. Recherches conjointes sur les objectifs d'Aichi relatifs à la durabilité de l'agriculture, les liens entre conservation in situ/gestion sur les exploitations et les initiatives et programmes communautaires en faveur de l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, des variétés locales et des espèces sous utilisées	b. Activités de divulgation sous forme d'ateliers, de publication et d'autres moyens appropriés sur la durabilité de l'agriculture, les liens entre conservation in situ/gestion sur les exploitations et les initiatives et programmes communautaires en faveur de l'utilisation durable des plante sauvages apparentées à des espèces cultivées, des variétés locales et des espèces sous utilisées	Parties contractantes, FAO, FMRA, CDB, GCRAI, ONG, organisations d'agriculteurs, secteur privé

[36] *Dans le présent tableau, on entend par "droits des agriculteurs" les droits des agriculteurs tels qu'ils sont énoncés à l'Article 9 du Traité.

APPENDICE A.5

RÉSOLUTION 5/2015

APPLICATION DE L'ARTICLE 9, DROITS DES AGRICULTEURS

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Traité international reconnaît la contribution considérable que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs de toutes les régions du monde apportent et continueront d'apporter à la conservation, à l'amélioration et à l'utilisation des ressources phytogénétiques, qui constituent la base de la production alimentaire et agricole partout dans le monde,

Rappelant ses résolutions 2/2007, 6/2009, 6/2011 et 8/2013,

1. ***Demande*** au Secrétariat d'inviter les Parties contractantes et les organisations concernées à prendre des initiatives visant à recueillir, aux niveaux national, régional et mondial, des informations qui permettent d'échanger des connaissances, avis, données d'expérience et pratiques optimales sur l'application des droits des agriculteurs tels qu'ils sont énoncés à l'Article 9 du Traité international;

2. ***Invite*** chaque Partie contractante à envisager d'élaborer des plans d'action nationaux en faveur de l'application de l'Article 9, selon qu'il conviendra, et compte tenu de la législation nationale, en accord avec les Articles 5 et 6;

3. ***Invite*** chacune des Parties contractantes qui ne l'a pas encore fait à envisager de revoir et, si nécessaire à envisager, d'ajuster les mesures nationales ayant une incidence sur la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité international, afin de protéger et de promouvoir les droits des agriculteurs;

4. ***Invite*** chacune des Parties contractantes à susciter la participation des organisations d'agriculteurs et des parties prenantes concernées aux questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à envisager de les faire participer aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans ces domaines;

5. ***Invite*** les Parties contractantes à renforcer l'interaction et la coordination, selon qu'il conviendra, entre les différentes institutions s'occupant des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité et des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

6. ***Invite*** les Parties contractantes et les organisations compétentes à prendre des initiatives en vue d'organiser des ateliers régionaux et d'autres consultations, notamment avec des organisations d'agriculteurs, afin d'échanger des connaissances, avis et données d'expérience pour promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'ils sont énoncés à l'Article 9 du Traité international, et à présenter leurs conclusions à la prochaine sessions de l'Organe directeur;

7. ***Prie*** le Secrétaire de faciliter de telles initiatives, sur demande et dans la mesure des ressources disponibles;

8. ***Prie*** le Secrétaire, sous réserve des ressources financières disponibles, de réaliser une étude sur les leçons à tirer concernant l'application des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité, y compris les politiques et les dispositions législatives; et invite les Parties contractantes et toutes les parties prenantes concernées, en particulier les organisations d'agriculteurs, à faire

connaître leurs avis et leur expérience afin d'en tirer des exemples d'options possibles pour l'application nationale de l'Article 9 relatif aux droits des agriculteurs, comme il conviendra et compte tenu de la législation nationale. L'étude sera présentée à la septième session de l'Organe directeur.

9. ***Décide*** qu'il examinera à sa prochaine session des exemples de réussite dans l'application nationale des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité, en vue d'inviter les parties contractantes à réfléchir à la manière dont elles pourraient les promouvoir davantage au niveau national, comme il conviendra et compte tenu de la législation nationale;

10. ***Prie*** le Secrétaire de lancer et de mettre en application, sous réserve des ressources financières disponibles, un programme conjoint de renforcement des capacités avec le Forum mondial de la recherche agricole et d'autres organisations compétentes, sur les droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité;

11. ***Prie*** le Secrétaire d'achever, en consultation avec le bureau et sous réserve des ressources financières disponibles, la mise au point du module d'enseignement sur les droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité;

12. ***Prie*** le Secrétaire de continuer d'inviter l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, dans un esprit de soutien mutuel, à finaliser conjointement, notamment dans un cadre inclusif et participatif, selon qu'il conviendra et sous réserve des ressources disponibles, le processus de définition d'éventuels domaines d'interaction entre leurs instruments respectifs et le Traité, et de faire rapport sur les résultats à la septième session de l'Organe directeur;

13. ***Se félicite*** de la participation des organisations d'agriculteurs à ses activités et les invite à continuer de participer activement à ses sessions et aux processus intersessions pertinents, selon qu'il conviendra et conformément au règlement intérieur, compte dûment tenu de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile;

14. ***Invite*** les Parties contractantes et les organisations de coopération pour le développement à envisager de fournir un appui technique et financier en faveur de l'application des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité dans les pays en développement, et à permettre aux agriculteurs et aux représentants des organisations d'agriculteurs de participer aux réunions organisées dans le cadre du Traité international;

15. ***Demande*** au Secrétaire de faire rapport sur les débats pertinents relatifs aux droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité qui ont lieu au sein des instances de la FAO;

16. ***Encourage*** le Secrétaire à mener auprès des parties prenantes concernées des activités de divulgation sur l'étendue des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité, mesure nécessaire pour faire progresser l'application de ces droits;

17. ***Demande*** aux Parties contractantes en mesure de le faire d'apporter un appui, y compris sous forme de ressources financières, à l'exécution des activités envisagées dans la présente résolution;

18. ***Demande*** au Secrétaire de faire rapport à l'Organe directeur, à sa septième session, sur l'exécution de la présente résolution.

APPENDICE A.5

RÉSOLUTION 6/2015

APPLICATION

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant ses précédentes décisions relatives à l'application, adoptées à ses quatrième et cinquième sessions,

1. ***Demande*** aux Parties contractantes de remettre leurs rapports en temps voulu, conformément à la Section V des Procédures d'application, afin que le Comité d'application puisse les examiner avant la septième session de l'Organe directeur;

2. ***Prend note*** de ce que le Secrétariat élabore actuellement un Système de rapports en ligne ayant pour but de simplifier l'établissement de rapports grâce aux moyens électroniques, et ***demande*** au Secrétariat d'achever le travail pour que le modèle de référence à utiliser pour la communication de données soit accessible en ligne au plus tard à la fin de l'année 2015 et, sous réserve des ressources disponibles, d'aider les Parties contractantes à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Article 5 des Procédures d'application en matière d'établissement de rapports;

3. ***Élit*** les membres du Comité d'application pour la période 2016-2019, conformément aux dispositions de la Section III.4 des Procédures d'application, selon les modalités figurant dans l'annexe;

Annexe

MEMBRES DU COMITÉ D'APPLICATION

Région	Fin du mandat le 31 décembre 2015	Fin du mandat le 31 décembre 2017	1er janvier 2016 31 décembre 2019
AFRIQUE	Mme Maria Antonieta COELHO	Mme Angeline MUNZARA	M. Konbate KOFFI
ASIE	Mme Tashi DORJI	Mme Amparo AMPIL	M. Sadar Uddin SIDDIQUI
EUROPE	Mme Clare HAMILTON	M. René LEFEBER	Mme Susanna PAAKKOLA
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	M. Armando BUSTILLO CASTELLANOS	Mme Lianne Fernandez GRANDA	M. Armando BUSTILLO CASTELLANOS
PROCHE-ORIENT	M. Mustapha Ali ELAGEL	M. Ali CHEHADE	M. Hojat KHADEMI
AMÉRIQUE DU NORD		Mme Felicitas KATEPA-MUPONDWA	
PACIFIQUE SUD-OUEST	M. Douveri Mavaru HENAO	M. Geoff BUDD	Mme Valerie TUIA

APPENDICE A.7

RÉSOLUTION 7/2015

RELATIONS AVEC LES INSTANCES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Rappelant que le Traité dispose, en son Article 1.2 et aux alinéas g) et l) de son Article 19.3, que l'Organe directeur établit et maintient une coopération avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et qu'il prend note de ses décisions pertinentes, et rappelant les dispositions de l'Article 20.5 qui appelle le Secrétaire à coopérer avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique;

Rappelant la Résolution 5/2013 concernant la collaboration avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ses organes subsidiaires et son Secrétariat;

Se félicitant de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (ci-après Protocole de Nagoya);

Reconnaissant la nécessité d'apporter un appui permanent aux Parties s'agissant du renforcement des capacités, en particulier les pays en développement, aux fins d'une mise en œuvre permettant un appui mutuel du Traité, de la Convention et du Protocole de Nagoya;

1. ***Note*** les décisions prises à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya, qui présentent une pertinence dans l'optique du Traité;

2. ***Demande*** au Secrétariat de continuer à suivre les processus pertinents ayant un lien avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya et à y participer afin de promouvoir des interfaces pratiques harmonieuses et appropriées entre eux, aux niveaux national et international;

3. ***Exhorte*** les Parties contractantes, aux fins de l'examen et de la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, à veiller à ce que les engagements qu'elles ont contractés dans le cadre du Traité soient pleinement pris en compte, en particulier au moyen d'une participation renforcée de toutes les parties prenantes concernées;

4. ***Rappelant*** la Résolution 5/2013, ***se félicite*** de la décision prise à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur le Mécanisme de financement (décision XII/30) visant à améliorer les synergies programmatiques entre les conventions relatives à la diversité biologique et, dans ce cadre, demande au Bureau, avec l'appui du Secrétariat, d'élaborer des éléments d'avis destinés au Fonds pour l'environnement mondial et relatifs au financement des objectifs et priorités du Traité, qui relèvent du mandat du Fonds pour l'environnement mondial, ***demande*** au Secrétaire de communiquer ces éléments, tels que mis au point, à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, conformément à la décision XII/30 de la Conférence des Parties, pour qu'ils puissent être soumis au Fonds pour l'environnement mondial, et ***demande en outre*** au Secrétaire d'inscrire, le cas échéant, l'élaboration des éléments d'avis destinés au Mécanisme de financement de la Convention à l'ordre du jour des futures sessions de l'Organe directeur;

5. ***Se félicite*** de la décision de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique relative à l'organisation d'un atelier visant à étudier des moyens qui permettraient aux différentes conventions relatives à la diversité biologique de renforcer les synergies entre elles et d'améliorer leur efficacité, en respectant leurs objectifs spécifiques, en reconnaissant leurs mandats respectifs et sous réserve des ressources disponibles, afin d'améliorer leur application à tous les niveaux, et ***demande*** au Secrétaire et au Bureau de faciliter la sélection des représentants qui participeront à cet atelier et de rendre compte des résultats à la septième session de l'Organe directeur;

6. ***Félicite*** le Secrétariat pour ses efforts de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et, prenant note de la feuille de route mise au point dans le cadre de l'Initiative conjointe et du Protocole de coopération conclu entre le Secrétaire et le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, ***demande*** au Secrétaire, sous réserve des ressources financières disponibles, de continuer à examiner, avec le Secrétariat de la Convention, les modalités pratiques et les activités visant à améliorer cette coopération conformément au Protocole de coopération, à l'Initiative conjointe et à la feuille de route entre les deux secrétariats, et de faire rapport à l'Organe directeur;

7. ***Se félicite*** des efforts consentis par les secrétariats du Traité et de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, Bioversity International, l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages et d'autres partenaires, afin de réunir les parties prenantes et les experts intervenant dans la mise en œuvre du Traité, de la Convention et du Protocole de Nagoya, et ***demande*** au Secrétaire, sous réserve des ressources financières disponibles, de continuer à faciliter l'interaction ainsi établie pour assurer la mise en œuvre complémentaire, harmonieuse et appropriée de ces instruments et de faire rapport à l'Organe directeur sur les résultats de ces activités;

8. ***Appelle l'attention*** des Parties contractantes sur les activités en cours concernant l'Article 10 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et ***prie instamment*** le Secrétariat d'envisager d'y prendre part;

9. ***Demande*** au Secrétaire de continuer à faire rapport sur la coopération avec le Secrétariat de la Convention à chaque session de l'Organe directeur.

APPENDICE A.8

RÉSOLUTION 8/2015

INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation et à la disponibilité ex situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Rappelant qu'en vertu de l'Article 1 5) de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international;

Rappelant que, conformément à l'Accord régissant les relations entre les deux organes, le Conseil d'administration du Fonds soumet à l'Organe directeur du Traité international un rapport annuel sur les activités du Fonds;

Prenant acte de l'adoption du Programme de travail pluriannuel, qui pourrait notamment permettre d'améliorer la coopération avec le Fonds en ciblant les indications et orientations de façon plus cohérente;

Prend note avec satisfaction du Rapport du Fonds fiduciaire, qui met en lumière les contributions importantes du Fonds à la mise en œuvre du Traité;

Se félicite du renforcement des échanges entre le Bureau de l'Organe directeur et le Conseil d'administration du Fonds;

Donne des orientations générales sur les domaines clés suivants:

Mobilisation de ressources

Se félicite de l'organisation d'une Conférence pour les annonces de contribution au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, prévue pour avril 2016 à Washington (États-Unis), sachant qu'il s'agira d'un jalon important dans l'application de la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds et de la stratégie de financement du Traité international; ***Se félicite*** que le conseil du Fonds du CGIAR continue de contribuer au développement du système mondial de conservation ex situ, grâce au transfert complet du financement des collections gérées par le CGIAR en vertu de l'Article 15 au fonds de dotation du Fonds fiduciaire;

Prend note de la nouvelle stratégie de mobilisation de ressources du Fonds fiduciaire pour 2014-2018, qui vise à porter la dotation à 850 millions d'USD d'ici à 2018, en deux phases: dans un premier temps, la dotation totale sera portée à 500 millions d'USD, principalement mobilisés auprès des parties contractantes, pour financer les activités de bases des collections internationales visées à l'Article 15 du Traité international; dans un deuxième temps, une nouvelle augmentation portera la dotation à 850 millions d'USD, pour financer certaines collections nationales d'espèces cultivées et d'autres dépenses à long terme, la majorité des fonds supplémentaires étant à rechercher auprès de donateurs privés;

Prie instamment les Parties contractantes et autres gouvernements et donateurs d'assurer le succès de la Conférence pour les annonces de contributions en apportant un appui financier, afin de mobiliser des fonds suffisants pour assurer à perpétuité les activités de base des collections internationales visées à l'Article 15 du Traité international et, ce faisant, de reconnaître que les contributions facilitent la réalisation de la stratégie de financement du Traité;

Invite le Fonds fiduciaire à présenter à l'Organe directeur, à sa septième session, un rapport sur les résultats de la conférence, notamment en ce qui concerne la garantie d'un financement à long terme des collections visées à l'Article 15;

Invite également le Fonds à aider, au cours du prochain exercice biennal, le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement à élaborer des mesures pour améliorer le fonctionnement de la stratégie de financement, notamment à renforcer la complémentarité entre les différents éléments de la stratégie et à mieux définir les objectifs de financement;

Invite en outre le Fonds à continuer d'étendre la coopération avec le Traité concernant la mobilisation de ressources, en particulier au moyen d'activités communes de levée de fonds, de manière à développer les complémentarités, les synergies et la mise en application des différents éléments de la stratégie de financement;

Questions scientifiques et techniques

Se félicite que le Fonds fiduciaire contribue à la mise en œuvre du Traité international s'agissant de mettre en place un système efficace et durable de conservation *ex situ* tel que défini à l'Article 5 e) du Traité, y compris les plans visant à financer certaines collections nationales d'espèces cultivées, et ***recommande*** qu'il continue à faire en sorte que son appui et celui fourni par d'autres éléments de la stratégie de financement du Traité international se complètent et se renforcent mutuellement, en se conformant aux indications régulièrement fournies par l'Organe directeur;

Se félicite également que le Fonds ait pris l'initiative de mettre au point un système permettant de tenir continuellement à jour les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et *constate* que celles-ci constituent des documents clés pouvant servir de guide en vue d'un système efficace et durable de conservation mondial *ex situ* dans lequel les banques de gènes des parties contractantes et les institutions visées à l'Article 15 collaborent de manière complémentaire et transparente; et ***demande*** au Fonds et au Secrétariat du Traité de faire connaître ces stratégies et de les mettre en valeur, dans leurs activités d'information respectives;

Note avec satisfaction que le Fonds a créé des systèmes de gestion minimum de la qualité, à appliquer dans toutes les banques de gènes qui bénéficient d'un appui à long terme du Fonds, et ***accueille avec satisfaction*** l'engagement que celui-ci a pris d'aider les banques de gènes candidates à respecter ces normes;

Encourage le Fonds à mettre en évidence des mesures, dont les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, mentionnées ci-dessus, qui permettent de combler les lacunes du système de conservation *ex situ* existant – à savoir l'ajout de collections autres que celles des banques de gènes du CGIAR, de meilleurs mécanismes consultatifs et une structure de gestion et de coordination qui prendrait le relais du programme de recherche du CGIAR sur les banques de gènes à son expiration – et à intégrer ces mesures dans le rapport qu'il présentera à la septième session de l'Organe directeur et dans les processus intersessions pertinents;

Recommande que le Fonds vise à renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Traité et à mettre au point des approches plus programmatiques et plus synergiques au niveau des projets;

Système mondial d'information

Félicite le Fonds fiduciaire de son étroite collaboration avec le secrétariat du Traité concernant le système d'information mondial, qui s'est notamment traduite par la mise au point en commun de Genesys et de l'Initiative DivSeek, conformément aux objectifs et aux dispositions du Traité, en particulier de l'Article 17;

Encourage le Fonds à favoriser, dans ses activités, des synergies et des complémentarités avec le programme de travail relatif au Système mondial d'information, compte tenu du mandat et des capacités de l'Organe directeur en matière de normalisation, et à continuer de collaborer étroitement avec le Secrétariat du Traité international, dans le cadre de l'unité mixte de facilitation de l'initiative DivSeek;

Invite également le Fonds à désigner un expert pour participer au Comité scientifique consultatif du Système mondial d'information et faciliter la mise en œuvre de ses avis et recommandations dans les activités pertinentes du Fonds fiduciaire;

Communication et information

Recommande que le Fonds fiduciaire continue de coordonner et d'organiser, comme il conviendra, de concert avec le Traité international, ses activités de communication et d'information, notamment en mettant en relief la complémentarité des travaux du Traité international et du Fonds fiduciaire;

Invite le Président et le Bureau de la septième session de l'Organe directeur à continuer de faciliter la coopération avec le Président et le Conseil d'administration du Fonds, conformément aux pratiques établies au cours du présent exercice biennal;

Invite le Fonds à faire figurer dans le rapport qu'il présentera à la septième session de l'Organe directeur:

les progrès réalisés vers l'objectif de dotation financière et concernant les plans de mobilisation de ressources après 2018, car ces informations seront utiles pour définir l'objectif de financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages pour la période 2018-2023, à la septième session de l'Organe directeur;

la contribution apportée par le Fonds fiduciaire pour combler les lacunes et répondre aux besoins actuels, s'agissant de mettre en place un système efficace et durable de conservation *ex situ* tel que défini à l'Article 5 e) du Traité, en particulier pour financer certaines collections nationales d'espèces cultivées.

APPENDICE A.9

RÉSOLUTION 9/2015

COOPÉRATION AVEC LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant qu'il a encouragé l'établissement d'une coopération étroite avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission);

Prend note des informations complémentaires fournies à la présente session par le Secrétariat et par le Secrétaire de la Commission sur les incidences financières et administratives du transfert de tâches et d'activités entre la Commission et l'Organe directeur du Traité international;

Convient de garder à l'étude la question de la répartition fonctionnelle des tâches et activités entre l'Organe directeur et la Commission et ***demande*** au Secrétaire de communiquer tout fait nouveau qui interviendrait dans la coopération avec la Commission;

Note que la Conférence, à sa trente-neuvième session, s'est félicitée des Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages) et que la Commission continuera d'élaborer des éléments pour différents sous-secteurs, en gardant à l'esprit les activités et processus en cours dans le cadre du Traité, notamment le processus visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et la coopération visant à promouvoir la mise en œuvre harmonisée du Traité et de la Convention sur la diversité biologique et le protocole y relatif (Protocole de Nagoya), à différents niveaux;

Se félicite de la proposition concernant la tenue au cours du prochain exercice biennal, d'un atelier mondial sur l'Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, qui serait organisé conjointement par les deux Secrétariats, sous réserve de la disponibilité des fonds extrabudgétaires nécessaires;

Se félicite du projet d'étude, qui doit être élaboré conjointement par les deux Secrétariats, visant à analyser la pertinence des systèmes d'information du Traité s'agissant du suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'élaboration du troisième Rapport, ainsi que la pertinence du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) s'agissant d'aider les Parties de l'Organe directeur à faire rapport sur la mise en œuvre du Traité;

Demande au Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration avec le Secrétaire de la Commission afin de promouvoir la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs de deux organes, notamment en ce qui concerne les points suivants:
accès et partage des avantages;
élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, et examen du troisième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
suivi et mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment poursuite des travaux sur l'élaboration de directives techniques sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national et sur la conservation au niveau national des plantes sauvages apparentées, que la Commission et son Groupe

de travail examineront à leurs prochaines sessions, et des travaux sur l'établissement d'un ou de plusieurs réseaux mondiaux pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

APPENDICE A.10

RÉSOLUTION 10/2015

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET ORGANES INTERNATIONAUX

L'ORGANE DIRECTEUR:

Reconnaissant qu'il est important d'établir et de maintenir une coopération avec les organisations internationales, institutions et partenaires pertinents dont les activités sont en rapport avec le Traité international, afin de progresser dans la réalisation des objectifs du Traité,

Se félicitant des activités et des initiatives menées par le Secrétariat du Traité au cours du présent exercice en vue d'améliorer les partenariats et la collaboration avec les organisations internationales compétentes,

Prenant note de l'appui important et constant apporté par les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) en vue de réaliser les objectifs du Traité,

Notant qu'il faut continuer de fournir aux Parties contractantes qui sont des pays en développement une assistance pour l'application du Traité international et notamment pour la mise en œuvre de son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et ***notant également*** les progrès accomplis au cours du présent exercice dans l'exécution du Programme commun de renforcement des capacités,

Rappelant qu'il faut renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Stratégie de financement et en particulier du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages,

Prenant note avec satisfaction du travail réalisé par les instances chargées de l'application des conventions ayant trait à la biodiversité en vue de renforcer leurs synergies et ***soulignant*** encore combien il est important de soutenir ce travail afin d'améliorer la collaboration, la communication et la coordination à tous les niveaux,

Prenant note par ailleurs de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier des cibles 2.5 et 15.6 liées à la conservation des ressources génétiques, à l'accès à ces ressources et au partage des avantages qui en découlent,

Réaffirme qu'il faut continuer à déployer les efforts nécessaires pour faire en sorte que les objectifs et le rôle du Traité en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) soient reconnus et soutenus par les institutions, organisations et processus internationaux pertinents;

Invite les Parties contractantes à prendre des initiatives pour une mise en œuvre plus complémentaire et plus harmonieuse du Traité et des autres instruments et processus internationaux concernés;

Demande au Secrétaire de faciliter ces initiatives en fonction des demandes et des ressources disponibles;

Demande au Secrétaire de continuer à coopérer étroitement au niveau du système avec les centres internationaux de recherche agronomique du CGIAR et avec ses structures de gouvernance dans des domaines d'intérêt et de soutien mutuels, notamment pour la mise en œuvre des accords conclus au titre de l'Article 15 du Traité;

Remercie les institutions qui ont conclu des accords avec l'Organe directeur en vertu de l'Article 15 du Traité et qui ont présenté des rapports et les invite à continuer ainsi lors de la prochaine session;

Demande aux institutions qui ont conclu des accords avec l'Organe directeur en vertu de l'Article 15 du Traité de faire rapport à la prochaine session de l'Organe directeur, précisément et en détail, sur leurs transferts de matériel non inscrit à l'*Appendice I* au moyen de l'Accord type;

Décide que l'Organe directeur, à sa septième session, examinera précisément la question de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel pour transférer des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ne figurant pas dans l'*Appendice I* du Traité;

Invite les institutions qui ont conclu des accords avec l'Organe directeur en vertu de l'Article 15 du Traité à continuer à participer à des activités de partage des avantages non monétaires, conformément aux objectifs du Traité international;

Invite les institutions qui ont conclu des accords avec l'Organe directeur en vertu de l'Article 15 du Traité à harmoniser leurs politiques en matière de distribution;

Invite les autres institutions compétentes qui ne l'ont pas encore fait à conclure un accord avec l'Organe directeur conformément à l'Article 15 du Traité;

Demande au Secrétaire de continuer à collaborer avec d'autres instances chargées de l'application de conventions et avec d'autres organisations internationales compétentes pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier, pour concrétiser les cibles et objectifs visés dans ce domaine qui sont au confluent avec les dispositions du Traité;

Invite les membres du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique à poursuivre leur coopération et leur coordination afin d'accroître les synergies dans la mise en œuvre de ces instruments au niveau national, conformément à leurs mandats respectifs et sous réserve des ressources financières disponibles, et ***demande*** au Secrétaire, sous réserve des ressources financières disponibles, de continuer à participer et à contribuer aux activités pertinentes du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le cas échéant;

Exhorte les Parties contractantes à prendre des mesures visant à accroître les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité afin de favoriser la cohérence des politiques, d'améliorer l'efficacité et de renforcer la coordination et la coopération à tous les niveaux et ***invite*** les organisations internationales et les donateurs à appuyer financièrement les efforts destinés à encourager les synergies dans l'élaboration des politiques et l'exécution des obligations contractées aux termes des conventions relatives à la biodiversité;

Prend note des résultats du projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatif à l'amélioration de l'efficacité et de la coopération des conventions relatives à la biodiversité, qui vise à analyser les possibilités de nouvelles synergies;

Demande au Secrétaire de continuer à participer à l'initiative de gestion de l'information et des connaissances du (InforMEA) et au portail d'InforMEA et de suivre le travail de la réunion d'experts sur l'interopérabilité entre les systèmes de communication de données sur la biodiversité;

Demande au Secrétaire de continuer à renforcer le partenariat et la collaboration avec le Forum mondial de la recherche agricole sur la base de la collaboration et de la feuille de route existantes;

Demande au Secrétaire de continuer à intensifier les partenariats avec des organisations compétentes, telles que le Fonds international de développement agricole et le Fonds pour l'environnement mondial, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;

Demande au Secrétaire de continuer à participer aux réunions pertinentes de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en particulier du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore;

Invite le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI à accélérer et achever ses travaux en vue d'élaborer un ou plusieurs instruments juridiques internationaux pour protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles;

Réaffirme qu'il est nécessaire de reconduire le Programme commun de renforcement des capacités et ***appelle*** les Parties contractantes et les donateurs à fournir, à titre volontaire, des financements supplémentaires à cet effet;

Demande au Secrétaire de poursuivre et d'intensifier sa collaboration avec Bioversity International dans le contexte de la mise en œuvre des mécanismes de partage des avantages du Traité et du Programme commun de renforcement des capacités.

APPENDICE A.11

RÉSOLUTION 11/2015

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2016-2017

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que les organes directeurs de la FAO ont décidé que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture constituait une activité prioritaire de la FAO et rappelant également que la Conférence de la FAO a recommandé que «*les organes statutaires et les conventions [soient] renforcés, [jouissent] d'une plus grande autorité administrative et financière dans le cadre de la FAO et [soient] davantage autofinancés par leurs membres*»;

Reconnaissant que la mise en œuvre du Programme de travail s'entend sous réserve que des ressources soient disponibles en montants suffisants et en temps voulu au titre du budget administratif de base, des conditions essentielles au fonctionnement, à la crédibilité et à l'efficacité du Traité;

Adopte le Programme de travail et le budget administratif de base du Traité pour l'exercice 2016-2017, tels qu'ils figurent à l'*annexe 1* de la présente résolution;
Adopte le barème indicatif des contributions tel qu'il figure à l'*annexe 2* de la présente résolution, conformément à la règle de gestion financière 5.1b;
Demande instamment à toutes les Parties contractantes de verser les ressources nécessaires au budget administratif de base, tel qu'adopté;
Invite instamment les Parties contractantes ayant peu ou pas du tout contribué pendant les exercices précédents à verser des contributions au budget administratif de base;
Recommande aux institutions et gouvernements donateurs d'examiner les propositions de projets figurant dans l'*additif de l'annexe 1* de la présente résolution et les ***invite*** à fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces projets;
Invite les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités, à contribuer également au budget administratif de base;
Prend note de la contribution de la FAO, d'un montant de 2 000 000 USD;
Confirme le montant de 400 000 USD pour la réserve de trésorerie;
Demande aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de verser le solde de leurs contributions volontaires à la réserve de trésorerie;
Approuve le tableau des effectifs du Secrétariat pour l'exercice 2016-2017 figurant dans l'annexe 3 à la présente résolution, reconnaissant que les dispositions précises à prendre en compte en matière d'effectifs relèvent des pouvoirs exécutifs ordinaires du Secrétaire;
Demande que les activités dont la priorité a été convenue dans le programme de travail et budget soient réalisées avant les autres, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles;
Note que tous les coûts liés à des activités financées par des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail global du Traité, au titre soit de *«Fonds spéciaux à des fins convenues»* soit d'autres fonds fiduciaires bilatéraux, sont financés de manière autonome et permettent de mobiliser les ressources humaines indispensables pendant toute la durée des projets;
Remercie chaleureusement les gouvernements qui ont généreusement fait des dons importants pour financer d'autres activités, liées à des projets en dehors du budget administratif de base, grâce auxquels le Traité a pu mettre en place ses systèmes opérationnels et invite les gouvernements à renflouer les fonds destinés à des activités de projet qui seront essentielles à la poursuite de la bonne mise en œuvre du Traité lors de l'exercice biennal 2016-2017;
Remercie aussi chaleureusement les Gouvernements italien et norvégien pour les ressources humaines qu'ils ont mises à disposition afin d'appuyer et de développer les activités du Traité ;
Confirme que les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition doivent être informées par le Secrétaire en temps voulu, avant toute réunion, des ressources disponibles à l'appui de leur participation à ladite réunion, ressources provenant du Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement, et que, lorsque ces ressources financières sont limitées, l'on

peut envisager de trouver d'autres ressources dans le budget administratif de base au titre de catégories éventuellement sous-utilisées et la priorité doit être donnée aux pays les moins avancés;
Demande aux donateurs de renflouer de toute urgence le Fonds d'appui à la participation des pays en développement;
Exhorte les Parties contractantes à contribuer de toute urgence au Fonds spécial à des fins convenues pour rétablir les ressources requises à l'appui de la mise en œuvre et de l'évolution future du Traité, conformément à son Programme de travail pour 2016-2017;
Prie le Secrétariat de faciliter l'organisation de consultations régionales avant les sessions de l'Organe directeur et les réunions des groupes de travail intersessions, sous réserve que la demande en ait été faite au niveau régional et que des fonds soient disponibles;
Demande au Secrétaire de continuer à faire son possible pour que les réunions du Traité se tiennent immédiatement avant ou après d'autres réunions pertinentes, afin d'économiser des frais de voyage;
Demande au Secrétaire de présenter un rapport détaillé sur la mise en œuvre du programme assorti d'un rapport financier précis pour l'exercice biennal 2016-2017, notamment un rapport sur la situation des recettes et des dépenses et sur les ajustements éventuels apportés au budget pour l'exercice 2016-2017, au moins six semaines à l'avance, pour examen par l'Organe directeur à sa septième session;
Demande au Secrétaire de soumettre un projet de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, comprenant un tableau des effectifs du Secrétariat et un projet de résolution, au moins six semaines à l'avance, pour examen par l'Organe directeur à sa septième session.

ANNEXE 1:
Budget administratif et Programme de travail de base – Exercice 2016-2017

	A	B	C
	Fonction de maintien de base	Fonctions d'exécution de base	Budget administratif de base
	Montants (en USD)		
A. Rssources humaines			
A.1 Postes permanents (sans changements)	4 442 986	-	4 442 986
A.2 Postes temporaires	-	422 703	422 703
A.3 Autres dépenses de consultants	140 400	241 500	381 900
Total A. Ressources humaines	**4 583 386**	**664 203**	**5 247 589**
B. Réunions			
B.1 Organe directeur	650 000	-	650 000
B.2 Bureau	31 275	-	31 275
B.3 Comité d'application	30 000	-	30 000
B.4 Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets	-	-	-
B.5 Activités connexes		245 000	245 000
Total B. Réunions	**711 275**	**245 000**	**956 275**
C. Autres dépenses			
C.1 Frais de voyage du personnel de base	100 000	57 500	157 500
C.2 Publications et communication	66 569	2 500	69 069
C.3 Fournitures et matériel	51 207	-	51 207
C.4 Contrats	52 231	-	52 231
C.5 Divers	20 483	-	20 483
Total C. Autres dépenses	**290 491**	**60 000**	**350 491**
Total A + B + C	5 585 152	969 203	6 554 355
D. Dépenses générales de fonctionnement	223 404	38 766	262 170
Budget de fonctionnement	**5 808 556**	**1 007 969**	**6 816 525**
E. Dépenses d'appui aux projets	228 509	60 482	288 991
Total	6 037 065	1 068 452	7 105 517

Financement du budget administratif de base proposé	
Total, Programme de travail de base	**7 105 517**
À déduire:	
F. Contribution de la FAO	**[2,000,000]**
Montant net devant être financé par les Parties contractantes	**5 105 517**

Fonctions et maintenance du Traité en 2016-2017

	Fonction de maintien de base		
Article du Traité	**19-20**		
Documents de référence de l'Organe directeur	**25, 25 Add.1**		
	Dépenses, en USD	Hausse de l'IPC EIU	**Dépenses totales, en USD**
A. Ressources humaines			
A.1 Postes permanents [1]	4 442 986	-	4 442 986
A.3 Dépenses de consultants			
Maintien du Traité et réunion statutaire connexe	140 400	-	140 400
Total A. Ressources humaines	4 583 386	-	4 583 386
B. Réunions - Organes statutaires			
B.1 Organe directeur [2]	650 000	-	650 000
B.2 Bureau	31 275	-	31 275
B.3 Comité d'application [3]	30 000	-	30 000
B.4 Groupe d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets [4]	-	-	-
Total B. Réunions	711 275	-	711 275
C. Autres dépenses			
C.1 Frais de voyage du personnel de base	100 000	-	100 000
C.2 Publications	65 000	1 569	66 569
C.3 Fournitures et matériel	50 000	1 207	51 207
C.4 Contrats	51 000	1 231	52 231
C.5 Divers	20 000	483	20 483
Total C. Autres dépenses	286 000	4 491	290 491
Total A + B + C	5 580 661	4 491	5 585 152
D. Dépenses générales de fonctionnement (4% de A + B + C)	223 224	179	223 404
Budget de fonctionnement	**5 803 885**	**4 669**	**5 808 556**
E. Dépenses d'appui aux projets (6% du budget de fonctionnement moins la contribution de la FAO)	228 231	278	228 509
Budget administratif de base	**6 032 117**	**4 949**	**6 037 065**
F. Contribution de la FAO	2 000 000	-	2 000 000
Solde devant être financé par les Parties contractantes	**4 032 117**	**4 949**	**4 037 065**
Notes:			
[1] Conformément au tableau des effectifs du Secrétriat, tel qu'approuvé			
[2] Conformément à l'article 19 du Traité			
[3] Conformément aux articles 19.3 et 21 du Traité			
[4] Conformément à l'étape 5 de l'annexe 3 de la Stratégie de financement telle qu'adoptée à la deuxième session de l'Organe directeur (réunion de quatorze experts pendant trois jours)			

Fonctions d'exécution de base en 2016-2017

	Core Implementing Functions										
Référence	Fonction d'exécution de base 1	Fonction d'exécution de base 2	Fonction d'exécution de base 3	Fonction d'exécution de base 4	Fonction d'exécution de base 5	Fonction d'exécution de base 6	Fonction d'exécution de base 7	Fonction d'exécution de base 8	Fonction d'exécution de base 9	Total, Fonctions d'exécution de base
Domaine d'activité connexe	Liaison avec la CDB et d'autres organisations internationales	Maintien du Système multilatéral	Mobilisation de ressources en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages	Fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages	Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	Systèmes d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Stratégie de financement et Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement	Mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités, formation et renforcement des capacités aux fins de mise en oeuvre du Système multilatéral et du Système mondial d'information	Application de l'article 6 et dispositions connexes	
Articles du Traité	Tous	10 - 13	18.4	18.4	18,13	5,13,15 et 17	13,18	20.5	5,6,9	
	Montants (en USD)									
A. Ressources humaines										
A.1 Postes permanents										
A.2 Postes temporaires *NB: un seul poste, affecté à plusieurs fonctions d'exécution de base*	253 622			-		105 676	-	-	63 406	422 703
A.3 Autres dépenses de consultants	-	81 000	32 400	8 100	8 100	8 100	49 400	54 400	-	241 500
Total A. Ressources humaines	253 622	81 000	32 400	8 100	8 100	113 776	49 400	54 400	63 406	**664 203**
B. Réunions										
Autres réunions										
B.5 Activités connexes		-	60 000	-	110 000	-	20 000	35 000	20 000	245 000
Total B. Réunions	-	-	60 000	-	110 000	-	20 000	35 000	20 000	**245 000**
C. Autres dépenses										
C.1 Frais de voyage du personnel de base	15 000	15 000	15 000	-	-		-	12 500		57 500
C.2 Publications et communication		-	-	2 500	-	-	-	-		2 500
C.3 Fournitures et matériel	-	-	-	-	-	-	-	-		-
C.4 Contrats	-	-	-	-	-	-	-	-		-
C.5 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total C. Autres dépenses	15 000	15 000	15 000	2 500	-	-	-	12 500	-	**60 000**
Total A + B + C	**268 622**	**96 000**	**107 400**	**10 600**	**118 100**	**113 776**	**69 400**	**101 900**	**83 406**	**969 203**
D. Dépenses générales de fonctionnement (4% de A + B + C)	10 745	3 842	4 296	424	4 724	4 551	2 776	4 072	3 336	38 766
Budget de fonctionnement	279 367	99 842	111 696	11 024	122 824	118 327	72 176	105 972	86 742	1 007 969
E. Dépenses d'appui aux projets (6% du Budget de fonctionnement - hors la contribution de la FAO à la fonction de maintien)	16 759	5 991	6 706	661	7 373	7 099	4 329	6 360	5 205	60 482
Total	***296 126***	***105 833***	***118 402***	***11 685***	***130 197***	***125 425***	***76 505***	***112 332***	***91 946***	***1 068 452***

ADDITIF 1

PROJETS D'APPUI FINANCÉS PAR DES DONATEURS POUR LESQUELS DES FINANCEMENTS POURRAIENT ÊTRE RECHERCHÉS

Programme du Traité à l'appui du partage des avantages	2 000 000
Mise en œuvre harmonieuse du Traité, de la CDB et du Protocole de Nagoya	750 000
Vulgarisation, sensibilisation et promotion du Traité	950 000
Programme commun de renforcement des capacités	1 000 000-1 500 000
Programme de formation sur le Traité	850 000
Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au titre de l'Article 17 du Traité	1 800 000
Conservation, utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et droits des agriculteurs au titre de l'Article 5, 6 et 9 du Traité	1 500 000

ANNEXE 2

Barème indicatif des contributions pour les années civiles 2016 et 2017

(avec, pour comparaison, le barème 2014-2015)

Partie contractante	**Barème [37] 2016-2017**	Barème [1] 2014-2015
Érythrée	**0,001%**	0,001%
Afghanistan	**0,008%**	0,008%
Albanie	**0,015%**	0,015%
Algérie	**0,210%**	0,211%
Allemagne	**10,966%**	10,979%
Angola	**0,015%**	0,015%
Arabie saoudite	**1,327%**	1,328%
Arménie	**0,011%**	0,011%
Australie	**3,184%**	3,188%
Autriche	**1,225%**	1,227%
Bangladesh	**0,015%**	0,015%
Belgique	**1,532%**	1,534%
Bénin	**0,005%**	0,005%
Bhoutan	**0,001%**	0,001%
Brésil	**4,505%**	4,510%
Bulgarie	**0,072%**	0,072%
Burkina Faso	**0,005%**	0,005%
Burundi	**0,001%**	0,001%
Cambodge	**0,006%**	0,006%
Cameroun	**0,018%**	0,018%
Canada	**4,583%**	4,588%
Chypre	**0,072%**	0,072%
Congo	**0,008%**	0,008%
Costa Rica	**0,058%**	0,058%
Côte d'Ivoire	**0,017%**	0,017%
Croatie	**0,193%**	0,194%
Cuba	**0,106%**	0,106%
Danemark	**1,036%**	1,038%
Djibouti	**0,001%**	0,001%
Égypte	**0,206%**	0,206%
El Salvador	**0,025%**	0,025%
Émirats arabes unis	**0,914%**	0,915%
Équateur	**0,068%**	0,068%
Espagne	**4,565%**	4,570%
Estonie	**0,061%**	0,061%

[37] Barème indicatif des contributions pour 2016-2017 et 2014-2015 fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, établi par la résolution 67/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 21 décembre 2012.

Partie contractante	**Barème [37] 2016-2017**	Barème [1] 2014-2015
Éthiopie	**0,015%**	0,015%
Fidji	**0,005%**	0,005%
Finlande	**0,797%**	0,798%
France	**8,589%**	8,599%
Gabon	**0,031%**	0,031%
Ghana	**0,021%**	0,022%
Grèce	**0,98%**	0,981%
Guatemala	**0,041%**	0,041%
Guinée	**0,001%**	0,001%
Guinée-Bissau	**0,001%**	0,001%
Honduras	**0,012%**	0,012%
Hongrie	**0,408%**	0,409%
Îles Cook	**0,001%**	0,001%
Îles Marshall	**0,001%**	-
Inde	**1,023%**	1,024%
Indonésie	**0,531%**	0,532%
Iran (République islamique d')	**0,547%**	0,547%
Iraq	**0,104%**	-
Irlande	**0,642%**	0,643%
Islande	**0,041%**	0,041%
Italie	**6,831%**	6,839%
Jamaïque	**0,017%**	0,017%
Japon	**16,634%**	16,654%
Jordanie	**0,034%**	0,034%
Kenya	**0,020%**	0,020%
Kiribati	**0,001%**	0,001%
Koweït	**0,419%**	0,420%
Lesotho	**0,001%**	0,001%
Lettonie	**0,072%**	0,072%
Liban	**0,064%**	0,065%
Libéria	**0,001%**	0,001%
Libye	**0,218%**	0,218%
Lituanie	**0,112%**	0,112%
Luxembourg	**0,124%**	0,125%
Madagascar	**0,005%**	0,005%
Malaisie	**0,431%**	0,432%
Malawi	**0,003%**	0,003%
Maldives	**0,001%**	0,001%
Mali	**0,006%**	0,006%
Maroc	**0,095%**	0,095%
Maurice	**0,020%**	0,020%
Mauritanie	**0,003%**	0,003%
Monténégro	**0,008%**	0,008%
Myanmar	**0,015%**	0,015%
Namibie	**0,015%**	0,015%

Partie contractante	**Barème [37] 2016-2017**	Barème [1] 2014-2015
Népal	**0,009%**	0,009%
Nicaragua	**0,005%**	0,005%
Niger	**0,003%**	0,003%
Norvège	**1,307%**	1,308%
Oman	**0,157%**	0,157%
Ouganda	**0,009%**	0,009%
Pakistan	**0,131%**	0,131%
Palaos	**0,001%**	0,001%
Panama	**0,040%**	0,040%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	**0,006%**	–
Paraguay	**0,015%**	0,015%
Pays-Bas	**2,540%**	2,542%
Pérou	**0,180%**	0,180%
Philippines	**0,236%**	0,237%
Pologne	**1,414%**	1,416%
Portugal	**0,728%**	0,729%
Qatar	**0,321%**	0,321%
République arabe syrienne	**0,055%**	0,055%
République centrafricaine	**0,001%**	0,001%
République de Corée	**3,062%**	3,065%
République de Moldova	**0,005%**	-
République démocratique du Congo	**0,005%**	0,005%
République démocratique populaire lao	**0,003%**	0,003%
République kirghize	**0,003%**	0,003%
République populaire démocratique de Corée	**0,009%**	0,009%
République tchèque	**0,593%**	0,593%
République-Unie de Tanzanie	**0,014%**	0,014%
Roumanie	**0,347%**	0,347%
Royaume-Uni	**7,953%**	7,963%
Rwanda	**0,003%**	0,003%
Sainte-Lucie	**0,001%**	0,001%
Samoa	**0,001%**	0,001%
Sao Tomé-et-Principe	**0,001%**	0,001%
Sénégal	**0,009%**	0,009%
Serbie	**0,061%**	0,061%
Seychelles	**0,001%**	0,001%
Sierra Leone	**0,001%**	0,001%
Slovaquie	**0,263%**	0,263%
Slovénie	**0,154%**	0,154%
Soudan	**0,015%**	0,015%
Sri Lanka	**0,038%**	0,038%
Suède	**1,474%**	1,476%
Suisse	**1,608%**	1,609%
Swaziland	**0,005%**	0,005%
Tchad	**0,003%**	0,003%

Partie contractante	**Barème [37] 2016-2017**	Barème [1] 2014-2015
Togo	**0,001%**	0,001%
Tonga	**0,001%**	-
Trinité-et-Tobago	**0,068%**	0,068%
Tunisie	**0,055%**	0,055%
Turquie	**2,039%**	2,041%
Uruguay	**0,080%**	0,080%
Venezuela	**0,963%**	0,964%
Yémen	**0,015%**	0,015%
Zambie	**0,009%**	0,009%
Zimbabwe	**0,003%**	0,003%

ANNEXE 3

TABLEAU D'EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT 2016-2017

Cadre organique:

D-1
P-5
P-4 (4)
P-3 (3)

Services généraux:

G-5
G-4 (2)
G-3

APPENDICE A.12

RÉSOLUTION 12/2015

SECRÉTAIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'Organe directeur,

1. ***Note*** que les procédures de nomination d'un Secrétaire de l'Organe directeur du Traité au titre de l'Article 20 du Traité, ci-après dénommées «procédures de 2006», sont énoncées à l'Annexe J du rapport de la première session de l'Organe directeur, intitulée «Description des fonctions et procédures pour la nomination du Secrétaire de l'Organe directeur» (IT/GB-1/06/Rapport, annexe J).

2. ***Décide***, en vue de mettre en application les procédures de 2006, d'insérer dans l'ordre du jour provisoire de la septième session de l'Organe directeur, qui se tiendra en 2017, le point suivant: «Nomination du Secrétaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture».

3. ***Invite*** le Directeur général à proroger le mandat du Secrétaire en exercice jusqu'à ce que la nomination d'un nouveau Secrétaire de l'Organe directeur du Traité soit approuvée par l'Organe directeur, à sa septième session, en 2017.

4. ***Convient*** que l'actuel Secrétaire de l'Organe directeur du Traité sera autorisé à présenter sa candidature au poste de Secrétaire de l'Organe directeur en 2017.

5. ***Demande*** au Secrétariat de la FAO d'élaborer, en étroite concertation avec le Bureau, une procédure relative au renouvellement de la nomination du Secrétaire de l'Organe directeur du Traité, pour examen et adoption par l'Organe directeur à sa prochaine session, en 2017, et de proposer tout ajustement à apporter à la procédure de nomination pour permettre un renouvellement, en vue de son application aux futurs processus de sélection. Lorsqu'on mettra au point la procédure de renouvellement, on envisagera de fixer une limite maximum pour le mandat du Secrétaire.

6. ***Prie*** le Bureau juridique de la FAO d'examiner, dans le contexte des activités incombant au Secrétariat de la FAO au titre du paragraphe 5 de la présente résolution, la question de savoir si, à condition que la confidentialité soit respectée, la liste de candidats reçue au titre du paragraphe 3 des procédures de 2006 peut être communiquée pour information à toutes les Parties contractantes.

APPENDICE A.13

RÉSOLUTION 13/2015
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU TRAITÉ INTERNATIONAL (2016-2025)

L'Organe directeur,

Se félicite de la proposition figurant dans la documentation[38] et qui servira de base à l'élaboration d'un Programme de travail pluriannuel du Traité international.

Prie le Secrétaire de mettre au point, sur la base de contributions que lui remettront les parties contractantes, un Programme de travail pluriannuel pour 2018-2025, à soumettre à l'examen de l'Organe directeur à sa septième session. Le Programme de travail devra préciser les produits attendus et les résultantes, et définir des étapes, et il devra être élaboré sur la base des principes d'efficacité et de rentabilité. Il contiendra des indications concernant les activités financées par des donateurs, les ressources financières supplémentaires attendues et les ressources humaines nécessaires.

Prie le Secrétaire d'élaborer, selon les indications du Bureau et à titre de mesure intérimaire, un document indiquant les produits attendus, les résultantes et les étapes concernant l'application du Traité durant l'exercice biennal 2016-2017.

Décide que la septième session aura pour thème: «Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture»

[38] IT/GB-6/15/22.

APPENDICE B

ORDRE DU JOUR DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

QUESTIONS D'ORGANISATION

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
Élection du Rapporteur
Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
Nomination des membres du Comité du budget

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES ET QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Rapport du président de l'Organe directeur
Rapport du secrétaire de l'Organe directeur
Rapports des initiatives de haut niveau sur le Traité international et suites données

MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL

Amélioration de la mise en œuvre

Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages

Suivi de la mise en œuvre

Stratégie de financement
Développement du Système mondial d'information
Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Droits des agriculteurs
Application du Traité
Coopération avec les instruments et organismes internationaux
Coopération avec la Convention sur la diversité biologique, y compris le Protocle de Nagoya
Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
Coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Coopération avec d'autres organismes et organes internationaux

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ET QUESTIONS CONNEXES

Questions découlant de la mise en œuvre de la réforme de la FAO
Adoption du Programme de travail et budget
Programme de travail pluriannuel

AUTRES QUESTIONS

Élection du président et des vice-présidents de la septième session de l'Organe directeur
Date et lieu de la septième session de l'Organe directeur
Adoption du rapport

APPENDICE C

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

IT/GB-6/15/1	Ordre du jour provisoire
IT/GB-6/15/2	Ordre du jour provisoire annoté et calendrier indicatif
IT/GB-6/15/3	Liste des observateurs
IT/GB-6/15/4	Rapport du Président
IT/GB-6/15/5	Rapport du Secrétaire
IT/GB-6/15/Inf.2 Rev.1	Rapport de synthèse sur les délibérations du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages pendant l'exercice biennal 2014-2015
IT/GB-6/15/6 Add.1	Projet de résolution 1/2015: Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
IT/GB-6/15/7	Document de réflexion sur l'élaboration du Système mondial d'information
IT/GB-6/15/8	Rapport sur la mise en œuvre du Système multilatéral
IT/GB-6/15/9*	Examens et évaluations effectués dans le cadre du Système multilatéral et examen de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord type de transfert de matériel
IT/GB-6/15/10	Rapport sur l'exercice des fonctions de la tierce partie bénéficiaire
IT/GB-6/15/11	Rapport sur la Stratégie de financement
IT/GB-6/15/12	Mise en œuvre du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

IT/GB-6/15/13	Rapport et examen des communications sur l'application de l'Article 9, Droits des agriculteurs
IT/GB-6/15/14	Rapport relatif à l'application
IT/GB-6/15/14 Add.1	Rapport relatif à l'application: rectificatif concernant le modèle normalisé de présentation des rapports
IT/GB-6/15/15	Rapport sur la coopération avec les instances de la Convention sur la diversité biologique
IT/GB-6/15/16*	Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
IT/GB-6/15/17	Pas de document
IT/GB-6/15/18	Coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
IT/GB-6/15/19	Pas de document
IT/GB-6/15/20	Rapport des institutions ayant conclu des accords au titre de l'Article 15
IT/GB-6/15/21	Rapport sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux
IT/GB-6/15/22	Projet de programme de travail pluriannuel
IT/GB-6/15/23	Rapport sur l'autonomie fonctionnelle du Traité international dans le cadre de la FAO
IT/GB-6/15/24	Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget de 2014-2015
IT/GB-6/15/25	Projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 2016-2017
IT/GB-6/15/25 Add.1	Projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 2016-2017: activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial à des fins convenues
IT/GB-6/15/25 Add.1	Projet de barème des contributions indicatif pour 2016 et 2017
IT/GB-6/15/26	Renouvellement du mandat du Secrétaire du Traité

Documents d'information

IT/GB-6/15/Inf.1	Liste des documents
IT/GB-6/15/Inf.2 Rev.1	Note pour les participants
IT/GB-6/15/Inf.3	Élaboration d'une trousse à outils pour une utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
IT/GB-6/15/Inf.4	Rapport sur l'exécution du cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages depuis la cinquième session de l'Organe directeur
IT/GB-6/15/Inf.5	Recueil de contributions sur les droits des agriculteurs pour la sixième session
IT/GB-6/15/Inf.6 Add.1	Recueil de contributions sur les droits des agriculteurs pour la sixième session - Additif 1
IT/GB-6/15/Inf.6	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par l'Union européenne (UE) et par ses États Membres
IT/GB-6/15/Inf.7	Informations financières supplémentaires sur l'état d'avancement du Programme de travail et budget pour 2014-2015
IT/GB-6/15/Inf.8	Rapport du Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
IT/GB-6/15/Inf.9	Complément d'informations sur les incidences financières et administratives liées au transfert d'activités ou de tâches de la Commission à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
IT/GB-6/15/Inf.10	Rapport de la troisième réunion de la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies
IT/GB-6/15/Inf.11	Rapport du Secrétariat du Forum mondial de la recherche agricole sur la collaboration avec le Traité international
IT/GB-6/15/Inf.12	Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement
IT/GB-6/15/Inf.13	Rapport d'un atelier à parties prenantes multiples organisé par la Suisse. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: quelle stratégie d'investissement pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages?
IT/GB-6/15/Inf.14	Rapport final sur l'exécution du deuxième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages
IT/GB-6/15/Inf.15	Rapport du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique relatif à la coopération avec le Traité international

APPENDICE D

PARTIES CONTRACTANTES ET ÉTATS CONTRACTANTS AU 24 SEPTEMBRE 2013

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Au 5 octobre 2015, **136** instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion avaient été déposés auprès du Directeur général de la FAO.

Afghanistan
Albanie
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Arménie
Australie
Autriche
Bangladesh
Belgique
Bénin
Bhoutan
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada
Chypre
Congo (République du)
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Éthiopie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Marshall
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Irlande
Islande

Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Jordanie
Kenya
Kiribati
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Monténégro
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Niger
Norvège
Oman
Pakistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République de Moldova
République kirghize
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte- Lucie
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Suède
Suisse
Tchad
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Union européenne
Uruguay

Venezuela (République bolivarienne du)

Yémen

Zambie

Zimbabwe

APPENDICE E

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DE CÉRÉMONIE

Cérémonie d'ouverture de la sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 5 octobre 2015

APPENDICE E.1

MESSAGE VIDÉO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL JOSÉ GRAZIANO DA SILVA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO

Je suis heureux de m'adresser à vous à l'occasion de la session de l'Organe directeur du Traité international. Dans les années à venir, nous devrons produire davantage d'aliments dans des conditions toujours plus difficiles. Il nous faudra pour cela des systèmes alimentaires et agricoles plus durables. Nous devrons mettre au point de nouvelles variétés de plantes cultivées, plus résilientes et mieux à même de résister aux impacts des changements climatiques.

Le Traité joue un rôle crucial dans ce domaine. Il conjugue les efforts des agriculteurs et des scientifiques pour que soit exploité à fond le potentiel de diversité génétique végétale qui est la base de notre alimentation. Agriculteurs, scientifiques, gouvernements et secteur privé – vous voici réunis cette semaine afin d'exercer un rôle de gouvernance sur les ressources génétiques agricoles.

Ensemble, vous devrez renforcer les instruments du Traité afin que l'accès et le partage des avantages soient aisés et équitables pour chacun. Votre rôle de gouvernance est particulièrement important à la lumière de l'évolution rapide de l'utilisation et de la gestion des ressources phytogénétiques et de leurs éléments.

Dans les années 80, la FAO a été chargée d'assurer la garde en fiducie du matériel génétique pour l'alimentation et l'agriculture appartenant à l'humanité. En raison des innovations technologiques intervenues depuis, son rôle de dépositaire va consister à sauvegarder non seulement le matériel génétique végétal mais aussi les informations numériques connexes. Avec le bénéfice de vos conseils et de votre vision, le Traité doit veiller à ce que ce nouveau bien public soit disponible pour la sécurité alimentaire future.

Le Traité sur les ressources phytogénétiques progresse vers ses objectifs et des mesures sont prises pour améliorer le fonctionnement du Système multilatéral et créer un Système d'information mondial. La FAO est déterminée à atteindre son objectif fondamental, qui est d'éradiquer la faim et la malnutrition. Le Traité est un instrument capital, sur lequel nous comptons pour accomplir cette tâche de plus en plus pressante. Je vous souhaite une réunion fructueuse.

APPENDICE E.2

DÉCLARATION AU NOM DE S.E. M. FUAD BIN JAAFAR AL-SAJWANI, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES DU SULTANAT D'OMAN

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation, Mesdames et Messieurs les délégués des parties prenantes,

Monsieur le Secrétaire du Traité international, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir d'être ici au nom de S.E. M. Fuad bin Jaafar Al-Sajwani, Ministre de l'agriculture et des pêches du Sultanat d'Oman et Président du Groupe spécial de haut niveau chargé de la mobilisation des ressources, et c'est un honneur de m'adresser à vous en cette séance inaugurale de la sixième session de l'Organe directeur du Traité international.

Je suis particulièrement heureux de rappeler qu'il y a deux ans, Oman avait accueilli la cinquième session de l'Organe directeur à Mascate, du 24 au 28 septembre 2013. Celle-ci avait été précédée d'une Conférence ministérielle de haut niveau, organisée par le Gouvernement d'Oman le 21 septembre, et de deux journées de consultations régionales, tenues les 22 et 23 septembre.

Depuis lors, nous avons tous été occupés à donner suite aux résolutions adoptées par l'Organe directeur à sa cinquième session et à promouvoir l'application du Traité. En faisant le point du précédent exercice biennal, nous constatons qu'un travail considérable a été réalisé depuis la cinquième session. Au moment d'envisager la période à venir, force est de constater qu'il nous reste au moins autant à accomplir.

Nous savons que l'agriculture est un secteur fondé sur les écosystèmes. La conservation et l'utilisation durable des écosystèmes fragiles sont des activités aussi vitales pour l'agriculture d'aujourd'hui que pour la productivité agricole de demain.

Les ressources phytogénétiques ne sont pas seulement les moyens les plus importants à notre disposition pour définir nos options en matière d'adaptation. Elles sont aussi nos principales alliées face à d'autres défis liés au développement mondial – sécurité alimentaire, flambée des prix des denrées alimentaires, sources renouvelables d'énergie propre, production durable, durabilité environnementale, régimes alimentaires équilibrés et questions sanitaires, problèmes de biosécurité.

Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, le développement agricole a toujours été entravé par la rareté de l'eau et une sécheresse persistante. Et cependant, notre région est également connue pour la diversité génétique de ses cultures, parmi les plus précieuses au monde, et pour ses connaissances traditionnelles, qui sont immenses.

En fait, chacun de nos pays possède une grande richesse de ressources et de connaissances susceptibles d'être partagées au profit de tous.

Nos pays, tous autant qu'ils sont, sont interdépendants dans le domaine des ressources phytogénétiques. C'est bien pourquoi nous avons voulu établir ensemble le Traité international. Les projections climatiques suggèrent que des changements climatiques de plus en plus prononcés déboucheront sans doute sur des liens d'interdépendance plus marqués entre les pays et les régions dans le domaine des ressources phytogénétiques.

Dans ce contexte mondial, le Traité international constitue une solution multilatérale cohérente en vue de sauvegarder la biodiversité des cultures vivrières de la planète, car il facilite l'accès à du matériel phytogénétique précieux aux fins d'une utilisation durable et garantit un partage juste et équitable des avantages découlant de cette utilisation. Seule l'application intégrale du Traité peut garantir sa pleine efficacité et notre sécurité alimentaire future.

Dans ses remarques de clôture lors de la cinquième session de l'Organe directeur, S.E. M. Fuad bin Al-Sajwani avait déclaré: «Nous allons travailler ensemble pour transformer les résultats de cette réunion en mesures qui permettront de préserver nos ressources phytogénétiques et de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire face au changement climatique.» Nous sommes heureux de noter le travail remarquable qui a été effectué en deux années à peine, depuis la dernière réunion de l'Organe directeur à Mascate. Nous félicitons de leur dévouement et de leur engagement ceux qui se sont employés à renforcer l'application et l'impact de cet important Traité international.

L'Organe directeur, à sa cinquième session, avait créé un Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral pour l'accès et le partage des avantages. Il avait aussi adopté un programme de travail sur l'utilisation durable et une résolution sur les droits des agriculteurs, des mesures qui avaient pour but de faire progresser de manière significative la mise en œuvre du Traité.

Depuis la cinquième session de l'Organe directeur, tenue en septembre 2013, plusieurs réunions ont eu lieu afin de concrétiser les objectifs et les résolutions issus de ses travaux. Permettez-moi de souligner dans l'ordre chronologique certaines des mesures les plus importantes qui ont été décidées à ces réunions.

La première réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, tenue à Genève (Suisse) du 14 au 16 mai 2014, a proposé l'élaboration d'approches novatrices dans le cadre du Système multilatéral. Par ailleurs, la quatrième Table ronde ministérielle, accueillie par Oman et intitulée «*Le Traité international, les changements climatiques et la sécurité alimentaire*», qui a eu lieu à New York au Siège de l'ONU le 24 septembre 2014 à l'occasion de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a débattu de la manière dont le partage des avantages monétaires et non monétaires issus de l'utilisation du matériel phytogénétique relevant du Traité international peut soutenir l'innovation agricole, en particulier la sélection de semences adaptées au climat, et atténuer l'impact du changement climatique sur les cultures alimentaires par le biais des systèmes du Traité international.

La première réunion de la Consultation d'experts sur le Système d'information mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue à San Diego (États-Unis), les 7 et 8 janvier 2015, a reçu pour mandat de conseiller le Secrétariat du Traité sur l'élaboration de propositions relatives à la mise en place du Système d'information mondial et la rédaction d'une vision de ce Système, en vue de les soumettre à l'Organe directeur à sa présente session.

La deuxième réunion du Comité technique *ad hoc* sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue les 2 et 3 mars 2015 à Rome (Italie) a abordé plusieurs questions, notamment l'élaboration d'une boîte à outils au service de l'utilisation durable des RPGAA, la promotion de partenariats public-privé en matière de présélection, ainsi que le codéveloppement et le transfert de technologies.

Pendant la même période, la deuxième réunion du Bureau de la sixième session de l'Organe directeur s'est tenue les 5 et 6 mars 2015 à Rome (Italie). Elle a fait le point et débattu des mesures prises par le Secrétariat pour préparer la sixième session. Cette réunion a approuvé un montant de 10 millions d'USD environ, destiné à financer 22 propositions de projets relevant du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Nous avons aussi examiné les indications concernant l'élaboration du Programme de travail pluriannuel et la définition des interconnexions existant avec les instruments administrés par l'UPOV et l'OMPI.

La troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral s'est tenue à Brasilia du 2 au 5 juin 2015. Elle a examiné les progrès réalisés pendant l'exercice biennal dans l'élaboration de mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral grâce à un accroissement de la disponibilité de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner ici que pendant les deux années écoulées depuis la dernière session, soit entre septembre 2013 et septembre 2015, le Traité international a progressé dans la bonne voie et compte de nombreuses réalisations, grâce au déploiement de mesures et d'activités

fructueuses, qui contribuent à l'accomplissement de ses grands objectifs. Le Sultanat d'Oman s'est engagé à soutenir le Traité international dans toutes ses activités et initiatives en faveur de la sécurité alimentaire dans le monde dans un contexte de changements climatiques.

Avant de conclure mon intervention, permettez-moi au nom de notre Ministre S.E. M. Fuad bin Al-Sajwani, de vous adresser à tous – Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres, délégués, chefs d'institutions financières, représentants des ONG et de la société civile – un appel à contribuer résolument, que ce soit directement ou indirectement, à la réalisation des objectifs du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité international.

Merci à tous et à chacun.

APPENDICE E.3

DÉCLARATION DE M. BRAULIO FERREIRA DE SOUZA DIAS, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à cette sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et vous exprime tous mes regrets que d'autres obligations m'aient empêché de me joindre à vous en personne.

Les deux années qui se sont écoulées depuis la dernière session de l'Organe directeur ont été très fécondes et les relations entre la Convention de la diversité biologique et le Traité international n'ont cessé de croître et de s'approfondir.

Nous avons consacré une bonne partie de nos activités de coopération au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Comme vous le savez, le Protocole de Nagoya a été adopté en 2010 pour promouvoir le troisième objectif de la Convention, relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Nous nous sommes réjouis lorsque le Protocole a pris effet il y a près d'un an, le 12 octobre 2014, de sorte que la première réunion des Parties au Protocole a pu être organisée en même temps que la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention, en République de Corée. Le document d'information que nous avons soumis à la présente réunion montre que cette première réunion des Parties au Protocole a été très productive et a permis d'adopter treize décisions, sur des questions aussi diverses que le renforcement des capacités, l'application, la sensibilisation et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

L'élan donné par le Protocole de Nagoya se poursuit. Le Protocole compte maintenant 64 Parties et d'autres ratifications sont attendues dans les semaines et les mois à venir, au fur et à mesure que les pays termineront leur processus national d'adhésion.

Bien entendu, pour les pays qui sont à la fois Parties au Protocole et au Traité, la complémentarité dans l'application s'impose. À cette fin, nos deux Secrétariats collaborent avec Bioversity International et l'Initiative de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages pour que les décideurs politiques au niveau national soient mieux à même d'appliquer les deux accords de façon complémentaire. Ensemble, nous entreprenons des activités qui visent à définir des approches claires et fonctionnelles, dans le but de surmonter les difficultés que pose la mise en œuvre concomitante de ces deux instruments.

Chers collègues,

Le Secrétariat de la CDB a suivi avec intérêt les débats sur l'amélioration du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Je rappelle que le Traité dispose que son Système multilatéral couvre les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture énumérées à l'Annexe I du Traité, établie conformément à des critères de sécurité alimentaire et d'interdépendance. Je suis convaincu que la solution à laquelle vous parviendrez pour améliorer le fonctionnement du Système multilatéral facilitera la relation entre nos instruments respectifs, sans tomber dans le piège d'une complexité excessive. C'est pourquoi nous sommes prêts à soutenir ce travail et, en particulier, à contribuer aux débats par la fourniture d'informations à jour sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte de la Convention et du Protocole de Nagoya.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Les intérêts communs de la Convention et du Traité international s'étendent aussi à des aspects plus vastes qui touchent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Permettez-moi d'illustrer les efforts que nous avons récemment mis en place conjointement avec le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et Bioversity International, et d'attirer votre attention sur la nécessité de

promouvoir la conservation des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées. Une notification cosignée par les quatre Secrétariats partenaires a été diffusée auprès de tous nos points focaux respectifs. Elle fournit des informations supplémentaires et suggère notamment des mesures de portée nationale.

En conséquence, je suis heureux que les Parties à la CDB aient décidé que la prochaine réunion de la Conférence des Parties examinerait, entre autres, l'intégration transversale de la biodiversité dans les divers secteurs, notamment l'agriculture et les forêts. La COP-13 sera accueillie par le Mexique en décembre 2016 et la question de l'intégration sera également inscrite au programme du segment de haut niveau de la Conférence des Parties. Je me réjouis donc à l'idée d'œuvrer à la promotion de cette importante initiative aux côtés de la FAO et des ministres de l'agriculture de vos pays.

Dans ce contexte, je suis également très heureux que le Secrétariat de la CDB ait pu accueillir un fonctionnaire du Secrétariat du Traité pendant ces dix-huit derniers mois. Cet exemple concret de coopération a donné d'excellents résultats et instauré une action concertée dans les domaines les plus divers, du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité aux espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées.

Chers collègues,

Je crois que le partenariat entre le Traité international et la Convention sur la diversité biologique est un modèle de complémentarité et de synergie. Les résultats atteints grâce au Protocole de Nagoya contribueront à renforcer l'application du Traité, tandis que les succès du Traité appuieront la CDB dans l'accomplissement de son mandat. Je me félicite donc au plus haut point de notre coopération à ce jour et espère que nous aurons de nombreuses autres occasions de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs de portée mondiale. Je vous souhaite une réunion particulièrement riche en succès et résultats concrets.

Merci de votre attention.

APPENDICE E.4

DÉCLARATION DE M. MICHAEL KELLER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES (FIS)

Mesdames et Messieurs, honorables invités,

Je suis particulièrement honoré de m'adresser à la sixième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Permettez-moi de remercier tout spécialement S.E. Fuad bin Jaafar Al-Sajwani du Sultanat d'Oman, M. Matthew Worrell, Président de la sixième session de l'Organe directeur et M. Shakeel Bhatti du Traité international, pour l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole devant votre assemblée.

Je représente la FIS, la Fédération internationale des semences, qui est la voix du secteur semencier mondial. En tant que Secrétaire général de la FIS, j'aimerais exprimer le soutien sans réserve de notre secteur à l'égard d'un Traité qui a le mérite d'être à la fois solide et transparent. Après tout, nous savons qu'un Traité international efficace renforcera la recherche, la sélection et le développement des semences au niveau mondial. Et n'est-ce pas là, finalement, ce que nous recherchons tous?

La FIS a des membres dans 78 pays et représente 7 500 entreprises. Actuellement, la Fédération internationale des semences couvre plus de 96 pour cent du commerce mondial des semences. Nos sélectionneurs travaillent activement pour produire les semences améliorées grâce auxquelles les agriculteurs du monde entier pourront produire davantage d'aliments, combattre la faim et venir à bout des problèmes environnementaux qui assaillent notre planète. Les membres de la FIS partagent une vision commune, celle d'un monde où chacun peut disposer des meilleures semences, au service de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Nous croyons que la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques sont indispensables à la société, mais aussi au secteur semencier, pour lui permettre de mettre au point des cultures améliorées adaptées aux besoins des planteurs, des agriculteurs et de l'environnement.

La FIS reconnaît cependant que l'accès aux ressources phytogénétiques doit aller de pair avec le partage des avantages. Avec un système efficace et efficient d'accès et de partage des avantages dans le cadre du Traité international, nous pouvons garantir que les meilleures semences soient accessibles aux agriculteurs d'aujourd'hui et de demain. Sachez que la FIS a publiquement déclaré que le Traité constitue la meilleure approche pour régir l'accès et le partage des avantages dans notre secteur.

Toutefois, nous reconnaissons aussi que le fonctionnement du Système multilatéral doit être amélioré. L'accès facilité aux ressources phytogénétiques n'est pas encore une réalité universelle. La concrétisation des avantages monétaires dus aux utilisateurs est trop lente et la valeur des avantages non monétaires produits par les sélectionneurs commerciaux est sous-estimée. La FIS soutient les efforts en cours pour faire face à ces difficultés et apporter les changements nécessaires.

Dans ce but, les représentants de la FIS ont participé activement et de manière transparente au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral. Nous formons le vœu que ce dialogue important aboutisse à des recommandations susceptible d'être examinées par l'Organe directeur. Nous formons le vœu qu'il en résulte un système plus «convivial». La FIS a mobilisé le soutien de ses membres dans le monde entier, désireux comme nous de s'engager pour que le Système multilatéral du Traité soit adapté aux exigences de sa mission et pour que l'ATTM soit aligné sur les principes commerciaux qui sont un commun dénominateur pour un vaste éventail d'entreprises de sélection dans le monde.

Cela signifie que l'ATTM doit être adaptable aux caractéristiques très diverses des membres de la FIS.

Dans la perspective d'une semaine de travaux importants, je me permets de rappeler quelques principes dont nous pensons qu'ils doivent sous-tendre un Système multilatéral amélioré:

- **Simplicité,** impliquant la réduction au minimum de la charge administrative (pas de suivi et de surveillance) et de la clarté en ce qui concerne la résiliation des paiements;

-Renforcer l'idée que l'accès au matériel génétique est l'avantage premier du Système multilatéral, un avantage qu'atteste un accroissement considérable de l'utilisation de matériel du Système multilatéral par les sélectionneurs du secteur privé;
-Prévisibilité de la sécurité juridique pour les utilisateurs; (l'ATTM doit être accepté comme un certificat de conformité reconnu au plan international au titre du Protocole de Nagoya);
-Proportionnel, en ceci qu'il garantit des conditions égales à tous les utilisateurs du secteur; enfin,
-Différencié, puisqu'il fournira du matériel qui sera disponible sans restriction aux fins de la recherche et de la sélection.

Il convient de noter que ce mécanisme ne deviendra fonctionnel qu'après que l'ATTM aura subi quelques modifications simples, aptes à garantir un financement viable du Traité sur le long terme. Les autres conditions qui peuvent influencer positivement le fonctionnement à long terme du Système multilatéral sont:

- que le Traité reconnaisse mieux la valeur des activités de partage des avantages en nature fournis par le secteur semencier;
- que les Parties contractantes comprennent combien il est important de remplir leurs obligations en matière d'inclusion du matériel en leur possession dans le Système multilatéral; et
- que l'Annexe I soit étendue à toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Permettez-moi d'insister sur le fait que notre secteur maintiendra son engagement de coopérer au travail crucial qui doit être fait pour améliorer le Système multilatéral. Nous avons fourni de nombreuses heures de soutien en nature pour l'élaboration d'études sur les coûts de transaction et sur les facteurs qui poussent les utilisateurs à effectuer des versements au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Par ailleurs, nous participerons activement aux réunions futures du Groupe de travail pour veiller à ce que les vues de notre secteur soient divulguées et pour rester à l'écoute des autres parties prenantes. Nous continuerons de créer des occasions de dialogue entre le secteur semencier et les représentants des gouvernements et avec les représentants du Traité, comme nous l'avons fait pendant une table ronde organisée lors du Congrès mondial sur les semences, à Cracovie, en 2015. La compréhension mutuelle passe par le dialogue!

Pour terminer, je tiens à vous remercier encore une fois de m'avoir permis de partager les vues du secteur semencier international. Avec un Traité efficace et efficient, le monde réalisera la myriade d'avantages découlant d'un accès facilité aux ressources phytogénétiques et de leur utilisation dans les programmes de sélection au sein d'entreprises membres de la FIS.

Le slogan de la FIS est «La semence c'est la vie». Le secteur semencier reconnaît qu'il a pour responsabilité collective de répondre aux défis actuels et futurs: formons des partenariats avec d'autres parties prenantes pour contribuer à la mise en place d'un système qui permette à chacun de contribuer à ce succès et d'en partager les fruits.

Merci infiniment de votre attention.

APPENDICE E.5

DÉCLARATION DE M. ALEJANDRO ARGUMEDO, DIRECTEUR DES PROGRAMMES, ASSOCIATION ANDES (PÉROU)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée ce matin de m'exprimer devant l'Organe directeur du Traité international au sujet de la contribution importante des petits exploitants locaux et autochtones à la conservation et au développement des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de la nécessité de mettre en commun les informations et les données pertinentes, en vue d'une utilisation efficace de ces ressources.

Les peuples autochtones et les petits exploitants ont un rôle important à jouer dans les interventions collectives au niveau mondial, face aux enjeux de la sécurité alimentaire et de la nutrition, surtout dans le contexte du changement climatique. Leurs connaissances des agroécosystèmes, leur manière de gérer les semences et leur résilience face aux aléas météorologiques sont des éléments indispensables pour orchestrer des interventions efficaces du niveau local au niveau mondial.

Sous l'appellation de «droits des agriculteurs», le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture reconnaît «l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier».

Le Traité est en vigueur depuis plus de 10 ans mais la concrétisation des droits des agriculteurs a été relativement lente. Cependant, les droits des agriculteurs existent, sont revendiqués et parfois mis en œuvre par les communautés locales et autochtones à travers le monde. Par exemple, le Parc de la pomme de terre et ANDES coopèrent avec nos frères et sœurs d'Asie et d'Afrique, par le biais de notre coopération à l'échelle mondiale avec les initiatives SEARICE pour l'autonomisation des populations locales en Asie du Sud-Est, Community Technology Development Trust (CTDT), Oxfam, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Center for Genetic Resources des Pays-Bas et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI). Nous travaillons avec les gouvernements, les centres du GCRAI, les organismes de recherche, des organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

Nos activités confirment que les peuples autochtones et les petits exploitants font ce qu'il faut pour s'adapter au changement climatique. Ils s'adaptent en perfectionnant leurs connaissances traditionnelles en matière de prévisions météorologiques, de gestion des ressources génétiques et de calendriers agricoles. Nos enquêtes de base et nos enquêtes finales confirment que les systèmes semenciers des agriculteurs sont un atout en matière d'adaptation.

Des situations aussi radicales et complexes que celles que provoquent les changements climatiques nécessitent des méthodes et des partenariats innovants et diversifiés. Nous avons réussi à combiner dans une perspective d'utilisation durable des variétés traditionnelles et des variétés modernes (qui sont indispensables).

J'aimerais vous informer qu'en septembre dernier, coopérant dans un esprit de réciprocité et de respect avec plusieurs organismes – Centre international de la pomme de terre, Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et Institut international pour l'environnement et le développement – et avec l'appui du Secrétariat du Traité, le Parc de la pomme de terre a déposé du matériel génétique de variétés locales de pomme de terre dans la Chambre forte semencière mondiale du Svalbard, située dans le lointain archipel arctique de Svalbard. Ce dépôt au service de la sécurité alimentaire mondiale et du bien-être de l'humanité est un exemple pratique de collaboration *in situ* et *ex situ*.

Toutefois, pour parvenir à la sécurité alimentaire mondiale, l'utilisation des ressources phytogénétiques, et non plus leur seule conservation, devient cruciale, notamment l'utilisation de caractères qui sont précieux pour l'amélioration génétique ou la mise au point de nouvelles cultures

vivrières. Pour permettre l'utilisation efficace de ressources phytogénétiques, les données et les connaissances qui présentent un intérêt particulier devraient être emmagasinées et rendues accessibles par le truchement du Système d'information mondial du Traité international.

C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que le Parc de la pomme de terre a également l'intention d'inclure dans le Système d'information mondial les données de caractérisation moléculaire et certaines des connaissances traditionnelles relatives aux variétés de pomme de terre qui sont issues du projet du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

Nous ne sommes pas les seuls à promouvoir les droits des agriculteurs et l'on constate dans le monde entier de très nombreuses initiatives du même type. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le Programme commun de renforcement des capacités des pays en développement qui a été récemment lancé par le Secrétariat du Traité et le Forum mondial de la recherche agricole et constitue une initiative importante à l'appui de la concrétisation des droits des agriculteurs aux niveaux local et national.

Je vous remercie de votre attention.

APPENDICE E.6

DÉCLARATION DE M. GARLICH VON ESSEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES SEMENCES (ESA)

L'élaboration du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été accueilli très favorablement par la communauté des sélectionneurs de végétaux, et ce pour deux raisons:

D'une part le Traité est spécifique aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il est par conséquent beaucoup plus ciblé et donc mieux adapté à notre secteur – et plus facile à comprendre – que la CDB et son régime d'accès et de partage des avantages, défini dans le Protocole de Nagoya.

D'autre part, le Traité a été élaboré suite à des consultations directes auxquelles ont participé les parties prenantes concernées, ce qui a permis de mieux cerner le secteur et ses modalités de fonctionnement.

Les félicitations que j'ai exprimées à l'occasion du dixième anniversaire du Traité au nom de l'ensemble du secteur semencier européen n'étaient pas des propos de façade.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité international en 2004, l'Association européenne des semences a suivi de près son développement tout en y apportant sa contribution.

En effet, notre Groupe de travail sur la biodiversité est le plus ancien de l'Association, qui est à peine plus âgée que le Traité lui-même. C'est ce Groupe de travail, présidé à l'époque par Kees Noome dont plusieurs d'entre vous se souviendront, et dont vous aurez entre-temps reconnu les qualités de visionnaire, qui a travaillé spécifiquement sur ce qui allait devenir l'une des grandes réalisations du Traité: son Système multilatéral, doté de son propre mécanisme de mise en œuvre et de règles connexes, sous la forme de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM).

Mesdames et Messieurs,

Les sélectionneurs européens voient ce Traité, avec son Système multilatéral et son approche normalisée aux accords de transfert de matériel, comme le meilleur concept existant pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au bénéfice de tous, que ce soient les chercheurs, les obtenteurs, les agriculteurs, etc., ou l'ensemble de la société.

Nous ne pensons pas pour autant que tout soit parfait dans le meilleur des mondes. En effet, si tout était parfait, vous et moi ne serions probablement pas ici aujourd'hui.

En substance, l'insuffisance des recettes du Fonds fiduciaire est vue comme la principale faiblesse du Traité et de son Système multilatéral.

C'est pourquoi vous avez créé, en 2013, un Groupe de travail qui a été chargé de réfléchir à la manière de remédier à cette situation. Et dans la résolution portant création de ce Groupe de travail, vous avez spécifiquement exhorté les obtenteurs « à élaborer pour leur part [...] des approches innovantes axées sur l'utilisateur pour assurer le partage des avantages monétaires [...] susceptibles de contribuer à un rapport de ressources suffisant et durable au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages».

C'est ce qu'a fait l'ESA très activement au cours de ces deux dernières années.

En vertu d'une résolution correspondante du Conseil d'administration de l'ESA, nous avons participé aux réunions du Groupe de travail, nous avons fait des propositions et rédigé des recommandations, et nous avons fourni des réponses officielles à des notifications, toujours en coordination étroite avec la Fédération internationale des semences.

Notre contribution a reposé et repose toujours sur la ferme volonté de tout le secteur semencier européen d'honorer ses responsabilités. Notre souhait est de collaborer activement avec le Traité à la recherche de solutions susceptibles d'améliorer ce mécanisme et, ainsi, d'assurer la prépondérance des

financements prévisibles à long terme.

Elle est surtout fondée sur les processus pratiques, les réalités économiques et la diversité structurelle du secteur de la sélection végétale en Europe (et dans le monde) et tient compte des différences fondamentales qui caractérisent les diverses espèces cultivées, les processus de sélection et de mise en valeur des variétés ainsi que la commercialisation et les marchés.

Nous avons certes compris le mécontentement, voire la frustration engendrés par la situation financière du Fonds fiduciaire pour l'accès et le partage des avantages, mais nous n'avons cessé de signaler qu'il pouvait difficilement en être autrement s'agissant d'un système qui situe les recettes au point de commercialisation des variétés – c'est-à-dire longtemps après l'accès initial au matériel génétique, vu la relative lenteur du processus de sélection végétale.

Nous avons donc suggéré d'explorer divers mécanismes financiers qui seraient mieux adaptés aux circonstances pratiques du processus de sélection et d'amélioration des variétés, et leurs calendriers respectifs, et avons formulé des suggestions à cet égard.

Nous avons constaté avec une grande satisfaction que plusieurs de nos suggestions avaient été examinées au sein du Groupe de travail et vous sont maintenant soumises pour examen et décision.

Toutefois, l'application pratique et l'utilisation du Traité souffrent d'une autre lacune importante, qui est l'insuffisance du matériel génétique disponible au sein du Système multilatéral. Celui-ci ne recèle qu'une infime partie du matériel qui devrait s'y trouver et ce facteur influe beaucoup sur le champ d'application du Traité et sa couverture.

Il faut combler cette lacune d'autant plus rapidement qu'une action dans ce domaine créera les conditions pour asseoir plus largement le régime d'accès et de partage des avantages à l'avenir.

Il en va de même pour la couverture du Système. L'extension de l'Annexe I à toutes les ressources phytogénétiques reste une priorité pour la communauté mondiale des spécialistes de la sélection végétale. Là encore, cette extension contribuera de manière significative à réaliser l'objectif global d'un financement stable sur le long terme.

Ces deux éléments ont également occupé les débats au cours de ces deux dernières années et nous sommes convaincus que des progrès considérables ont été réalisés, tant sur le contenu qu'en termes de compréhension mutuelle des positions exprimées.

Les attentes sont devenues plus réalistes tandis que les responsabilités ont été définies plus nettement, et aussi mieux assumées.

Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué précédemment, l'ESA reste activement engagée à l'égard du maintien et de l'amélioration de ce système, non seulement dans le contexte des débats actuels sur son financement durable, mais plus généralement en ce qui concerne les résultats souhaités et les divers moyens d'y parvenir.

Chacun connaît la position de l'ESA. Pour nous, l'accès aux ressources génétiques aux fins de la sélection est un impératif car elle permet aux obtenteurs de relever sans cesse avec succès les enjeux de la sécurité alimentaire, de la durabilité environnementale et du changement climatique.

Seules les ressources que l'on parviendra à conserver aujourd'hui pourront être utilisées demain, engendrant des avantages susceptibles d'être partagés tout au long de la chaîne – des fournisseurs aux consommateurs – et avec la société tout entière.

L'ESA est prête à partager ses connaissances, son expérience et son travail pour assurer la réussite des négociations en cours concernant l'amélioration future du Traité et son financement, à la fois pendant cette session de l'Organe directeur et par la suite.

En Octobre 2014, au Congrès de l'ESA à Lisbonne, nous avons confirmé cet engagement en annonçant une contribution financière volontaire du secteur semencier européen au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité.

Aujourd'hui, près de 12 mois plus tard, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons pu honorer notre engagement et qu'à notre prochain Congrès, qui doit se tenir à Vienne la semaine prochaine, le Président de l'ESA, M. Gerard Bachx, remettra un chèque symbolique de 300 000 euros à M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité.

L'ESA reste de l'avis que toutes les Parties contractantes et parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités et contribuer à la réussite du système. Il importe que les Parties contractantes reconnaissent les avantages socioéconomiques et, par conséquent, les responsabilités découlant de l'accès aux ressources phytogénétiques et de leur utilisation, ainsi que les retombées sur tous les secteurs économiques de l'agroalimentaire et sur l'ensemble de la société. Cette reconnaissance doit se traduire par un engagement financier substantiel et continu de la part de toutes les Parties contractantes.

Le secteur semencier européen s'emploie à soutenir et à développer le Traité. Il est prêt à assumer des responsabilités financières, prêt à participer activement – y compris par la formulation de propositions – à la conception d'un mécanisme de financement qui garantisse au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages un revenu stable et à long terme, prêt aussi à fournir des idées de mesures supplémentaires susceptibles de parfaire le fonctionnement du Système multilatéral.

Par cette contribution volontaire, l'ESA adresse un message politique fort au Traité et à la présente réunion, un message de soutien, mais aussi de confiance et d'optimisme!

Nous espérons sincèrement que cette initiative marquera un pas important dans notre relation et dans notre travail commun, au bénéfice de nos objectifs communs.

Il doit être clair, toutefois, que le Traité, son Système multilatéral et son ATTM ne peuvent échapper aux forces du marché et aux grandes réalités économiques.

Nos efforts n'aboutiront que si tout le matériel pertinent est mis à la disposition du Traité, dans le cadre de règles simples et adaptées, qui aient un effet incitatif et non dissuasif en matière d'accès, tout en reconnaissant qu'en dépit des efforts consentis, la plupart des programmes de sélection n'engendrent pas de variétés vedettes. Toutefois, par des améliorations successives ils progressent de façon continue vers des variétés que nos agriculteurs pourront cultiver à l'avenir. Nos efforts n'aboutiront que si le but recherché est le partage des avantages monétaires, sachant que sa réalisation dépendra du degré de perfection du système et de sa conformité aux besoins des utilisateurs.

Lorsque les prix sont trop élevés et le mode d'emploi trop compliqué, les produits ont tendance à rester sur les étagères. C'est une vérité élémentaire que nous ne devons pas oublier.

Mais je suis convaincu qu'avec des attentes réalises et transparentes, de la bonne volonté et de la créativité de la part de tous, la présente réunion de l'Organe directeur prendra des mesures importantes pour améliorer encore le système et contribuera ainsi à progresser dans l'accomplissement de notre objectif partagé qui est la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au profit de leurs propriétaires, de leurs utilisateurs et de nous tous.

Je vous souhaite des débats fructueux, de sages décisions et un franc succès.

Je vous remercie de votre attention.

APPENDICE E.7

DÉCLARATION DE M. FRANK RIJSBERMAN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSORTIUM DU CGIAR

Accroître les avantages tirés des ressources génétiques dont le CGIAR est le dépositaire

Le CGIAR se félicite de pouvoir intervenir devant l'Organe directeur du Traité à sa sixième session et saisit cette occasion pour vous assurer de la très haute priorité que le CGIAR accorde à la conservation et à l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – tant au sein de ses collections que sous la forme de biodiversité agricole *in situ* – et réitérer l'importance que revêt pour nous le partenariat avec le Traité.

Vous savez sans doute qu'en 2012, le Fonds du CGIAR a approuvé un gros investissement de 120 millions d'USD dans les collections détenues auprès de ses 11 banques de gènes, pour la période 2012-2016. Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Je suis heureux de vous communiquer qu'à sa dernière réunion, en avril 2015, le Fonds du CGIAR a approuvé une deuxième phase du même programme, qui comporte un investissement supplémentaire de 93 millions d'USD pour la période 2017-2021. Les collections du CGIAR seront ainsi maintenues et gérées conformément à des normes d'exécution élevées.

Les centres du CGIAR sont responsables de 94 pour cent environ de tous les matériels transférés à l'échelle mondiale en recourant à l'ATTM. Depuis janvier 2007, les centres du CGIAR ont transféré 2 682 300 échantillons en vertu de 25 395 ATTM, à des bénéficiaires situés dans 158 pays. Quelque 73 pour cent des ATTM ont été utilisés pour des transferts à des bénéficiaires dans des pays qui sont Parties au Traité. La grande majorité de ces transferts – environ 94 pour cent – étaient destinés à des instituts de recherche publics, à des universités, à des organisations régionales, à des réseaux d'échange de matériel génétique et à d'autres banques de gènes. Un pour cent du matériel transféré concernait des plantes cultivées non inscrites à l'Annexe 1.

Dix pour cent de tous les ATTM délivrés par les centres du CGIAR concernent le transfert de matériels améliorés dans ces centres, et représentent plus de 250 000 lignées.

Pour saisir l'ampleur et l'impact potentiel du matériel amélioré dans les centres, considérez les travaux de l'IRRI concernant les variétés de riz tolérantes aux inondations issues de variétés locales à haut rendement, populaires parmi les producteurs et les consommateurs et appelées «riz de submersion profonde» parce qu'elles peuvent résister jusqu'à 17 jours en immersion complète. Il se déclenche chez ces variétés une réaction semblable à l'hibernation lorsque la plante est submergée, mais celle-ci reprend sa croissance dès que l'eau baisse.

Une fois que le gène responsable de la tolérance à la submersion (Sub1) a été isolé, en 2006, le projet de l'IRRI a lancé les essais à l'exploitation sur les premières variétés de riz tolérantes à la submersion issues du rétrocroisement assisté par marqueurs moléculaires, en 2007. En 2009-2010, les variétés améliorées ont été officiellement mises en circulation en Inde, Indonésie, Philippines et Bangladesh. Suite à de graves inondations en 2011, ces variétés ont été mieux connues et plus largement distribuées, C'est ainsi qu'en 2012, d'après les estimations, le riz de submersion en eau profonde a été distribué à près de trois millions d'agriculteurs en Inde. Parvenu dans sa deuxième phase, le projet se fixe d'atteindre 20 millions d'agriculteurs environ, d'ici à 2018.

La transposition à plus grande échelle ou l'intensification, lorsqu'elles se soldent par une réussite, sont un bon indicateur de succès, non seulement pour le Consortium du CGIAR mais aussi pour le Système multilatéral du Traité international. Conformément aux accords signés avec l'Organe directeur du Traité en 2006, les centres du CGIAR recourent à l'ATTM pour distribuer des matériels provenant des collections de plantes cultivées et fourragères détenues 'en fiducie' ainsi que des matériels mis au point dans le cadre des programmes de sélection et de recherche des centres, qui incorporent des ressources phytogénétiques dans le Système multilatéral du Traité.

Les centres du CGIAR entreprennent aussi une série de travaux visant à élaborer et échanger des informations, à assurer le transfert de technologies, et à renforcer les capacités des partenaires de recherche et des bénéficiaires en matière d'utilisation durable des ressources génétiques, avec pour objectif particulier d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des pauvres des zones rurales et urbaines. En conséquence, le Consortium du CGIAR est particulièrement favorable aux projets du Fonds pour le partage des avantages qui sont axés sur des initiatives de partage des avantages non monétaires, et y participe activement.

Le Consortium du CGIAR prend note du point de l'ordre du jour de la sixième session qui est consacré aux droits des agriculteurs et réitère son appui dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la conservation des connaissances traditionnelles.

Par exemple, l'Unité des banques de gènes et des ressources génétiques du Centre international de la pomme de terre (CIP) entretient depuis longtemps une collaboration avec les communautés agricoles locales dans la région andine, qui sont les dépositaires de la diversité génétique des pommes de terre, des patates douces et des racines et tubercules natifs des Andes. Une collaboration du CIP avec le Parc de la pomme de terre à Pisac au Pérou a pour objet de développer les échanges d'informations et de connaissances entres les scientifique et les paysans pratiquant l'agriculture traditionnelle. Cette initiative, qui permet le rapatriement de matériel génétique propre et exempt de virus et d'agents pathogènes, constitue un exemple de partage direct des avantages avec les agriculteurs.

Des informations supplémentaires concernant les pratiques et les modalités de transfert de matériel génétique amélioré dans les centres du CGIAR, ainsi que leur contribution au partage des avantages non monétaires, seront présentées lors de l'événement parallèle organisé par le Consortium mardi soir.

Le Consortium du CGIAR a suivi de très près les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du système multilatéral. Il s'intéresse particulièrement aux efforts qui tendent à rendre le système plus attrayant pour les utilisateurs, parce qu'ils favorisent une utilisation accrue du matériel génétique provenant des centres du CGIAR, ou à accroître le partage des avantages monétaires et non monétaires.

Pour le Consortium, il importe de faire en sorte que la communauté internationale dans son ensemble, et les pays individuellement, aient la capacité de s'adapter au changement climatique. Tout obtenteur et tout agriculteur sait qu'aux fins de l'adaptation aux stress biotiques et abiotiques associés à la variabilité du climat, qui évoluent rapidement, il est essentiel d'avoir accès à une gamme diversifiée de matériel végétal ou de ressources génétiques à utiliser pour la recherche, l'amélioration ou la sélection. Le Traité et le Système multilatéral en particulier sont conçus pour aider les programmes nationaux, les instituts internationaux de recherche et les entreprises privées ainsi que les agriculteurs à accéder à la diversité génétique et à l'utiliser pour faire face au changement climatique et contribuer à la résilience des systèmes et à la sécurité alimentaire.

J'attire votre attention sur la contribution du CGIAR au fonctionnement du Système multilatéral, qui va au-delà de notre cœur de métier, qui est la conservation et la fourniture de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il convient aussi de noter que les centres du CGIAR sont très engagés auprès des partenaires nationaux, des institutions et des entreprises de recherche agronomique en faveur de la promotion de l'utilisation durable (conformément à l'Article 6 du Traité), des droits des agriculteurs (Article 9), de la création d'un Système d'information mondial (Article 17) et du partage d'informations, du transfert de technologies et de l'échange d'informations, ainsi que du renforcement des capacités (Article 13).

Pour conclure, les centres du CGIAR se félicitent du rôle spécial qu'ils sont appelés à jouer en vertu de l'Article 15 du Traité et prennent acte avec satisfaction de la longue tradition de coopération fructueuse avec le Secrétariat du Traité. Le CGIAR est attaché à l'idée d'intensifier sa collaboration avec le Secrétariat du Traité pendant le prochain exercice biennal et à plus longue échéance. À cette fin, nous sommes heureux d'annoncer qu'une proposition de plateforme du CGIAR pour la coordination des ressources génétiques est à l'étude. Elle ferait office de mécanisme transversal de coordination pour les politiques en matière de ressources génétiques, dans le cadre de la prochaine phase des programmes de recherche du Consortium. Nous pensons que cette initiative permettra au Consortium du CGIAR de consolider son partenariat avec le Traité pour l'avenir.

APPENDICE E.8

DÉCLARATION DE M. ROBERT ZEIGLER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE RIZ

Excellences,

En tant que centre international de recherche agronomique, membre du Consortium du CGIAR, l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) appuie et souligne les commentaires du Directeur général du CGIAR. L'IRRI accorde la plus haute priorité à la conservation dans de bonnes conditions et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous reconnaissons l'importance du Traité et de notre partenariat avec le Traité dans l'accomplissement de notre mission commune.

Comme nos organisations sœurs, notre mission et notre mandat consistent à améliorer la qualité de la vie des pauvres dans les pays en développement, par le biais de partenariats avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les institutions nationales de recherche agronomique et de vulgarisation agricole dans les pays en développement, les organisations d'agriculteurs et autres organisations de la société civile, les instituts de recherche de pointe et le secteur privé. L'IRRI a pour vocation d'aider les riziculteurs des pays en développement dans le monde à répondre aux principaux défis de notre temps, notamment les changements climatiques et la malnutrition.

Toute notre activité commence par la conservation des ressources génétiques du riz et la mise à disposition de celles-ci afin qu'elles puissent être utilisées. Mais cela n'est que le début d'une longue série d'étapes soigneusement conçues, qui nécessitent beaucoup de ressources et constituent notre voie d'impact. En plus de la distribution des acquisitions de la collection *ex situ* détenue en vertu de l'Article 15 du Traité, nous créons des lignées et des variétés améliorées et facilitons l'accès à ce matériel génétique, en tant que de besoin, pour satisfaire la demande locale. M. Rijsberman a clairement décrit un processus d'améliorations successives engendrant un ensemble de variétés destinées aux agriculteurs les plus défavorisés en Asie du Sud. Comme le montrent les statistiques rassemblées par le Secrétariat sur le fonctionnement du Système multilatéral, ces matériels améliorés sont beaucoup plus demandés que les acquisitions des banques de données, car ils permettent de mettre au point bien plus facilement et rapidement des variétés locales améliorées dans les pays en développement. Nous investissons aussi beaucoup dans le partage d'informations qui est à la base de partenariats efficaces.

Nous assurons le codéveloppement, la mise à disposition et le transfert vers les pays en développement d'un ensemble de technologies qui contribuent à une conservation et à une utilisation plus efficaces des ressources génétiques, notamment la gestion des banques de gènes et des banques de semences communautaires, les technologies modernes d'amélioration des plantes cultivées, les technologies de l'information, les technologies de gestion des cultures et des paysages ainsi que les technologies utiles pour la prévision des besoins commerciaux et les analyses en matière de politiques. Il va de soi que nous renforçons également les capacités des pays en développement, que nous aidons à accéder aux technologies, et à les utiliser, afin de renforcer l'impact au niveau local.

La voie d'impact que je viens de décrire englobe les quatre premières des cinq modalités de partage des avantages mentionnées à l'Article 13 du Traité. Il s'ensuit que pratiquement tout ce que nous faisons est source d'avantages pour les pays en développement, conformément aux dispositions du Traité.

En même temps, nous reconnaissons qu'il est essentiel de veiller à ce que les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soient utilisées de manière responsable et adéquate. Leur usage ne peut être abusif et les avantages découlant de leur utilisation doivent être partagés de manière juste et équitable.

Nous nous tournons vers l'Organe directeur du Traité pour fournir des indications et établir un cadre convenu au plan international qui garantisse un partage juste et équitable des avantages.

Le partenariat efficace entre le Traité et les centres du CGIAR est donc essentiel si l'on veut aider les pays en développement. À l'IRRI, après avoir signé notre accord avec l'Organe directeur en octobre 2006, nous avons investi des centaines de milliers de dollars en l'espace de trois mois à peine pour élaborer et lancer un système qui nous a permis de passer sans heurts à l'utilisation de l'ATTM. Lorsque le Traité est entré en vigueur, dès le premier jour, sans accumuler de retard dans son travail, l'IRRI a honoré toutes ses obligations et fourni du matériel couvert par des ATTM dûment remplis et documentés, sans oublier les informations connexes demandées à l'Article 5 b) de l'Accord type. Vous voyez combien notre engagement à l'égard du Traité est sérieux. Notre mission pour aider les pays en développement est d'une importance critique et nous sommes fiers d'avoir intégré dans toutes nos activités l'objectif de conformité intégrale au Système multilatéral, afin de nous acquitter efficacement de notre mission sans encourir de coûts de transaction supplémentaires.

Depuis lors, nous avons eu des consultations avec le Secrétariat et nous avons collaboré de façon continue avec celui-ci et avec les experts juridiques et techniques qui conseillent l'Organe directeur. Nous avons œuvré de façon constructive pour dissiper les doutes. Nous avons aidé à concevoir et à produire un système simplifié de création d'ATTM et d'établissement de rapport (Easy SMTA), en version abrégée ou détaillée. Nous attendons avec intérêt de poursuivre la collaboration au moment où l'Organe directeur s'apprête à entamer la conception et la mise en place du Système d'information mondial préconisé à l'Article 17.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Traité est arrivé à un stade critique de son évolution. L'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Système multilatéral doit poursuivre son développement et donner un élan au partage des avantages financiers. Les questions de la mise en place du Système d'information mondial et de la révision de l'ATTM, que l'Organe directeur s'apprête à examiner à la présente session, sont d'une importance critique. Nous ne doutons pas que l'Organe directeur en débattra avec sagesse. Nous invitons instamment l'Organe directeur à tenir dûment compte des besoins de toutes les parties prenantes concernées. Il importe en effet que toutes les parties prenantes y trouvent leur compte.

Le Système multilatéral doit se garder d'imposer des charges administratives impossibles ou autres pénalités qui poussent les utilisateurs potentiels à vouloir se procurer du matériel en dehors du Système multilatéral. Il doit faciliter et non pénaliser les partenariats dont le but est d'aider les pays en développement.

Nous souhaitons que les travaux de l'Organe directeur soient couronnés de succès et comme toujours empreints de discernement.

APPENDICE F

RAPPORTS DES INITIATIVES DE HAUT NIVEAU SUR LE TRAITÉ INTERNATIONAL

APPENDICE F.1

DÉCLARATION DE L'INDONÉSIE SUR LA PLATEFORME POUR LE CODÉVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

La délégation de l'Indonésie a le plaisir de rendre compte de l'initiative que notre pays avait lancée conjointement avec le Brésil, au titre du partage des avantages non monétaires du Traité. Il s'agit de la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies. Vous vous souviendrez qu'à l'occasion de la cinquième session de l'Organe directeur, nous avions annoncé que l'Indonésie et le Brésil, avec quelques organisations internationales, avaient créé cette Plateforme en réponse à une recommandation de la seconde Table ronde de haut niveau sur le Traité, tenue à Rio de Janeiro en 2012. À sa cinquième session, tenue à Mascate (Oman) en 2013, l'Organe directeur, dans sa Résolution 7/2013, s'était félicité de cette initiative prise par des parties contractantes.

Les principales idées qui sous-tendent la Plateforme ont été intégrées aux activités du Traité, grâce à l'ajout d'un guichet de financement sur le développement de la technologie à partir du troisième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Ce nouveau guichet comprend aussi des options relatives aux projets qui regroupent plusieurs pays, afin de permettre aux institutions ayant une compétence élevée dans les domaines pertinents de coopérer avec d'autres institutions pour la mise à disposition de technologies modernes (notamment la génomique) dans le cadre d'activités de recherche et de sélection. Les groupes cibles de ces activités seraient les petits agriculteurs des pays en développement qui s'efforcent de s'adapter au changement climatique et à d'autres menaces pesant sur la sécurité alimentaire.

L'Indonésie, par le truchement de l'Agence indonésienne de recherche et développement agricole (IAARD), a dirigé deux projets multi-pays financés par ce guichet – la construction d'une plateforme pour l'attribution d'identifiants d'objets numériques destinés au matériel génétique du riz, liée à l'infrastructure du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (APA) du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA) et un projet de codéveloppement et de transfert des technologies rizicoles. Les projets de ce type seront courants parmi les activités menées dans le cadre de la Plateforme.

Dans le cadre du suivi des activités menées par les institutions appartenant à la Plateforme pendant l'exercice biennal 2014-2015, l'IAARD, qui a succédé à l'EMBRAPA à la présidence de la Plateforme, a convoqué la troisième réunion de celle-ci à Rome, le 7 septembre 2015, afin de faire le point des progrès accomplis, de définir l'axe stratégique de cette initiative à la lumière de l'évolution récente d'autres processus liés au Traité et d'élargir le réseau des institutions qui participent activement à la Plateforme. Le rapport de cette réunion figure dans le document IT/GB-6/15/Inf.10.

Durant le prochain exercice biennal, les activités de la Plateforme seront axées sur l'élargissement de son réseau, le lancement d'un réservoir pilote de technologies associées au matériel génétique du Système multilatéral et le soutien au système mondial d'information et aux projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. En soutenant ces projets, la Plateforme suivra et appuiera la mise en œuvre de projets au titre du guichet 3.b, consacré au codéveloppement et au transfert de technologies dans le cadre de projets multi-pays. Elle soutiendra aussi le développement d'une approche programmatique de la procédure d'appel à propositions pour les prochains cycles de financement au titre du guichet 3.

La Plateforme conférera une valeur ajoutée aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) en fournissant des informations et des données transparentes et sans ambiguïté. Cette valeur ajoutée liée à l'amélioration des informations et des données relatives aux RPGAA

collectées, ainsi que la connectivité et l'interopérabilité qui seront assurées avec la banque de données du Traité renforceront le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages tout en répondant à la question de la dématérialisation du matériel génétique au sein du Système multilatéral.

Nous comptons sur le soutien de l'Organe directeur pour poursuivre le développement de la Plateforme.

APPENDICE F.2

DÉCLARATION D'OMAN SUR LES INITIATIVES DE HAUT NIVEAU RELATIVES AU TRAITÉ INTERNATIONAL, EN PARTICULIER LE GROUPE DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU SUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES ET LA QUATRIÈME TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU

Ma délégation a l'honneur de présenter un rapport sur les deux principales réunions de haut niveau convoquées pendant la période intersessions à l'initiative du Sultanat d'Oman.

1. La quatrième table ronde ministérielle sur le Traité international, intitulée «Le traité international, le changement climatique et la sécurité alimentaire», qui s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York le 24 septembre 2014 à l'occasion de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies avait deux objectifs:

i. faciliter la discussion sur la manière dont les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation du matériel génétique végétal en vertu du Traité international pouvait contribuer à l'innovation agricole au service de la sélection de semences adaptées au climat;

ii. examiner la manière d'aborder l'impact du changement climatique sur les cultures vivrières par le recours aux mécanismes du Traité et leur développement;

iii. donner plus de visibilité au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité, ainsi qu'aux projets du Fonds qui visent l'adaptation des cultures vivrières au climat.

2. Le Groupe de travail de haut niveau «Garantir les ressources pour perpétuer le partage des avantages» qui s'est réuni le 9 juin 2015 à Rome a surtout étudié la question de la mobilisation urgente des ressources financières nécessaires au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, afin de faciliter l'ouverture du quatrième appel à propositions de projets. Il a examiné la possibilité de faire intervenir un cercle d'ambassadeurs de bonne volonté et d'accroître l'ouverture sur les médias et la dissémination d'informations concernant les impacts du partage des avantages, dans le but de mobiliser un soutien financier.

APPENDICE G

DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX

APPENDICE G.1

DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

En plus du document de travail sur ce thème, élaboré par le Secrétariat du Traité, nous avons transmis des informations sur les activités de coopération et les résultats de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention et de la première réunion des Parties du Protocole de Nagoya. Ces informations sont consignées dans le document IT/GB-6/15/Inf.15.

Nous nous bornerons donc à décrire quelques éléments saillants parmi les résultats de la COP-12. La douzième réunion de la Conférence des Parties s'est tenue en octobre 2014 à Pyeongchang (République de Corée).

La décision relative aux synergies et aux gains d'efficience (décision XII/6) a mis en place un processus qui a abouti à la convocation d'un atelier chargé d'examiner les moyens d'améliorer la coopération, les synergies et les gains d'efficience entre les conventions traitant de la biodiversité. Les organes directeurs des divers instruments sont invités à désigner les personnes qui y prendront part et nous comptons sur la participation du Traité et de ses représentants à cet atelier, qui devrait avoir lieu en janvier 2016.
La décision relative au mécanisme de financement (décision XII/30) invite les conventions relatives à la biodiversité à donner des indications au Fonds pour l'environnement mondial en communiquant des informations sur les priorités de financement au Secrétaire exécutif de la CDB, informations qui seront ensuite incluses dans la documentation destinée à la COP-13. Le projet de résolution soumis pour examen à la sixième session de l'Organe directeur contient une proposition de texte sur cette question.
La décision relative au programme de travail pluriannuel de la CDB (décision XII/31) inclut parmi les questions soumises à la treizième réunion de la Conférence des Parties la question des mesures stratégiques destinées à renforcer l'application au niveau national, en particulier par la prise en compte et l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, les forêts et les pêches. Les mesures stratégiques éventuelles seront examinées par l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa dix-neuvième session et par l'organe subsidiaire chargé de l'exécution à sa première réunion, du 2 au 5 novembre 2015 et du 2 au 6 mai 2016 respectivement, à Montréal. Les résultats de ces réunions pourraient former la base d'une décision à adopter à la treizième réunion de la Conférence des parties, et la question est également inscrite à l'ordre du jour du segment de haut niveau de la COP-13 en décembre 2016.

En ce qui concerne le Protocole de Nagoya:

Dans le message audiovisuel du Secrétaire exécutif de la CDB qui a été montré lors de la séance d'ouverture de la présente réunion, celui-ci a indiqué que le Protocole de Nagoya a fait l'objet de 64 ratifications.
J'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours des trois semaines qui se sont écoulées depuis l'enregistrement de cette déclaration, le Protocole a reçu quatre instruments de ratification supplémentaires, ceux de la Croatie, de Cuba, de Djibouti et des Philippines.
Nous sommes également heureux de savoir que le premier certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale a été constitué la semaine dernière par le truchement du Centre d'échange sur l'accès et

le partage des avantages. Il s'agit d'une autorisation pour accéder aux connaissances traditionnelles que l'Inde a publiées dans le cadre du Centre d'échange. C'est une démonstration du fait que les outils et les mécanismes du Protocole sont progressivement mis en pratique.

Concernant les faits saillants de la première réunion des Parties au Protocole de Nagoya:

Le Protocole de Nagoya a pris effet en temps utile pour que les Parties puissent tenir leur première réunion en même temps que la douzième réunion de la Conférence des Parties de la CDB.
Le Secrétariat du Traité a été un participant actif de cette première réunion et, dans le cadre du point pertinent de l'ordre du jour, il a fait rapport sur les activités de coopération, dont la réunion a pris note.
La première réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté treize décisions. Soulignons que la décision sur le renforcement des capacités contient une référence spécifique au Traité.
Nous sommes également très heureux de participer à un certain nombre d'activités de renforcement des capacités en coopération avec le Secrétariat du Traité et d'autres partenaires, notamment Bioversity International, l'Initiative de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages et la Commission de l'Union africaine.

En conclusion, permettez-moi de faire un commentaire concernant le projet de résolution qui est soumis à l'Organe directeur sur cette question. Le paragraphe 4 du projet de résolution mentionne la décision de la Conférence des Parties sur le Fonds pour l'environnement mondial, adoptée à sa douzième réunion. Pour des raisons que je n'exposerai pas ici, il serait plus exact de la décrire comme étant la décision relative au mécanisme financier. Je souhaite donc inviter l'assemblée à réviser la résolution et à remplacer la première référence qui est faite au Fonds pour l'environnement mondial par le terme «mécanisme financier».

Je serai également très heureux d'apporter des informations complémentaires en réponse aux questions qui pourraient surgir pendant les débats.

APPENDICE G.2

DÉCLARATION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Directeur exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, je suis honoré de présenter à l'Organe directeur le rapport du Fonds fiduciaire, au nom du Conseil d'administration de celui-ci.

Il y a un peu plus d'une semaine, les objectifs de développement durable des Nations Unies ont été adoptés. Ce programme novateur de portée mondiale en faveur d'un monde durablement libéré de la pauvreté va clairement dans le sens de notre intérêt à tous.

La sécurité alimentaire y figure en bonne place, et ce pour des raisons évidentes. La communauté mondiale est confrontée à un immense défi, qui consiste à nourrir une population croissante face au changement climatique, tout en préservant l'environnement. Produire des aliments de plus en plus nutritifs sans augmenter les surfaces cultivées et en utilisant moins d'eau, moins d'engrais et moins de pesticides n'est pas quelque chose qui va de soi.

- Et ce résultat n'est envisageable que si l'on revient aux fondamentaux de l'agriculture, et plus précisément à la diversité des cultures. Dans le cadre de l'ODD 2 relatif à la sécurité alimentaire, la cible 2.5 prône l'importance de la biodiversité agricole.

- Celle-ci constitue une condition indispensable à la sécurité alimentaire.

Nous tous qui appartenons à la communauté des ressources phytogénétiques devrions nous en réjouir! Il est grand temps que la diversité des cultures reçoive toute l'attention qu'elle est en droit d'attendre. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont sans aucun doute l'une des ressources naturelles les plus importantes de la planète – un bien commun de l'humanité.

Le Traité international sur les RPGAA est le cadre en vertu duquel ces ressources naturelles, dont l'importance est fondamentale, sont gérées sur un plan mondial. L'instrument en soi, et plus encore son application, sont essentiels pour l'avenir de l'agriculture. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures se félicite des décisions des gouvernements qui visent à faire du Traité un instrument plus efficace et efficient – qu'il s'agisse du nombre de cultures couvertes par cet instrument ou du partage des avantages –, et se déclare favorable aux activités qui visent à augmenter le nombre de ratifications du Traité.

Le volet politique de ce processus n'est pas du ressort du Fonds fiduciaire. Notre travail consiste simplement à conserver et à mettre à disposition la diversité des cultures ex situ. C'est là notre mission – rien de moins, rien de plus.

Notre *mandat* est la conservation ex situ. Cela ne signifie pas que nous ne tenions tout autant à la conservation in situ. La conservation in situ et la conservation ex situ devraient être considérées comme complémentaires. L'une n'exclut pas l'autre.

Le Traité revêt un rôle essentiel pour les activités du Fonds fiduciaire. Il constitue l'environnement juridique dans lequel nous opérons. Notre travail vise simplement la mise en œuvre du Traité.

Au niveau opérationnel, il existe entre nous une répartition des tâches, qui doit être comprise et respectée, mais cela n'exclut pas la présence d'interfaces. Prenons l'exemple du Parc de la pomme de terre au Pérou.

Le Traité a soutenu financièrement le Parc de la pomme de terre par l'intermédiaire du Fonds

fiduciaire pour le partage des avantages. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a soutenu le Parc de la pomme de terre par le financement de projets. Le Fonds fiduciaire contribue également au financement du Centre international de la pomme de terre, à Lima, qui coopère très étroitement avec le Parc de la pomme de terre. Au total, 410 variétés de pomme de terre ont été rapatriées par le CIP au sein du Parc de la pomme de terre, et des semences de pomme de terre ont été récemment déposées dans la Réserve mondiale de semences du Svalbard dont le Fonds fiduciaire mondial soutient le fonctionnement.

Cet exemple prouve que nous ne devons pas laisser des considérations organisationnelles limiter notre vision. Nous devrions lancer des initiatives qui se complètent davantage les unes les autres.

La Réserve mondiale de semences du Svalbard est un élément du Système mondial pour la conservation et l'utilisation ex situ que le Fonds fiduciaire a pour mission de développer, en partenariat avec le Gouvernement norvégien et la Banque de gènes nordique.

Personnellement, je trouve que tout dépôt de semences est un geste qui frappe, mais le dépôt péruvien que je viens d'évoquer, réalisé fin août, avait un caractère très spécial, et je suis touché de pouvoir en parler ici. L'émotion m'a gagné – et je n'étais pas le seul – quand les représentants du Parc de la pomme de terre ont parlé de l'importance de ce végétal dans leur culture et raconté qu'ils avaient eu l'impression d'abandonner l'un des leurs en déposant des semences dans la chambre forte souterraine de Svalbard. Par ailleurs, ils ont trouvé des mots magnifiques pour dire qu'ils comprenaient la nécessité de confier leurs semences à la Réserve parce que dans un monde en perpétuelle transformation, elles serviraient peut-être un jour à leurs enfants.

Nous sommes maintenant en train de récupérer les premières semences de la Réserve mondiale de semences du Svalbard. La banque de semences de l'ICARDA est dans l'impossibilité de fonctionner comme prévu en raison de la guerre en Syrie, et l'ICARDA a demandé à récupérer des semences pour créer une nouvelle banque de gènes au Maroc et au Liban. Après que les semences auront été cultivées dans leur nouvelle installation, des échantillons seront à nouveau déposés dans la Réserve mondiale.

Nous sommes navrés d'avoir à retirer ces semences sous le coup d'une crise, mais il est rassurant de savoir que nous sommes sur le point d'établir un système mondial unique pour la conservation de la diversité biologique, susceptible d'agir comme une protection contre certains effets de la guerre ou des catastrophes naturelles.

Nous encourageons toutes les banques de gènes nationales de par le monde, intéressées à utiliser le dispositif de sauvegarde gratuit du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, à s'entretenir avec le Délégué de NordGen, ici présent, ou avec l'un de nous, qui représentons le Fonds.

Vous verrez dans notre rapport que nos activités techniques ont continué sans relâche pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Organe directeur.

L'une des principales raisons qui a motivé l'établissement du Fonds fiduciaire était d'assurer un financement stable et à long terme des collections internationales gérées par le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique au titre de l'Article 15 du Traité. Ces collections renferment une partie du matériel le plus important au niveau mondial et constituent un pilier central du système mondial de conservation ex situ. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a l'honneur d'administrer le programme de recherche du Consortium sur les banques de gènes. Nous œuvrons pour aider les banques de gènes internationales à devenir hautement performantes et à se doter de systèmes de gestion de la qualité –.tout cela en étroite collaboration avec les banques de gènes concernées.

En ce qui concerne la dotation financière, nous sommes encore loin du montant qui nous permettrait de sauvegarder ces collections ex situ et d'autres collections d'importance mondiale. Mais nous ne ménageons aucun effort pour que d'ici quelques années, la banque de gènes du Consortium du CGIAR puisse être prise en charge par le Fonds fiduciaire. À cet effet, nous tiendrons une Conférence pour les annonces de contributions le 14 avril de l'année prochaine, à Washington, en conjonction avec les réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la banque mondiale. Nous nous félicitons que la Conférence soit présidée par le Ministre de la coopération et du développement

économique de l'Allemagne et par le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, et que le Secrétaire général adjoint des Nations Unies ait été invité à prononcer l'allocution principale.

Nous avons invité plus de 50 pays à cette conférence, notamment tous les pays du G20 et d'autres pays susceptibles de contribuer à l'aide au développement. Certains acteurs du secteur privé pourraient être invités s'ils s'engagent à fournir des ressources en faveur de la diversité des cultures. Nous fondons de grands espoirs dans cette conférence et encourageons les pays à prévoir, pour cette occasion, une représentation gouvernementale de haut niveau.

Nous continuerons de soutenir le développement du portail mondial Genesys, qui rassemble les données sur les acquisitions existant dans le monde, et de soutenir le déploiement du logiciel de gestion de données des banques de gènes GRIN-Global, mis au point en collaboration avec le Département de l'agriculture des États-Unis. Ces deux initiatives contribuent aux activités du Traité en matière de systèmes d'information.

En ce qui concerne notre projet sur les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, nous sommes reconnaissants au Gouvernement de la Norvège d'avoir financé cette importante activité à l'appui du Traité. Grâce à ce projet, nous sommes en mesure d'offrir une aide financière et technique cruciale, qui permet aux pays en développement de collecter des échantillons de végétaux sauvages apparentés à des espèces cultivées, conformément aux normes applicables au niveau de chaque pays.

Dans de nombreux cas, ce matériel in situ est menacé et des mesures de conservation s'avèrent urgentes. Les espèces et les localités sont sélectionnées sur la base d'une analyse des écarts, telle que préconisée dans le Plan d'action mondial. Nous soutenons uniquement les activités sur les espèces sauvages apparentées appartenant aux genres qui sont énumérés dans l'Annexe 1 du Traité et qui font l'objet d'échanges réguliers dans le cadre du Système multilatéral par le biais des collections constituées au titre de l'Article 15, ainsi que de nombreuses collections nationales.

Par ailleurs, je suis heureux de vous annoncer qu'une méthode fondée sur des stratégies de conservation des plantes cultivées, a été mise au point pour contribuer au recensement des collections nationales d'importance mondiale qui pourraient éventuellement bénéficier du Fonds. Nous nous efforçons de mobiliser les moyens nécessaires pour accélérer la mise en route de ces activités.

Grâce au recensement des collections nationales, les principaux éléments constitutifs d'un système mondial de conservation et d'utilisation ex situ à la fois rationnel et susceptible d'optimiser les ressources, seront en place. Ce sont: le Traité, qui est notre cadre de décision, les collections au titre de l'Article 15 et les collections nationales supplémentaires, qui relèvent du fonctionnement quotidien du système, ainsi que le système de sauvegarde que constitue la Réserve mondiale de semences de Svalbard.

C'est aussi simple – et aussi compliqué – que cela.

Depuis la dernière session de l'Organe directeur, la cinquième, tenue en Oman, la coopération entre le Traité et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a beaucoup progressé. La cinquième session de l'Organe directeur était convenue, fort sagement, de créer un poste conjoint de chargé de liaison pour les deux organisations. Le poste a été ouvert et, en ce qui nous concerne, nous sommes très satisfaits des résultats. Nous pouvons dès lors recommander de trouver des solutions nécessitant moins de ressources pour poursuivre notre étroite collaboration avec le Secrétariat du Traité.

Comme vous le savez, le Secrétaire du Traité assiste aux travaux de notre Conseil en qualité d'observateur et accède à tous les documents du Conseil. Récemment, nous avons également invité le Président de l'Organe directeur aux réunions du Conseil d'administration du Fonds, aux mêmes conditions que le Secrétaire du Traité, et nous entendons poursuivre cette pratique. Nous avons opté pour une transparence totale et espérons que le Bureau du Traité raisonnera en termes de totale réciprocité.

Le Secrétariat du Traité participe également à tous nos projets et des indications en matière de politiques sont dispensées au fur et à mesure des besoins. Les personnels du Traité et du Fonds fiduciaire sont en contact pratiquement chaque jour et le Secrétaire du Traité et moi-même nous entretenons régulièrement.

Mesdames et messieurs,

Nous pouvons nous réjouir de la place qui est faite aux ressources phytogénétiques dans l'énoncé des objectifs de développement durable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que les RPGAA reçoivent toute l'attention qu'elles méritent compte tenu de leur importance. Fort de ma très longue expérience dans la vie politique, je suis convaincu que l'une des raisons pour lesquelles les ressources phytogénétiques en particulier et l'agronomie en général ne suscitent pas suffisamment d'intérêt est que ce domaine, pourtant relativement restreint, est très compartimenté. Nous devons nous aider mutuellement à transmettre un message plus clair aux dirigeants politiques.

Il faut pour cela que nos deux institutions se parlent davantage, et parlent moins l'une de l'autre. Travaillons ensemble et soyons complémentaires. Notre mission est trop importante pour que nous renoncions à cette collaboration. Il y a du travail en abondance pour nous tous. Sachons donc nous réjouir ensemble de nos succès respectifs.

Quant aux ressources – puisque c'est là que souvent le bât blesse – il ne s'agit pas de mettre en rivalité le Traité, le Consortium du CGIAR et le Fonds fiduciaire. Nous pouvons agrandir le gâteau, à condition de coordonner notre action et de démontrer que lorsque nous fonctionnons comme un système, nos réalisations garantissent une utilisation optimale des ressources investies.

Je vous remercie.

APPENDICE G.3

DÉCLARATION DU CONSORTIUM DES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique (CGIAR) saisit cette occasion pour réitérer sa reconnaissance et son soutien au Traité. Le Groupe consultatif est déterminé à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'application du Traité. Le Consortium du CGIAR est représenté à cette réunion par des représentants du Bureau du Consortium et de sept[39] des 11 centres internationaux de recherche agricole ayant signé des accords avec l'Organe directeur en vertu de l'Article 15 du Traité.

Nous remercions le Secrétariat d'avoir compilé le document 15/8 (consacré à la mise en œuvre du Système multilatéral) qui donne des détails sur les distributions de matériels effectuées par les centres du Consortium du CGIAR dans le cadre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, et d'avoir inclus des descriptions dans d'autres documents d'information concernant la participation des centres du CGIAR à d'autres activités essentielles menées dans le cadre du Traité, notamment leurs contributions:

- au plan de travail à long terme sur l'utilisation durable,
- à la conservation in situ dans l'exploitation agricole, avec des liens vers les banques de gènes communautaires, nationales et internationales,
- à l'utilisation accrue de la diversité génétique pour l'adaptation au changement climatique,
- à la mise en place d'un système mondial d'information,
- aux travaux en cours du Groupe de travail chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral du Traité, dans un esprit de complémentarité réciproque avec le Protocole de Nagoya, sous l'égide du programme conjoint FAO/Secrétariat du Traité/Bioversity International de renforcement des capacités, destiné à aider les pays à mettre en œuvre le Système multilatéral.

Nous sommes également très reconnaissants de la place qui a été faite, lundi, aux communications du Président du Bureau du Consortium du CGIAR et du Directeur général de l'IRRI, ce qui leur a permis de présenter les activités et les résultats du Consortium du CGIAR, qui recoupent bon nombre des articles et priorités du Traité International sur les RPGAA.

Les documents combinés qui ont été élaborés par le Secrétariat, le rapport que le Consortium du CGIAR a transmis à la présente réunion (document 15/20) et les communications des représentants des centres du CGIAR entendues en début de semaine soulignent le rôle actif de ces centres dans le fonctionnement du Traité (et particulièrement dans le Système multilatéral) et la contribution fondamentale de celui-ci aux efforts du Consortium et de notre réseau de partenaires de recherche pour parvenir à la sécurité alimentaire. Nous ne reviendrons pas sur ces points ici.

Nous tenons, en revanche, à souligner quelques faits associés à nos résultats concernant la suite donnée à l'Article 15 du Traité avec l'Organe directeur. Depuis 2007, les 11 centres signataires d'un accord de ce type ont distribué quelque 2,3 millions d'échantillons à des bénéficiaires dans le monde entier. De ces échantillons, 37 pour cent ont été envoyés en Asie, 20 pour cent en Afrique, 15 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes, 11 pour cent au Proche-Orient, 10 pour cent en Europe et 4 pour cent en Amérique du Nord. Près des trois quarts de ces matériels ont été améliorés dans nos centres. Ces matériels améliorés sont généralement utilisés dans le contexte de projets d'amélioration génétique de longue haleine relevant de programmes nationaux dans les pays en développement, qui incluent des éléments de partage d'informations, de renforcement des capacités et autres formes de transfert de technologie et entraînent des avantages divers pour nos partenaires nationaux. Les études d'impact confirment que, pour les pays en développement, la valeur totale de

[39]Bioversity International, Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CYMMIT), Centre international de la pomme de terre (CIP), Institut international d'agriculture tropicale, Centre mondial d'agroforesterie, Centre international de recherches agricoles dans les zones sèches (ICARDA), Institut international de recherche sur le riz (IRRI).

ces programmes en termes de développement économique national, y compris les transferts de RPGAA connexes, est de l'ordre de plusieurs milliards de dollars par an.

Toujours sur la question des relations avec les organisations internationales, nous aimerions saisir cette occasion pour saluer le soutien que le Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures accorde aux banques de gènes du Consortium du CGIAR. Ce soutien est d'une importance critique pour que celles-ci puissent conserver le matériel et le disséminer, conformément aux principes évoqués précédemment.

Je vous remercie.

APPENDICE G.4

DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT DU FORUM MONDIAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Merci Monsieur le Président,

Je souhaite informer brièvement l'Organe directeur des activités de coopération que le Forum mondial de la recherche agricole a menées au cours de l'exercice biennal. Ces activités sont décrites dans le rapport du Secrétaire du Forum mondial sur la collaboration avec le Traité international, dans le document IT/GB-6/15/Inf.11.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler la Résolution 6/2013 dans laquelle l'Organe directeur:

- a reconnu qu'il est important de renforcer les synergies entre les organisations internationales, les institutions et les partenaires compétents, dont les travaux ou le mandat relèvent du Traité international ou ont des incidences sur celui-ci, en particulier aux niveaux national et régional;

- a souligné la nécessité de poursuivre l'étude des possibles domaines de coopération avec les autres organisations internationales compétentes pour continuer à promouvoir les synergies et la complémentarité dans la mise en œuvre globale du Traité et de veiller à ce que les processus de ces organisations tiennent compte des travaux du Traité.

Monsieur le Président, lors de la même session, l'Organe directeur avait demandé au Secrétariat du Traité de développer la collaboration avec le Forum mondial de la recherche agricole et Bioversity International sur la formation et le renforcement des capacités pour une utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), notamment par la mobilisation conjointe de ressources.

À sa cinquième session, l'Organe directeur a également appuyé le Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et ses initiatives d'appui. L'énoncé des objectifs du Programme de travail mentionne les partenaires opérationnels, notamment le Forum mondial.

J'ai le plaisir de vous informer qu'au cours du présent exercice biennal, le Secrétariat du Forum mondial a déployé des activités et participé à des réunions dans le cadre de son partenariat avec le Traité international, particulièrement à l'appui de la concrétisation des droits des agriculteurs et de l'utilisation durable des RPGAA.

Concernant le soutien du Forum mondial à l'Article 6 du Traité international, en particulier l'élaboration de la boîte à outils du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum mondial a participé à la deuxième réunion du Comité technique ad hoc sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue à Rome en mars 2015. À cette réunion, le Forum mondial a fait rapport sur ses activités et sa collaboration avec le Traité, à l'appui des Articles 6 et 9 du Traité Le Comité a insisté sur la valeur de la coopération avec d'autres initiatives et processus, notamment avec le Forum mondial de la recherche agricole.

En outre, le Secrétariat du Forum mondial, en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, a aidé les pays en développement à améliorer leurs capacités et leur sensibilisation en matière de droits des agriculteurs. Concrètement, le soutien du Forum mondial s'est traduit par l'élaboration de matériels utiles au renforcement des capacités sur les droits des agriculteurs, conçus pour les petits exploitants, les décideurs et les diverses parties prenantes; des réunions nationales sur les droits des agriculteurs; des salons consacrés aux semences et à la biodiversité agricole; l'amélioration des cadres juridiques et politiques en matière de réglementations semencières, pour favoriser la reconnaissance du système semencier informel; la promotion des droits des agriculteurs, en soulignant leur complémentarité réciproque avec les droits des obtenteurs. Le site web du Forum mondial de la recherche agricole contient des informations sur l'appui que le Forum mondial offre sur demande aux parties contractantes et aux parties prenantes, en faveur de la concrétisation des droits

des agriculteurs.

Pendant la période intersessions, le Secrétariat du Forum mondial a également participé aux réunions internationales pertinentes, notamment l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale des agriculteurs à Buenos Aires (Argentine) en mars 2014 et la Rencontre internationale sur l'agriculture familiale et la recherche, organisée par le CIRAD à Montpellier (France) en juin 2014, durant laquelle le Forum mondial avait soumis son document intitulé *Family Farming and Farmers' Rights.* Le Secrétariat du Forum mondial a également organisé conjointement avec le CIRAD un forum de discussion électronique sur les droits des agriculteurs aux données, aux informations et aux connaissances, avec une centaine d'intervenants à travers le monde.

Enfin, Monsieur le Président, le Forum mondial a travaillé avec le Traité international à l'élaboration d'une feuille de route conjointe destinée à renforcer la collaboration et les synergies en prévision du prochain exercice biennal. Cette feuille de route est un moyen de veiller à ce que la coopération et le partenariat entre le Traité et le Forum mondial soit fondé sur des intérêts communs et des avantages mutuels. On trouvera des informations sur la feuille de route conjointe, et particulièrement sur les initiatives que le Traité et le Forum mondial prévoient de mener ensemble au titre de leur collaboration et de leur partenariat, à l'Annexe 1 du document d'information 11.

Je vous remercie de votre attention.

APPENDICE G.5

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Je m'exprime au nom du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Le Secrétariat de l'OMPI est heureux de participer en qualité d'observateur aux travaux de la sixième session de l'Organe directeur du Traité. Permettez-moi de souligner les principales activités de l'OMPI qui revêtent un intérêt particulier du point de vue de la mise en œuvre du Traité.

En premier lieu, les activités normatives de l'OMPI.

En 2000, les États membres de l'OMPI ont créé le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. En 2009, ils sont convenus d'élaborer un instrument juridique international (ou plusieurs instruments) dans le but de protéger efficacement les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le Comité intergouvernemental a déjà démarré ses travaux.

Sur la question des ressources génétiques, les Membres de l'OMPI ont fondu plusieurs propositions en un texte unique relatif aux ressources génétiques. Ce texte est disponible sur notre site web. En particulier, les Membres de l'OMPI réfléchissent à la question de savoir si, et dans quelle mesure, le système de propriété intellectuelle devrait être utilisé pour veiller activement au respect des obligations qui incombent aux utilisateurs de ressources génétiques en matière d'accès et de partage des avantages. L'une des options à l'étude est l'établissement de critères pour la délivrance des brevets. Il faudrait pour cela que les demandeurs de brevet fournissent des informations concernant la source ou l'origine des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes, ainsi que des pièces prouvant le consentement préalable en connaissance de cause et l'existence d'un accord de partage des avantages, lorsque la législation nationale l'exige.

Pour ce qui est de nos activités normatives sur les connaissances traditionnelles, il est important de souligner que l'Article 9.2 du Traité international dispose la protection de celles-ci lorsqu'il s'agit de RPGAA détenues par des communautés agricoles conformément aux réglementations et aux politiques nationales en matière de droits des agriculteurs. Les projets d'articles relatifs à la protection des connaissances traditionnelles proposés par le Comité intergouvernemental peuvent donc déterminer des synergies importantes avec le Traité concernant en particulier la concrétisation des droits des agriculteurs. Ils reflètent le stade actuel des négociations au sein du Comité intergouvernemental entre les 188 États membres de l'OMPI. Pour le moment, ils couvrent un vaste éventail d'options, et incluent notamment les droits économiques et moraux, ainsi que les droits individuels et collectifs pour différents bénéficiaires et types de connaissances.

En deuxième lieu, l'information et les outils d'orientation.

En 2015, l'OMPI a organisé deux séminaires destinés à compléter les activités normatives. La configuration des séminaires était novatrice, la participation a été nombreuse et le résultat largement applaudi. En particulier, l'OMPI s'est félicitée que le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ait accepté son invitation à participer au second séminaire, qui s'est tenu en juin 2015.

L'OMPI a également mis au point un certain nombre d'outils pratiques dans le domaine de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques. Ces outils comprennent une base de données sur les accords d'accès et de partage des avantages liés à la biodiversité, ainsi qu'un projet de lignes directrices sur la propriété intellectuelle relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Ce dernier est en cours de révision et d'actualisation. Il convient également de signaler que l'Accord type de transfert de matériel du Traité est déjà inclus dans la base de données en ligne de l'OMPI accessible aux parties contractantes.

Enfin, l'OMPI prend note de l'exercice qui a été proposé concernant la définition de domaines possibles de relations mutuelles entre les instruments de l'OMPI, de l'UPOV et du Traité international de la FAO, suite à une demande émanant de l'Organe directeur à sa cinquième session.

L'OMPI attend avec intérêt de poursuivre ses excellentes relations avec le Secrétariat du Traité et continuera à suivre de près les activités de celui-ci.

APPENDICE G.6

DÉCLARATION DU CENTRE DE RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

Le Centre de ressources phytogénétiques de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) – un organisme intergouvernemental de la SADC qui est basé à Lusaka en Zambie – souhaite joindre sa voix à celles des autres délégations pour exprimer sa reconnaissance au Secrétariat du Traité de l'avoir invité à cette session de l'Organe directeur et d'avoir assuré la préparation de la présente réunion.

La SADC soutient sans réserve les objectifs du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Sur les quinze États Membres de la Communauté, 12 sont des Parties contractantes du Traité. Pendant l'exercice biennal, la SADC a adopté sa Politique agricole régionale, qui inscrit la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture parmi les domaines d'intervention de la Communauté. Le Plan de développement stratégique indicatif régional 2015-2020 mentionne aussi le caractère prioritaire de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA.

Au fil des ans, le Centre de ressources phytogénétiques a nettement progressé dans le renforcement des capacités au sein du Réseau des ressources phytogénétiques de la SADC, surtout en termes de ressources humaines et de développement des infrastructures, de collecte, de conservation et de caractérisation des RPGAA dans la région. Le Centre réalise toutefois que face aux faits nouveaux intervenus dans le système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques, les pays appartenant au réseau ont besoin de capacités supplémentaires s'ils veulent s'acquitter de leurs obligations au titre des instruments mondiaux pertinents, notamment le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité est prêt à nouer des partenariats et des collaborations avec des organisations internationales dans le contexte de programmes et d'activités ayant pour but de renforcer les capacités nationales qui contribuent à la mise en œuvre du Traité, en particulier le Système multilatéral.

En conclusion, nous souhaitons exprimer notre appui à la position exprimée par le Groupe africain et le Groupe des 77 + Chine sur le renforcement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité, en particulier en ce qui concerne l'adoption du modèle de souscription.

APPENDICE H

RAPPORTS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR

APPENDICE H.1

Rapport du Président de l'Organe directeur

Introduction

C'est un véritable plaisir pour moi de vous rendre compte des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au cours de ces deux dernières années.

Je suis honoré d'avoir présidé l'Organe directeur pendant cette période et d'avoir œuvré avec le Bureau, le Secrétariat et les parties contractantes pour nous permettre d'avancer de manière significative dans plusieurs domaines essentiels relevant du Traité.

Les principales réalisations de cet exercice biennal ont été les progrès rapides accomplis dans la mise au point du Système d'information mondial, la poursuite des améliorations du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et le troisième appel à propositions au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

Nous avons aussi célébré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité lors d'un événement spécial tenu à Genève, en juillet 2014.

Je remercie vivement le Secrétaire du Traité, M. Shakeel Bhatti, ainsi que l'équipe du Secrétariat, de leurs efforts, de leur professionnalisme et de leur dévouement tout au long de ces deux dernières années.

Activités du Bureau

Je tiens aussi à remercier le Vice-Président de la présente session, et mes collègues au sein du Bureau, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le succès de cette session. Grâce à leur contribution précieuse à notre programme de travail, le Bureau a œuvré de manière efficace et productive.

Nous avons travaillé dur au sein du Bureau pour assurer un déroulement optimal de la présente session de l'Organe directeur.

Nous avons aussi proposé un programme de travail pluriannuel dans le but de rationnaliser nos discussions futures. Nous verrons cela de manière plus détaillée dans le cadre du point 17 de l'ordre du jour, et je m'en félicite.

Nous avons suivi de près les travaux des divers groupes de travail et comités, respectivement sur le Système multilatéral, le Système d'information mondial et l'utilisation durable. Je remercie tous les représentants de ces groupes du temps et des efforts qu'ils ont investis et je leur suis reconnaissant des progrès accomplis, dont nous serons dûment informés dans le courant de la réunion.

Le lancement du troisième appel à propositions, en mars 2014, a été pour moi l'un des faits saillants de cet exercice biennal.

Le Bureau a joué un rôle très actif dans l'appel à propositions et dans l'exécution du troisième cycle d'activités menées au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

Grâce à cela, plus de 10 millions d'USD ont été alloués à des projets de par le monde. Permettez-moi de remercier tous les donateurs qui ont rendu possibles ces projets à l'aide de leurs contributions volontaires.

Deux guichets ont été utilisés pour allouer ces crédits: Le guichet pour l'action immédiate et le guichet pour le codéveloppement et le transfert de technologies. Les projets vont de l'échange et de la mise au

point de variétés biodiversifiées de pommes de terre au Pérou, au Népal et au Bhoutan à l'utilisation des biotechnologies au service de la sécurité alimentaire dans les pays insulaires du Pacifique.

Le guichet pour le codéveloppement et le transfert de technologies est lié à des activités importantes du Traité, qui portent sur le Système d'information mondial et la Plateforme pour le transfert de technologies. En contribuant au rapprochement entre les chercheurs et les agriculteurs, nous cherchons à répondre aux besoins des agriculteurs qui conservent et utilisent les ressources phytogénétiques.

Après le succès du troisième cycle de financement, j'aimerais souligner l'importance critique du quatrième appel à propositions pour maintenir le succès du Traité et son développement dans tous les domaines.

Pendant l'exercice biennal écoulé, j'ai discuté un certain nombre de questions importantes pour le Traité avec le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva.

Le Directeur général s'est montré très enclin à soutenir le Traité et les décisions de l'Organe directeur. Il m'a assuré qu'il ferait en sorte que la FAO donne tout son appui au Secrétariat du Traité.

Par ailleurs, le Directeur général est sérieusement attaché à l'idée de voir croître le nombre des membres du Traité. En début d'année, nous avons envoyé une lettre conjointe aux pays qui ne figuraient pas encore parmi les signataires du Traité.

Je suis heureux de vous informer que nos efforts en vue d'encourager l'adhésion au Traité ont connu un certain succès. En plus du Japon et de Sri Lanka, qui ont rejoint les rangs des Parties contractantes dans le sillage de la cinquième session de l'Organe directeur, six autres pays ont également adhéré au Traité au cours de cet exercice biennal.

Je souhaite donc la bienvenue à l'Iraq, aux Îles Marshall, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à la Serbie, au Swaziland et aux Tonga.

En octobre 2014, en consultation avec la FAO, le Bureau a également examiné et approuvé la proposition de renouveler le mandat de l'actuel Secrétaire et d'introduire une procédure officielle de renouvellement.

Enfin, le Bureau a formulé les avis et les décisions qui s'imposaient pour faire aboutir ou pour soutenir les processus intersessions prescrits par l'Organe directeur.

Il s'agissait notamment:

- de faire participer les parties prenantes aux préparatifs en vue de la première réunion du Groupe de travail chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral
- de mettre en place le quatrième appel à propositions;
- d'améliorer les communications avec le Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures et lui donner des indications en matière de politiques;
- de relever les connexions entre les droits des agriculteurs et d'autres instruments.

Partenariats et collaborations

Les partenariats et les collaborations stratégiques entretenus avec d'autres instruments, organisations et processus politiques internationaux ont été un élément déterminant de la réussite du Traité.

Je suis heureux d'affirmer que la coopération de notre Secrétaire avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, fondée sur notre protocole de coopération et sur l'initiative conjointe de la CDB, a été excellente pendant cet exercice biennal.

Les Parties contractantes entreprennent aussi des initiatives visant à renforcer les synergies avec le Protocole de Nagoya et d'autres conventions.

Au cours de la présente session, nous allons pouvoir examiner les rapports d'autres organisations et processus partenaires, tels que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Forum mondial de la recherche agricole, le Fonds international de développement agricole et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO.

La collaboration entre le Traité et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a continué à se développer pendant l'exercice biennal. J'ai représenté le Traité aux réunions du Conseil d'administration du Fonds et le Président et le Directeur exécutif du Fonds ont participé aux parties des réunions du Bureau du Traité qui présentaient un intérêt pour eux.

Par ailleurs, dans la déclaration que j'ai faite à la dernière session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, j'ai souligné la nécessité de poursuivre l'examen et la recherche de solutions concernant les questions d'intérêt commun.

Les Parties contractantes ont également collaboré et ont participé à diverses initiatives et événements, comme la quatrième Table ronde de haut niveau sur le Traité international, qui a eu lieu à New York en septembre de l'année passée et qui a facilité les échanges sur la question de savoir comment les avantages découlant de l'utilisation du matériel génétique peuvent soutenir l'innovation dans le but de sélectionner des semences intelligentes face au climat.

Je saisis cette occasion pour remercier S.E. M. Fuad bin Jafaar Al-Sajwani, Président du Groupe de travail de haut niveau sur la mobilisation des ressources agricoles et halieutiques du Sultanat d'Oman d'avoir présidé ces importantes réunions et d'avoir dirigé le Groupe de travail de haut niveau.

J'ai participé aux réunions du Groupe de travail et note que sous sa présidence et grâce à son engagement personnel, le Groupe de travail a travaillé avec méthode et obtenu de bons résultats en ce qui concerne la sensibilisation à l'importance du Traité et la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Parmi leurs principales recommandations, le Groupe de travail et le Bureau invitent à rendre plus souple et plus attrayant le Fonds pour le partage des avantages et à susciter un intérêt auprès de fonds d'aide au développement étrangers.

Il faudra poursuivre les travaux à ce sujet en 2016-2017, par l'intermédiaire du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement.

J'ai également participé à d'autres réunions et à d'autres initiatives, appuyées par les Parties contractantes.

Ces réunions d'information et ces contacts personnels m'ont permis de mieux comprendre l'importance et les liens étroits entre des thèmes comme les droits des agriculteurs ainsi que la conservation et l'utilisation durable.

Relier les systèmes du Traité à la chaîne de valeur

Pendant cet exercice biennal, j'ai travaillé avec le Bureau et le Secrétaire afin de relier les mécanismes du Traité aux diverses étapes de la chaîne de valeur des ressources phytogénétiques.

Les résolutions passées de l'Organe directeur contenaient des indications concrètes sur la manière de parfaire le déploiement des systèmes du Traité.

C'est ainsi que nous avons mis en œuvre une série d'activités visant à maintenir et à renforcer l'utilité pratique des systèmes du Traité le long de la chaîne de valeur.

À cet égard, j'aimerais illustrer les principaux domaines de travail qui intéressent chaque stade de la chaîne de valeur.

Le premier stade est la conservation et la gestion *in situ* et à l'exploitation. Dans ce domaine, on relève deux réalisations importantes.

De nouveaux outils d'information sur la gestion à l'exploitation de la diversité génétique végétale ont été créés dans le cadre du Système d'information mondial.

Par ailleurs, 22 projets destinés à soutenir les agriculteurs et les chercheurs sur le terrain ont été approuvés lors du troisième cycle de financement au titre du Fonds pour le partage des avantages.

La deuxième étape est l'échange de matériel génétique et de données connexes, par le biais du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages.

L'Australie a fourni des financements au cours de l'exercice biennal afin de soutenir des travaux de recherche sur l'économie du partage des avantages et j'ai suivi avec un grand intérêt les discussions sur le renforcement du Système.

Dans ce cadre, les Parties contractantes et les parties prenantes collaborent à l'établissement de mesures ayant pour but d'augmenter les recettes du Fonds pour le partage des avantages.

D'autres mesures sont à l'étude dans le but d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, notamment pour augmenter le nombre des cultures couvertes par le régime d'accès et de partage des avantages du Traité.

Compte tenu des résultats des troisième et quatrième réunions du Groupe de travail, j'espère que la résolution de l'Organe directeur transmettra un message positif aux utilisateurs du Système multilatéral et renforcera la confiance à l'égard du processus d'amélioration en cours.

Le troisième stade a trait aux données sur les ressources phytogénétiques.

La mise au point du Système d'information mondial a progressé rapidement. De nouvelles possibilités s'ouvrent dans des domaines tels que la génomique, la phénomique et autres disciplines apparentées, qui nous aideront à améliorer la qualité des données et des services mis à la disposition des sélectionneurs, des agriculteurs et de la communauté tout entière.

Il importe que des séries de données spécialisées, établies à partir de matériel génétique couvert par le Traité, soient mises à disposition et puissent être utilisées au profit du bien public mondial.

Le Traité est particulièrement bien placé pour assurer la mise en place et l'offre de services spécialisés de caractérisation et pour mettre des données à disposition par le biais de systèmes d'information de haute qualité sur le matériel génétique.

Avec le système d'information mondial, un domaine spécifique est consacré aux données génotypiques et phénotypiques au titre de l'initiative DivSeek.

DivSeek est une initiative due à l'action d'un groupe de chercheurs en sciences végétales, de banques de gènes et d'utilisateurs de données génomiques végétales, qui vise à relier de grandes quantité de données de séquençage et de phénotypage à du matériel génétique accessible au public.

DivSeek fonctionne sous l'égide du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et du Secrétariat du Traité, avec la contribution du Conseil mondial des plantes et du Bureau du Consortium du CGIAR et le Global Plant Council.

Au point 10 de l'ordre du jour, nous aurons l'occasion d'examiner la vision et le programme de travail proposés pour le Système d'information mondial.

Le quatrième stade de la chaîne de valeur est la présélection, la sélection et le transfert de technologies.

Le Traité a facilité les partenariats et les initiatives chez les parties prenantes, dans le cadre de son Programme de travail sur l'utilisation durable, ainsi que par le truchement de la Plateforme sur le codéveloppement et le transfert de technologies et de partenariats publics-privés sur la présélection.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous les pays et toutes les institutions concernés de leur contribution à la mise en œuvre du Traité.

Le troisième cycle de projets financés par le Fonds pour le partage des avantages renforce déjà l'utilisation de ressources phytogénétiques en aval, dans le contexte du Traité, en faveur de la sécurité alimentaire à venir.

Le cinquième stade est la mise à disposition de matériel à des fins d'innovation, sous la forme de variétés améliorées fournies aux agriculteurs sur le terrain.

Les domaines d'action prioritaires sont une approche de partenariat visant à améliorer la technologie dans le secteur public et le soutien à l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires relatifs à la mise en circulation des semences.

J'espère que cet important travail sera poursuivi au cours du prochain exercice biennal, par le biais d'une coopération avec des institutions techniques.

Conclusion

J'aimerais conclure en réitérant l'engagement de l'Australie à l'égard du renforcement et de la mise en œuvre intégrale des systèmes du Traité.

Nous étudions activement des options qui nous permettraient de contribuer davantage au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, notamment par le versement de contributions annuelles planifiées sur une période pluriannuelle.

Nous espérons que ce type d'engagement encouragera d'autres parties contractantes et d'autres donateurs à agir de même et permettra de compléter les efforts actuels pour augmenter les paiements provenant des utilisateurs.

Présider l'Organe directeur a été pour moi une tâche des plus gratifiantes.

Je vous remercie tous de votre participation à l'Organe directeur et au Traité, et du soutien que vous leur accordez.

La poursuite des progrès enregistrés par le Traité dépendra des décisions que vous prendrez au cours de la présente session, qui est d'une importance critique.

Je suis convaincu que, grâce à votre soutien et à votre engagement, la sixième session jouera un rôle important dans la configuration de la gouvernance et dans l'architecture opérationnelle des ressources phytogénétiques à l'échelle internationale, non seulement pour répondre aux besoins actuels mais aussi en songeant aux générations futures.

APPENDICE H.2

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DE L'ORGANE DIRECTEUR

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

1. Il y a quelques jours seulement, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait les objectifs de développement durable (les ODD), expression d'un engagement audacieux par lequel la communauté internationale entreprend d'éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition d'ici à 2030. Ce consensus international détaillé, qui touche des questions essentielles d'intérêt commun, inclut pour la première fois des objectifs et des cibles applicables aux semences et aux plantes cultivées, plus précisément dans la cible 2.5, rédigée en ces termes:

«D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures [...] et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.»

2. La cible 15.6 relative à la protection de la biodiversité précise qu'il faut «favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale». L'un des indicateurs proposés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif est le nombre d'accords types de transfert de matériel communiqués à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

3. Aucun instrument n'exprime plus vigoureusement l'aval de la communauté internationale à l'égard de votre Traité que le cadre en matière d'accès et de partage des avantages pour les plantes cultivées, qui a été convenu à l'échelle internationale. Pour vous, qui en êtes l'Organe directeur, aucun instrument n'affirme avec plus de force votre responsabilité ni le rôle de gouvernance que vous jouez dans la diversité génétique des semences à l'échelle mondiale.

4. Les cibles 2.5 et 15.6 soulignent l'engagement et le mandat de la FAO et du Traité concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable des Nations Unies. La FAO a joué un rôle d'éclaireur et de chef de file sur ces questions. En faisant adopter un Traité qui reconnaît de manière équilibrée les rôles respectifs des sciences de la sélection et des droits des agriculteurs, l'Organisation a réussi une concrétisation précoce de la vision de son Directeur général, M. José Graziano da Silva, qui était d'amener la science et les agriculteurs à œuvrer ensemble. Cette recette peut favoriser l'utilisation de la diversité génétique des semences à l'appui des ODD et donner du poids au mandat de l'Organisation en matière de sécurité alimentaire, par le biais de ses objectifs stratégiques.

5. En tant que Parties contractantes à ce Traité, et afin de réaliser les objectifs de développement fixés par l'Assemblée générale, il vous incombe cette semaine de sauvegarder les réalisations du Traité face à des enjeux de taille. Il y a deux ans, dans mon rapport, j'avais essayé de déterminer les principales tendances qui, selon moi, menaçaient l'existence même du Traité. J'avais cité la dématérialisation en matière d'utilisation du matériel génétique, le financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages dans le cadre de la stratégie de financement et la place du Traité après l'adoption du Protocole de Nagoya.

6. Permettez-moi de reprendre ce discours à l'endroit où nous l'avions laissé et d'aborder brièvement chacun de ces défis, pour voir ce que nous avons fait pour les résoudre, la manière dont ces défis (leurs manifestations et donc leur nature) ont évolué pendant l'exercice biennal rendant incertaine

votre démarche et, enfin, les mesures à prendre pour surmonter les obstacles à une application intégrale du Traité.

Accélérer la «dématérialisation»

7. L'objet de votre Traité, ce sont les ressources phytogénétiques, c'est-à-dire des «unités fonctionnelles de l'hérédité» d'origine végétale, ayant une valeur réelle ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Cette définition combine deux dimensions fondamentales des ressources phytogénétiques: la «fonction» et les «unités» de l'hérédité. Parce qu'elles deviennent moins onéreuses et plus rapides, les nouvelles techniques de caractérisation par la génomique, la phénomique, la métabolomique et autres disciplines apparentées, permettent de traduire la fonction et les unités physiques du matériel génétique en séries de données numériques.

8. Conformément aux indications données par l'Organe directeur à sa cinquième session, nous devions accorder la priorité à la mise en place et à l'application de l'Article 17 du Traité. Nous avons donc fait le nécessaire pour aborder ce domaine relativement nouveau pour le Traité en élaborant une vision, ainsi qu'une première série de dispositifs et d'activités relatifs au Système d'information mondial. Votre Bureau a créé un guichet de financement innovant au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Ce guichet est destiné à soutenir le travail concerté des agriculteurs et des chercheurs afin de tirer parti de ce changement tant historique que technologique, au bénéfice des agriculteurs qui conservent et utilisent durablement les ressources phytogénétiques. Nous avons aussi élargi la communauté et fait progresser la mise en place de la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies. Surtout, nous avons connecté et combiné tous les mécanismes d'application du Traité en une seule infrastructure mondiale susceptible de transformer rapidement le potentiel de ces nouvelles techniques en avancées génétiques qui permettent aux sélectionneurs et aux spécialistes des plantes de mettre au point des cultures résistantes au climat; de renforcer le partage des avantages et l'autogestion des connaissances chez les agriculteurs; de contribuer à des débats de politique générale plus éclairés sur les incidences des nouvelles technologies et l'utilisation optimale de celles-ci pour la sécurité alimentaire; et de préserver un bien public mondial dans un environnement numérique.

9. Cette infrastructure réalisera la vision de M. José Graziano da Silva, vision qu'il a résumée ainsi: «dans les années 80, la FAO a été chargée d'assurer la garde en fiducie du matériel génétique pour l'alimentation et l'agriculture appartenant à l'humanité. Suite aux innovations technologiques, son rôle de dépositaire consistera à sauvegarder non seulement le matériel génétique végétal mais aussi les informations numériques connexes. Avec le bénéfice de vos conseils et de votre vision, le Traité doit veiller à ce que ce nouveau bien public soit disponible pour la sécurité alimentaire future.»

10. À titre d'exemple sur le rôle que joue la FAO, j'ai le plaisir d'annoncer notre partenariat avec l'Institut international de recherche sur le riz, qui vient d'introduire dans le Système d'information mondial 3000 cartes génétiques à haute densité pour le riz. Les ensembles de données de l'IRRI sont une percée scientifique à plusieurs égards et ils ont déjà permis, entre autres, de découvrir 18,9 millions de polymorphismes à nucléotide unique dans le riz. Ces ensembles de données renferment des millions de séquences du génome qui, une fois combinées avec les observations du phénotype, l'expression génique et d'autres informations, sont une ressource importante qui rend possible l'établissement d'associations gène-trait et l'élaboration de modèles prédictifs qui pourront être appliqués à la sélection de nouvelles variétés de riz adaptées aux besoins des agriculteurs face à l'évolution des conditions climatiques et agronomiques. Le Système d'information mondial du Traité facilitera l'élaboration et la mise à niveau d'un portail spécialisé de l'IRRI, baptisé International Rice Informatics Consortium (IRIC), qui est conçu à l'intention des scientifiques travaillant sur la génomique du riz et fournit une panoplie d'outils spécialisés pour l'analyse des données. Il faudra encore perfectionner cet instrument pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité des données, et pour les mettre à la disposition d'autres communautés, notamment les agriculteurs, les banques de données, les sélectionneurs, les points focaux nationaux et autres décideurs faisant partie de l'Organe directeur. Les versions mises à niveau de l'IRIC et du système d'information international d'information sur le riz

deviendront des éléments constitutifs du Système d'information mondial, lequel mettra à disposition les 3000 cartes génomiques du riz qui en font partie intégrante.

11. Comme déjà mentionné précédemment, en nous lançant dans ces nouveaux domaines, nous avons réalisé que l'innovation s'accompagne de défis qui évoluent eux aussi. J'ai choisi d'en illustrer certains qui sont à mon avis prioritaires si l'on veut soutenir durablement l'ensemble du processus. Ce qui a changé, c'est que vous avez affaire à de nouveaux acteurs et de nouveaux processus technologiques évoluant dans un espace d'échange, de production et de distribution des données qui, à ce jour, demeure non réglementé, essentiellement transnational et étranger aux cadres existants.

12. Il y a fort à parier que la gouvernance des réseaux et les régimes de gouvernance collaborative – des concepts qui passaient auparavant par le filtre de la coopération intergouvernementale fondée sur des programmes – s'avéreront extrêmement utiles dans nos efforts de mise en œuvre du Traité, y compris mais pas exclusivement le Système d'information mondial. À l'aide de ces modèles, le Traité sera plus accessible aux nouvelles parties prenantes, fera la jonction entre les communautés qui opèrent aux diverses étapes de la chaîne de valeur en matière de sélection végétale et engendrera de nouveaux cadres politiques à l'intention de ces acteurs et de ces communautés agricoles. Pour traiter de ces questions de manière pratique, le Traité établira un Comité consultatif scientifique ouvert à toutes les parties prenantes, qui sera chargé d'émettre des avis sur le développement du Système d'information mondial.

Financement au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et Stratégie de financement

13. L'un des grands enjeux consiste à financer comme il convient le Fonds pour le partage des avantages, afin de favoriser une application équilibrée, durable et prévisible de la Stratégie de financement que vous avez adoptée. Au cours de l'exercice biennal actuel, les Parties contractantes, les utilisateurs et d'autres parties prenantes ont eu un vaste débat sur les sources de financement mais aussi sur l'absence de sources de financement, et ses causes. Parfois, la discussion faisait songer à l'histoire du client qui rentre dans une boutique et demande: «Vous ne vendez pas de beurre, n'est-ce-pas?» Réponse du commerçant: «Non, désolé, nous ne sommes pas la boutique qui ne vend pas de beurre. Nous sommes la boutique qui ne vend pas de saucisses. Celle qui ne vend pas de beurre est juste en face.» Cela revient finalement à se demander si le Fonds pour le partage des avantages doit être financé par les versements des utilisateurs ou par les contributions de non-utilisateurs, alors qu'on ne dispose ni des unes ni des autres.

14. Le très beau film d'Ernst Lubitsch, Ninotchka, avec Greta Garbo et Merlvyn Douglas, présente une scène analogue, dans laquelle le héro rentre dans un café et commande un café sans crème. Le serveur répond: «Navré, Monsieur, nous n'avons plus de crème. Nous n'avons que du lait. Un café sans lait, est-ce que ça ira quand même?». Jusqu'à présent, vous n'avez trouvé ni du côté des utilisateurs, ni auprès des Parties contractantes des sources de revenus durables et prévisibles pour financer le Fonds fiduciaire, et vous êtes un peu comme quelqu'un qui ne saurait pas quel ingrédient, de la crème ou du lait, fait défaut pour avoir un café noir. Il va donc falloir tenir un discours plus positif et décider comment obtenir un café au lait.

15. Dans ce contexte, il est important de rappeler que la question du déficit a été soulevée pour la première fois lors de la discussion sur la Stratégie de financement. C'est à partir de ce moment-là que votre Comité ad hoc sur la stratégie de financement a entrepris d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, en gageant que cette démarche de renforcement du Système multilatéral, menée dans le cadre de la Stratégie de financement, permettraient d'augmenter le volume des versements au Fonds fiduciaire provenant des utilisateurs.

16. Améliorer le fonctionnement du Système multilatéral a été notre première priorité au cours du présent exercice biennal et je suis heureux de pouvoir vous communiquer que les travaux du Groupe de travail à composition non-limitée que vous avez créé à cet effet ont beaucoup progressé. À sa troisième réunion, à Brasilia, le Groupe de travail a présenté des «Propositions en vue d'activités ultérieures» qui contiennent les éléments sur lesquels reposera la réalisation intégrale du projet

d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral, grâce aux mesures ci-après, que vous êtes appelés à préciser et adopter cette semaine:

- l'Accord type de transfert de matériel sera révisé afin d'élaborer les éléments d'un modèle/système de souscription pour les versements effectués par les utilisateurs;
- dans le cadre de cette révision, les taux de paiement établis au titre du mécanisme d'accès et de partage des avantages du Traité seront réexaminés;
- un projet de modification du Traité ou de protocole y relatif sera élaboré pour élargir la liste des espèces cultivées relevant du champ d'application du Traité, couplé à un renforcement des dispositions en matière de partage des avantages;
- un mécanisme de contributions à la charge des Parties contractantes sera élaboré pour assurer des recettes durables et prévisibles au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;
- le montant des recettes du Fonds fiduciaire visé pour la période 2018-2023 sera établi.

La place du Traité après Nagoya

17. Ces mesures de renforcement ont permis au Traité de faire des progrès notables face au troisième défi que j'avais mentionné il y a deux ans, à savoir la place du Traité après l'adoption du Protocole de Nagoya. Le processus que vous suivez est en soi très clair mais je m'empresse d'ajouter qu'il est pensé pour répondre à des besoins concrets à caractère opérationnel, qui ont été exprimés par la communauté du Traité, et non en fonction d'une interprétation purement juridique concernant l'interface entre le Traité et le Protocole de Nagoya. C'est une approche encourageante, que l'Organe directeur voudra peut-être reconfirmer et développer.

18. Suite à l'entrée en vigueur du Protocole, plusieurs Parties contractantes qui sont aussi des Parties au Protocole sont en train de prendre ou d'envisager des mesures législatives, administratives ou de politique générale pour assurer sa mise en œuvre. Renoncer à une approche globale en matière d'accès et de partage des avantages, c'est courir le risque que les pays établissent des mesures redondantes, voire contradictoires, ce qui irait à l'encontre du but recherché et coûterait cher. Une telle situation ne favoriserait certainement pas la sécurité juridique pour les utilisateurs, qui est un principe essentiel de ces deux instruments.

19. En dépit de cela, comme l'a précédemment noté l'Organe directeur, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et avec d'autres partenaires afin de promouvoir la mise en œuvre harmonieuse du Protocole de Nagoya et du Système multilatéral du Traité. Toutefois, les possibilités des deux Secrétariats ne sont pas infinies. Le travail de fond doit être fait en majeure partie par les gouvernements au niveau national, où se produit la mise en œuvre effective. En conséquence, afin de consolider le processus déjà entamé lors de la reconnaissance du Traité dans le texte du Protocole et des initiatives de renforcement des capacités entreprises par les deux Secrétariats et d'autres partenaires, les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes du même ordre, destinées à mettre en place des politiques et des mécanismes qui assurent la complémentarité des deux accords.

20. Compte tenu de cela, l'Organe directeur pourrait exhorter les Parties contractantes à garder à l'esprit la relation entre le Protocole de Nagoya et le Traité et à prendre des mesures volontaristes pour assurer la complémentarité de ces deux instruments lors de leur mise en œuvre, tout en demandant à la Conférence des Parties de la CDB d'inviter les Parties au Protocole à faire de même.

21. Pour tenter de résorber le déficit du Fonds fiduciaire, vous avez opté pour la solution qui consistait à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral et à accroître les versements effectués par les utilisateurs. Vous avez constaté que les recettes issues de l'utilisation ne suffiraient pas à elles seules pour vous permettre de réaliser vos objectifs. Votre Groupe de travail a alors recommandé que les causes du déficit soient traitées toutes ensemble au moyen d'un train de mesures, sachant que le Fonds fiduciaire s'inscrit dans le cadre plus large de la Stratégie de financement du Traité. Au moment où votre attention se porte à nouveau sur la Stratégie de financement, il devient manifeste qu'aucune

amélioration durable ni réussie du Système multilatéral n'est possible sans une amélioration de la Stratégie de financement. Autrement dit, c'est là votre défi pour le prochain exercice biennal. Le Groupe de travail a suggéré qu'il reviendrait à l'Organe directeur de prendre des décisions, sur la base desquelles de nouveaux mécanismes pourraient être développés. Pour la révision de la Stratégie de financement, l'Organe directeur pourrait adopter une approche globale et exhaustive en incluant, par exemple, les ressources sur lesquelles il n'exerce pas un contrôle direct. Il faut savoir que de grands progrès ont été accomplis dans la collaboration et le travail conjoint avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, qui est un élément de la Stratégie de financement. C'est une évolution encourageante, et la démarche doit être poursuivie. Avec les indications que vous allez nous donner, nous disposerons ainsi d'une base solide pour promouvoir des synergies aux fins de l'application de ce Traité, qui est votre Traité.

Droits des agriculteurs

22. Les activités de l'exercice biennal n'ont pas uniquement touché l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral ou le Système d'information mondial. D'autres piliers du Traité ont fait l'objet de progrès considérables, notamment le pilier des droits des agriculteurs, qui revêt une importance fondamentale pour de nombreuses parties prenantes. Permettez-moi de dire, à cet égard, que lors de votre dernière session en Oman, la résolution sur les droits des agriculteurs que vous avez adoptée – un texte projeté vers l'avenir – a représenté une avancée décisive de la communauté du Traité.

23. Nous sommes maintenant passés à la phase de l'application pratique au niveau national, et je m'attends à ce que cette tâche d'envergure occupe de nombreuses Parties contractantes dans les pays, en vertu des législations et des politiques propres à chacun d'eux. Nous avons analysé de nombreuses observations, expériences et meilleures pratiques sur chacun des éléments des droits des agriculteurs suggérés à l'Article 9 (connaissances traditionnelles, partage des avantages et participation à la prise de décisions). Ces contributions, rassemblées au cours d'une consultation rigoureusement participative, constituent une référence utile tant pour trouver des exemples relatifs à l'application nationale du Traité que pour examiner le point sur les droits des agriculteurs, inscrit à l'ordre du jour de la présente session. En outre, nous participons à des débats animés au sein des instances compétentes de la FAO, notamment au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et nous avons interagi avec d'autres Conventions. Dans certains pays – Zambie, Éthiopie et Équateur –, le dialogue national est déjà bien avancé.

24. Enfin, je suis heureux d'annoncer que nous sommes sur le point de créer, avec le Forum mondial de la recherche agricole, un programme commun de renforcement des capacités qui étayera ces processus nationaux et les reliera à un débat intergouvernemental continu, consolidant ainsi les résultats obtenus à ce jour dans nos activités sur les droits des agriculteurs. Le programme commun de renforcement des capacités aidera les petits agriculteurs, les organisations paysannes et les autorités gouvernementales des pays en développement à améliorer la concrétisation des droits des agriculteurs aux niveaux local et national. Il soutiendra et facilitera le dialogue et le travail en réseau visant le partage d'expériences et l'affirmation du rôle des agriculteurs en tant que dépositaires des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et en tant qu'innovateurs, qui mettent au point des espèces cultivées importantes pour la sécurité alimentaire. Je suis convaincu que ce programme sera la pierre angulaire de la nouvelle phase de nos travaux sur les droits des agriculteurs au cours du prochain exercice biennal.

Nouvelle gouvernance

25. La place que l'Assemblée générale des Nations Unies a réservée au Traité dans les cibles 2.5 et 15.6 des ODD atteste de l'intérêt que revêt cet instrument aux yeux de la communauté internationale en matière de gouvernance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Toutefois, le secteur, la science et les sociétés agricoles évoluent rapidement et le sol se dérobe sous

vos pieds alors que vous ne disposez pas encore d'un système durable et prévisible en matière de partage des avantages.

26. À la dernière session, vous aviez posé une question de fond sur la manière dont on pouvait définir le rôle et la fonction de la gouvernance dans notre domaine. Comme le résument les derniers mots des cibles 2.5 et 15.6 des ODD «ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale», je dirais que le Traité constitue le cadre et le mécanisme au sein duquel ces notions ont été concordées ou sont susceptibles de l'être. Cet exercice ouvre d'immenses défis:

En premier lieu, un espace intrinsèquement transnational pour l'échange, la production et la distribution d'outils pour la sélection végétale et des produits issus de celle-ci. Aujourd'hui, ces produits sont souvent dématérialisés et la gouvernance ne concerne plus le matériel génétique en soi, mais les informations numériques y relatives.

En deuxième lieu, l'utilisation du matériel génétique ne relève plus simplement d'une question d'interdépendance: la sélection végétale et les sciences végétales passent maintenant par des processus d'utilisation qui sont essentiellement transnationaux.

En troisième lieu, les acteurs eux-mêmes ont de plus en plus une vocation transnationale.

En quatrième lieu, des processus technologiques entièrement nouveaux pour l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture apparaissent et évoluent dans un espace qui n'est pratiquement pas réglementé et qui est en dehors des cadres existants et de tout contrôle national.

27. Chacun de ces défis est une invitation à réfléchir à votre rôle en tant qu'Organe directeur. Si vous parvenez à maintenir votre élan et que vous abordez ces questions collectivement «ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale», l'utilité de votre Traité sera conservée, voire rehaussée. Il faudra pour cela que l'Organe directeur, de manière souple et concrète, revoie son rôle du point de vue de la gouvernance car vous n'avez plus affaire à des processus simples relevant exclusivement d'États ou de gouvernements.

28. Je suis convaincu qu'une gouvernance efficace ne saurait être imposée d'en haut, mais qu'elle doit provenir de la base, par le biais de la collaboration et de partenariats. Il arrive toutefois un moment où ce qui touche aux règles fondamentales doit être «décidé à l'échelle internationale». Pour sa survie, le Traité doit offrir l'espace qui convient à la formation d'un tel accord. Il pourra ainsi conserver tout son intérêt pour ses clients et ses parties prenantes, servir de cadre à des initiatives de coopération, avoir des impacts réels et, surtout, poursuivre son adaptation face aux facteurs qui vont inévitablement modifier l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce n'est qu'en anticipant le changement et en l'affrontant collectivement que le Traité restera vivant et pertinent. Je crois que, dans le cas du Traité, les plus grands défis sont porteurs des plus grandes chances.

29. Surtout, j'aimerais remercier le Directeur général, M. José Graziano da Silva, de son soutien à l'égard du Traité et de sa vision – dont j'ai déjà parlé –, qui est pour nous une source d'inspiration. Je remercie aussi tout spécialement M. Ren Wang, Sous-Directeur général du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, de son soutien sans failles et des moyens mis à notre disposition, puisque nous avons la chance d'être accueillis au sein de son Département.

30. La communauté des utilisateurs et des bénéficiaires du Traité est vaste et dynamique: le Système multilatéral a déjà servi 6 221 bénéficiaires; plus de 10,1 millions d'agriculteurs auront directement ou indirectement bénéficié des trois précédents cycles du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Toutefois, le fonctionnement du Traité repose sur un très petit nombre d'individus et sur leur engagement personnel au quotidien. En disant cela, je pense en particulier à mon équipe et, une fois encore, je remercie chaleureusement tous ses membres de leur inlassable dévouement à la cause du Traité. Pour cet exercice biennal, vous avez bénéficié des compétences, de l'engagement et du professionnalisme de votre Président, M. Matthew Worrell, et je tiens à le remercier de ses efforts continus et de ses conseils pour protéger le Traité. Il mérite tous nos remerciements et notre appui sans réserve pendant la semaine qui vient. Je voudrais également remercier les Vice-Présidents de l'Organe

directeur et les membres du Bureau pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux intersessions et les préparatifs de la présente session de l'Organe directeur.

APPENDICE I

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE DES GROUPES RÉGIONAUX

APPENDICE I.1

DÉCLARATION DU GROUPE AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (GRULAC)

Le GRULAC tient à souligner l'importance des résultats obtenus par l'Organe directeur à sa sixième session et souligne combien il est important de poursuivre le travail afin de garantir une réalisation efficace des objectifs du Traité, en particulier l'optimisation des ressources du Système multilatéral, l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les droits des agriculteurs. À cet égard, nous souhaitons signaler très brièvement ce qui suit:

Le GRULAC souligne qu'il est important que toutes les questions fondamentales soient traitées de manière équilibrée. Nous voulons aussi exhorter toutes les Parties contractantes à veiller à ce que le Fonds fiduciaire pour l'accès et le partage des avantages fonctionne conformément aux dispositions du Traité. Nous accueillons favorablement l'engagement selon lequel l'Organe directeur adoptera à sa septième session des règles relatives à l'élection et au renouvellement du mandat du Secrétaire.

Par ailleurs, le Groupe Amérique latine et Caraïbes lance un appel pour que les parties s'engagent à avancer dans le processus de réforme du Système multilatéral. Le GRULAC considère qu'il est important d'assurer une participation équilibrée de toutes les parties intéressées aux réunions de l'Organe directeur du Traité international.

Nous soulignons l'importance qui a été accordée à la question des droits de l'agriculteur et réitérons qu'il s'agit d'un thème d'une grande importance pour notre région. Le GRULAC appelle votre attention sur l'organisation du travail de l'Organe directeur. Il faudrait faire en sorte que toutes les parties puissent participer activement, notamment les pays ayant de petites délégations, d'où la nécessité de limiter le nombre de groupes de contact qui se réunissent simultanément et de disposer de l'interprétation simultanée pendant toute la durée des travaux des groupes.

Il demande aussi au Bureau et au Secrétariat d'améliorer l'organisation des sessions de l'Organe directeur et de veiller en particulier à ce que tous les pays prennent part aux résultats. Le GRULAC souhaite souligner qu'il est important que des services d'interprétation soient prévus pour les groupes de travail qui se réuniront pendant la période intersessions.

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous exprimons la profonde reconnaissance de notre Groupe à toute l'équipe du Secrétariat pour le travail que celle-ci a réalisé durant la présente session. Le GRULAC renouvelle l'engagement pris par la région de contribuer à la réalisation de l'objectif du Traité et se félicite, à cet égard, des progrès accomplis par l'Argentine aux fins de la ratification du Traité.

APPENDICE I.2

DÉCLARATIONS DE L'AFRIQUE

Déclaration du Sénégal au nom de la région Afrique

Merci Monsieur le Président. M. le Président, j'ai demandé la parole au nom de la région Afrique pour inviter l´Organe Directeur tout entier à s'associer à nous pour rendre hommage à une personne de grande qualité intellectuelle et humaine à l'heure de sa retraite. Je veux nommer, vous l'avez deviné, Madame Elisabeth Matos.

Elle est de la génération qui a conçu, discuté, négocié et lancé la mise en œuvre effective du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous tous, avons une dette envers elle car elle a œuvré avec acharnement et sans relâche pour le bien non seulement du continent qu'elle aime tant - je veux dire l'Afrique – mais pour le bien de tous les peuples du monde et de la génération à venir.

Nous connaissons tous sa capacité de travail, son amour pour le développement et le bien-être des gens des champs et les paysans qui eux sont en première ligne de la sauvegarde et de la titularité sur le patrimoine des ressources génétiques dont dépend le monde pour son alimentation. Son travail en Angola, en Afrique, et durant nos négociations a toujours été marqué par une volonté de large collaboration ouverte à tous. C'est elle qui presque toujours se chargeait d'informer les collègues éparpillés à travers l'énorme continent qu'est l'Afrique, de plus d'une cinquantaine d'états, étendus sur 30 000 000 km^2 où vous le savez les communications sont souvent difficiles.

C'était souvent grâce à sa perspicacité, à sa générosité et à sa capacité à créer l'espace des dialogues que nous avons pu former nos positions en tant que Région. Elle est de ce groupe africain qui a pour la première fois énoncé l'idée d'un système de souscription qui est encore si actuel dans l'Article 6.11 de l'accord de transfert de matériel. Elisabeth Matos a toujours cherché la perfection dans l'intérêt des populations africaines.

Monsieur le Président, avec la retraite de Liz nous perdons une personne de valeur qui s'est tant donnée, à qui nous devons tant. De nouveau, je vous invite à vous associer à nous en lui souhaitant une retraite productive, une retraite heureuse, très longue et en très bonne santé.

Déclaration de Maurice au nom de la région Afrique

Au nom de la région Afrique, je tiens à renouveler nos remerciements à Mme Elisabeth Matos tout en l'assurant que nous sommes déterminés à poursuivre la tâche selon les voies qu'elle a tracées et que, sur les questions qui continueront de nous occuper dans le domaine de la conservation des ressources phytogénétiques, elle demeurera pour nous une référence.

La région Afrique aimerait féliciter le Président et le Secrétariat pour la manière dont s'est déroulée la sixième session de l'Organe directeur. Nous nous devons aussi de prendre acte de la contribution active des Parties contractantes, des différents groupes de travail et des groupes de contact. La région Afrique se félicite de la contribution que l'Association européenne des semences (ASE) a destinée au Fonds pour le partage des avantages. Nous espérons que ce geste inspirera d'autres secteurs et d'autres utilisateurs afin que nous puissions compter bientôt sur de nouvelles contributions.

Toutefois, notre région est déçue du manque de progrès en ce qui concerne les droits des agriculteurs et demande un soutien accru pour traiter de ces questions importantes aux niveaux national et régional. La région souhaite souligner que les produits issus de la forêt jouent un rôle important dans l'alimentation des communautés locales et que celui-ci doit être dûment pris en compte. Ces produits permettent en effet d'assurer la sécurité alimentaire des communautés locales concernées.

Enfin, notre région saisit cette occasion pour féliciter le nouveau Président et les autres membres du Conseil d'administration désignés pour la septième session de l'Organe directeur. Je leur souhaite une bonne continuation pour les travaux de mise en œuvre du Traité.

APPENDICE I.3

DÉCLARATION DE L'EUROPE

La région Europe ne saurait laisser passer cette occasion d'exprimer ses meilleurs vœux à notre collègue de l'Angola. En dépit des approches qui ont pu être défendues par les uns et les autres dans les différentes enceintes, elle jouit certainement de tout notre respect et je pense que la façon dont elle s'est exprimée était à la fois directe et très honnête. Recevez, Madame, nos vœux les plus sincères pour vos activités futures.

Ce soir, nous emporterons avec nous les mots prononcés par le Secrétaire dans ses remarques liminaires: «Ce Traité est notre Traité», et nous avons le sentiment que grâce au travail accompli cette semaine, le Traité est plus fort et plus fécond que lorsque nous avons commencé notre travail au début de la semaine. Nous devons ce résultat à des décisions critiques.

Nous avons adopté des résolutions et des programmes de travail grâce auxquels les principaux éléments du Traité devraient pouvoir aboutir à des résultats dans tous les domaines où les activités n'avaient pas été entièrement menées à bien par le passé, notamment les droits des agriculteurs, le partage des avantages et les dons, et nous pensons que les activités prévues forment maintenant un programme de travail équilibré. C'est pourquoi nous sommes très encouragés ce soir.

Nous savons tous qu'il faut faire davantage – c'est toujours le cas – mais nous pensons que nous sommes sur un terrain plus favorable en ce qui concerne l'application du Traité. Nous devons reconnaître que c'est à vous, et à votre attention pour le groupe que nous formons, que nous devons certains des succès de cette semaine. Vous nous avez donné des directives très claires, vous avez clairement défini les résultats attendus et vous avez parfois beaucoup exigé de nous en termes d'heures de présence et de résultats. Grâce à cela, nous avons terminé notre travail dans les temps et semble-t-il avec succès sur tous les points dont nous voulions terminer l'examen ce soir, de sorte que vos exigences étaient somme toute raisonnables.

Il importe de réaliser que l'une des principales réussites de cette semaine, celle qui nous a permis d'interagir entre délégués, a été l'efficacité des groupes de contact, leur concentration sur des points déterminés et, surtout, la sélection des présidents et coprésidents de ces groupes. Dans les moments difficiles, ils ont réfléchi aux problèmes qui se posaient, trouvé des solutions, trouvé des compromis et, dans tous les cas, ont abouti ce soir à des résolutions avec lesquelles nous pourrons travailler, des textes pragmatiques qui nous aideront à être à la hauteur des buts que nous nous sommes fixés.

Le Secrétariat, Secrétaire en tête, ont été très présents pour nous épauler toute la semaine, allant jusqu'à élaborer de nouveaux documents pendant que nous travaillions. En modérant les groupes, les membres du Secrétariat nous ont fourni une assistance précieuse et ils ont aussi joué un rôle déterminant dans le succès de nos travaux. Nous tenons à les en remercier.

Je pense, pour terminer sur cette note, qu'à l'exception d'hier soir et de cet après-midi, tous nos travaux ont porté sur la question qui nous occupe. C'est une question très épineuse pour de nombreux collègues qui participent au processus mais nous pensons que pendant le prochain exercice biennal, nous aurons tout loisir de réfléchir aux principaux enjeux afin de la résoudre de manière satisfaisante, sous réserve de transmettre à l'Organe directeur, à sa prochaine session, la décision qui en résultera, quelle qu'elle soit. Il me semble que cette solution reflète de manière adéquate les attentes légitimes de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes. C'est une des conditions pour nous permettre de progresser. En conclusion, Monsieur le Président, nous souhaitons observer une fois encore combien nos résultats sont satisfaisants.

APPENDICE I.4

DÉCLARATION DU PACIFIQUE SUD-OUEST

Au nom de la région du Pacifique Sud-Ouest, je félicite Mme Elisabeth Matos, de l'Angola, de sa contribution à nos travaux et de son esprit positif.

Je félicite également le Président, le Bureau et l'Organe directeur d'avoir conclu aujourd'hui cette réunion avec succès et remercie chacun d'avoir fait preuve d'un esprit de collaboration et de bonne volonté, vu la délicatesse des questions examinées.

La volonté d'explorer ces questions et de parvenir à un consensus a été notable, malgré des divergences marquées. Le fait d'avoir terminé la réunion à temps est un résultat important, qui a des retombées positives pour la présidence et plus généralement pour les membres de l'Organe directeur.

Nous avons devant nous un exercice biennal chargé. Aujourd'hui, nous nous sommes surtout consacrés à la définition des tâches à entreprendre. Il faut maintenant élaborer des propositions concrètes dans plusieurs domaines, et notamment l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral et l'examen de la Stratégie de financement.

Nous misons beaucoup sur l'esprit de bonne volonté et de coopération qui permettront de réaliser ce travail. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire et le Secrétariat de leur assistance tout au long de nos travaux.

Enfin, permettez-moi de féliciter l'Indonésie de son élection à la présidence de la septième session.

APPENDICE I.5

DÉCLARATION DE L'ASIE

Au terme de cette sixième session de l'Organe directeur, le groupe Asie remercie le Secrétariat de sa compétence, de sa patience et de ses conseils tout au long de nos débats, dont les diverses résolutions que nous avons adoptées sont le produit.

Mon pays, les Philippines, reste très reconnaissant de la possibilité qui lui est donnée de présider le Groupe Asie et remercie tous les délégués de la région Asie de leur coopération.

Nous notons que nous avons passé beaucoup de temps en Plénière sur des questions qui ne sont pas au cœur du Traité, mais sommes néanmoins satisfaits des progrès des travaux sur les éléments essentiels de celui-ci.

Le renforcement du Système multilatéral, des droits des agriculteurs, de l'utilisation durable et du Système d'information mondial est un sujet qui nous tient à cœur.

Nous comptons poursuivre nos progrès dans le cadre des débats qui auront lieu au cours du prochain exercice biennal sous la houlette de notre collègue de l'Asie, M. Muhamad Sabran, avec bien entendu le soutien du Secrétariat.

Monsieur le Président, nous nous sommes engagés à l'égard de la concrétisation des droits des agriculteurs, qui est une responsabilité nationale, mais nous comprenons la nécessité de pouvoir compter sur un processus intergouvernemental au sein de l'Organe directeur, afin de partager nos expériences sur la conservation du matériel génétique et la sélection végétale à l'exploitation.

Enfin, nous souhaitons prendre acte des efforts du Secrétariat et lui souhaiter un succès encore plus franc à l'avenir.

APPENDICE I.6

DÉCLARATION DU PROCHE-ORIENT

Permettez-moi de vous adresser mes remerciements sincères et mes félicitations, que j'étends aussi à mes collègues au sein du Bureau, pour le succès des activités de l'Organe directeur pendant l'exercice biennal écoulé.

Sous votre direction, M. le Président, le Bureau a affronté bon nombre de défis et d'obstacles et, grâce à votre gouvernance avisée pendant la période écoulée, nous les avons surmontés, et l'on peut sans doute en dire de même des travaux de cette semaine. Depuis le début de la sixième session de l'Organe directeur, nous avons été confrontés à de nombreuses questions et, grâce à votre sagesse et à votre efficacité, grâce aussi aux consultations avec les Parties contractantes et les partenaires, nous avons pu surmonter ces difficultés.

Au nom du Groupe du Proche-Orient, je vous remercie vivement de la manière dont vous avez dirigé le Bureau pendant le dernier exercice biennal, je vous félicite aussi du succès de cette session et je n'oublie pas de remercier le Secrétariat du Traité pour les résultats obtenus au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la cinquième session, sans oublier les réalisations de la sixième session.

Mes remerciements vont également à Shakeel Bhatti, à qui je souhaite un succès renouvelé pendant le prochain exercice biennal et des résultats encore plus féconds au service de ce Traité. Par ailleurs, au nom de la Région Proche-Orient, je félicite notre collègue M. Muhamad Sabran de l'Indonésie, un représentant du G77 plus Chine, qui présidera le Bureau pendant le prochain exercice biennal

La Région du Proche-Orient confirme aussi son appui au Bureau pour assurer tout le succès possible et félicite M. Javad Mozafari de son élection en tant que représentant de la Région Proche-Orient au sein du Bureau. Il est l'un des fondateurs de ce Traité, il a fait preuve de compétences remarquables et nous sommes conscients de la valeur ajoutée qu'il conférera à nos efforts.

En conclusion, j'exprime mes meilleurs vœux aux membres du Bureau pour le prochain exercice biennal. Nous attendons avec intérêt les réalisations futures et la septième session de l'Organe directeur qui nous réunira de nouveau. Enfin, j'adresse mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont contribué au succès de cette session, ainsi qu'aux interprètes pour leurs efforts et leur patience.

APPENDICE I.7

DÉCLARATION DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Permettez-moi de commencer par féliciter Mme Elisabeth Matos et par la remercier du fond du cœur des efforts qu'elle a déployés au service du Traité. Ayant personnellement participé à plusieurs comités à ses côtés, j'ai constaté et j'admire son dévouement pour le Traité. Soyez assurée que vous avez jeté des bases solides, sur lesquelles nous continuerons de travailler.

J'aimerais remercier le Président de sa direction efficace tant pour les affaires du Traité que pour le fonctionnement du Bureau, depuis la cinquième session de l'Organe directeur. Monsieur le Président, vous avez été exemplaire dans l'exercice de vos fonctions et vous vous en êtes acquitté avec une parfaite intégrité. Votre efficacité ne s'est jamais démentie tout au long de votre mandat, surtout lors de la présidence de la sixième session de l'Organe directeur, dont on peut dire qu'elle est un véritable succès.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du Bureau de la sixième session de leur travail et de leur dévouement sans relâche. Mandaté par l'Organe directeur, ce Bureau a accompli des tâches importantes et, indiscutablement, il s'en est acquitté de manière irréprochable.

Le Canada remercie le Secrétaire et l'équipe du Secrétariat de leur dur labeur. Ils donnent une démonstration constante de leur engagement à l'égard du Traité et méritent nos félicitations.

Je voudrais enfin féliciter tous les délégués de la sixième session. La session qui vient de se conclure a été couronnée de succès. Nous avons fait preuve d'un esprit de compromis et de coopération. Un élément ressort clairement de toutes les positions que nous avons exprimées, alors que nous n'étions pas toujours à l'unisson, c'est que nous tenons tous à la réussite du Traité et de son application, et chacun ici doit en être loué.

Félicitations à l'Indonésie pour son élection à la présidence du Bureau. Je suis heureux à l'idée de travailler avec vous au cours du prochain exercice biennal.

APPENDIX J

LIST OF PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES

PARTIES CONTRACTANTES

PARTES CONTRACTANTES

AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Delegate
Mr Mir Amanuddin HAIDARI
Deputy Minister for Technical Affairs
Ministry of Agriculture, Irrigation and Livestock
Karte Sakhi
Kabul
Email: mir.amanuddin@mail.gov.af

Alternate(s)
Mr Abdul Razak AYAZI
Agriculture Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Islamic Republic of Afghanistan
Via Nomentana, 120
00161 Rome
Italy
Phone: +39 068611009
Fax: +39 06863239
Email: arayazi@hotmail.com

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Délégué
M. Salah CHOUAKI
Directeur-adjoint de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA)
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
2, Av. des Frères Oudek
B.P. No. 200
Hassen-Badi
16200 El-Harrach
Alger
Phone: +213 021521281
Fax: +213 021521283
Email: chouaki.s@gmail.com

Suppléant(s)
M. Abdennour GOUGAM
Secretary
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire
Via Bartolomeo Eustachio, 12
00161 Rome
Italie
Phone: +39 3881099563
Fax: +39 0644292744
Email: abdenourgougam@gmail.com

M. Mohamed MELLAH
Ministre Plénipotentier
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire
Via Bartolomeo Eustachio, 12
00161 Rome
Italie
Phone: +39 0644202546
Fax: +39 0644292744
Email: mellahmae@yahoo.fr

ANGOLA

Délégué
Mme. Elizabeth Merle MATOS
Centre des ressources phytogénétiques
Prédio CNIC-U.A.N.
Av. Revolucão de Outubro
Luanda
Phone: +244 222321688
Email: lizmatos@netcabo.co.ao

Suppléant(s)
M. Carlos AMARAL
Conseiller
Représentation Permanente de l'Angola auprès de la FAO
Via Druso, 39
00184 Rome
Italie
Phone: +39 067726951
Fax: +39 06772695241
Email: carlosamaral@tiscalinet.it

M. Rafael ANGELO DO ROSARIO
Conseiller de l'Ambassade d'Angola en Italie

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate
Mr Michael RYAN
Director, Productivity
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Phone: +612 62724425
Email: Michael.Ryan@agriculture.gov.au

Alternate(s)
Mr Raj PATIL
Assistant Director
G20 (Agriculture)
Trade and Market Access Division
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2905
Phone: +61 416033307
Email: raj.patil@agriculture.gov.au

Mr Matthew WORRELL
Minister Counsellor-Agriculture
Chair of Sixth Session of the Governing Body, ITPGRFA
Embassy of Australia
Via Antonio Bosio, 5
00161 Rome
Italy
Phone: +39 06852721
Fax: +39 0685272300
Email: faorep@dfat.gov.au

Ms Rosemary NAVARRETE
Adviser (Agriculture)
Embassy of Australia
Via Antonio Bosio, 5
00161 Rome
Italy
Phone: +39 06852721
Fax: +39 0685272300
Email: faorep@dfat.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate
Ms Natalie FEISTRITZER
Permanent Representative of Austria to FAO
Via Reno 9
00198 Rome
Italy

BANGLADESH

Delegate
Mr Md. Abdus SALAM
Principal Scientific Officer (Crops)
Bangladesh Agriculture Research Council
Farm Gate
Dhaka-1215
Phone: +88 01552398504
Email: masalamsso@yahoo.com

Alternate(s)
Mr Mafizur RAHMAN
Counsellor (Economic Affairs)
Embassy of the People's Republic of Bangladesh
Via Antonio Bertoloni, 14
00197 Rome
Italy

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Delegate
Ms Dorji TASHI YANGZOME
Program Director
National Biodiversity Centre
Ministry of Agriculture and Forests
P.O. Box 875
Thimphu
Phone: +975 2351417
Email: yangzome2011@gmail.com

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Delegate
Ms Maria Laura DA ROCHA
Permanent Representative
Permanent Representation of Brazil to FAO
Via S. Maria dell'Anima, 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Email: rebrasfao@itamarty.gov.br

Alternate(s)
Mr Antonio Otávio SA RICARTE
Minister-Counsellor
Deputy Permanent Representative of Brazil to FAO
Permanent Representation of Brazil to FAO
Via Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Email: antonio.ricarte@itamaraty.gov.br

Ms Clarissa SOUZA DELLA NINA
Head of the Environment Division
Ministry of External Relations
Esplanada dos Ministérios - Bloco H
Brasilia - DF
Phone: +55 6120308448
Fax: +55 6134118446
Email:
clarissa.souza@itamaraty.gov.br/dema@itamaraty.gov.br

Ms Larissa Maria LIMA COSTA
Permanent Representation of Brazil to FAO
Via Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Email: larissa.costa@itamaraty.gov.br

Ms Roberta Maria LIMA FERREIRA
Permanent Representation of Brazil to FAO
Via Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Email: roberta.lima@itamaraty.gov.br

Mr Joao Paulo FARIA SANTOS
Legal Advisor
Ministry of Agrarian Development
Edifício Palácio da Agricultura
Setor Bancário Norte, Quadra 1, Bloco F, 10º Andar, Asa Norte
Brasília/DF CEP: 70040-908
Phone: +55 6120200064
Email: joao.santos@mda.gov.br

Mr Luiz Antonio GONCALVES RODRIGUES DE SOUZA
Ministry of Agriculture
Esplanada dos Ministerios, Bloco D
Brasilia
Email: luiz.rodrigues@agricultura.gov.br

Mr José Francisco MONTENEGRO VALLS
Agronomist
EMBRAPA Genetic Resources and Biotechnology/Cenargen
Parque Estação Biológica/PqEB
Cx.Postal 02372 - CEP 70770-917
Brasília, DF
Phone: +61 34484644
Fax: +61 33403624
Email: jose.valls@embrapa.br

Mr Alexandre MOREIRA PALMA
Researcher
EMBRAPA - Brazilian Agricultural Research Corporation
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Brasilia

Mr Marciano TOLEDO DA SILVA
Movement of Small Farmers
Via Campesina - MPA Brazil

BURKINA FASO

Délégué
M. Maurice Tiorgnaga TRAORE
Directeur Général des Productions Végétales
Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
Ouagadougou
Phone: +226 70261209
Email: tmtraoret@yahoo.fr

Suppléant(s)
Mme. Alice Gisele SIDIBE-ANAGO
Représentante permanente adjointe
Ambassade du Burkina Faso à Rome
Via Venti Settembre, 86
00187 Rome
Italie
Phone: +39 3807922954
Fax: +39 0642010611
Email: g_anago@yahoo.fr

BURUNDI

Délégué
Mme. Justine NISUBIRE
Ambassadeur et Représentant permanent auprès de la FAO, FIDA, PAM
Ambassade de la République du Burundi
Via Enrico Accinni, 63 Scala B Int. 10
00195 Rome
Italie
Phone: +39 0636381786
Email: ambabu.roma@yahoo.f

Suppléant(s)
M. Jean Bosco NDINDURUVUGO
Premier Conseiller
Ambassade de la République du Burundi
Via Enrico Accinni, 63 Scala B Int. 10
00195 Rome
Italie
Phone: +39 0636381786
Fax: +39 0636381171

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Delegate
Mr Channa TY
Vice Rector of the Royal University of Agriculture
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
200, Norodom Boulevard Khan Chamcarmon
Phnom Penh
Email: Tchanna@cardi.org.kh

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Délégué
M. Francis LEKU AZENAKU
Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants et des Produits Agricoles
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
B.P. 2201
Messa
2082 Yaoundé
Phone: +237 675667000
Email: Francislekuazenaku@ymail.com

Suppléant(s)
M. Moungui MEDI
Représentant Adjoint
Ambassade de la République du Cameroun
Viale Regina Margherita 42
00198 Rome
Italie
Phone: +39 0644232313
Fax: +39 0644291323
Email: segreteriaambacam@virgilio.it

M. Charles Shey NYING
Chef de Laboratoire National
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
B.P. 2082
Messa
Yaoundé
Phone: +237 675667000
Email: nyingcha@yahoo.com

CANADA - CANADÁ

Delegate
Ms Felicitas KATEPA-MUPONDWA
Director, Research Development & Technology Transfer
Manitoba Research Centres
Science and Technology Branch
Agriculture and Agri-Food Canada
Phone: +1 9023939489
Email: Felicitas.Katepa-Mupondwa@agr.gc.ca

Alternate(s)
Mr Eric ROBINSON
Alternate Permanent Representative of Canada to the Food and Agriculture Agencies of the U.N.
Canadian Embassy
Via Zara 30
00198 Rome
Italy
Phone: (+39) 86 444 2554
Fax: (+39) 06 85 444 2930
Email: eric.robinson@international.gc.ca

Mr Brad FRALEIGH
Director of
Multilateral Science &Technology Relations
Internatonal Engagement Division
Cross-Sectoral Strategic Direction Directorate
Science and Technology Branch
Agriculture and Agri-Food Canada
1341 Baseline Road, Tower 5-5, Room 133
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0C6
Phone: +1 6137731838
Fax: +1 6137731855
Email: brad.fraleigh@agr.gc.ca

Ms Michèle MARCOTTE
Director of
Research Development and Technology
Responsible for Biodiversity and Bioresources Sector Strategy
Agriculture and Agri-Food Canada
960 Carling Avenue
K.W. Neatby, Room 1093
Ottawa Ontario
Canada K1A 0C6
Phone: +1 6137591525
Fax: +1 6137591970
Email: michele.marcotte@agr.gc.ca

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - REPÚBLICA CENTROAFRICANA

Délégué
Mme. Yvette LAKOUE
Chef de Service Suivi - Évaluation
Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Ministère chargé du Développement du Monde Rural
Bangui
Email: lakouee@gmail.com

CONGO

Délégué
M. Bienvenu NTSOUANVA
Point Focal National du Traité Internatinal sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Brazzaville
Email: bienvent@yahoo.fr

COOK ISLANDS - ÎLES COOK - ISLAS COOK

Delegate
Mr William John WIGMORE
Director of Research and Development
Ministry of Agriculture
Rarotonga
Email: william.wigmore@agriculture.gov.ck

COSTA RICA

Delegado
Sr. Walter Paulo QUIRÓS ORTEGA
Director Ejecutivo de la Oficina Nacional de Semillas
Punto Focal Nacional para el Tratado Internacional sobre Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
B González Lahman
San José
Email: wquiros@ofinase.go.cr

Suplente(s)
Sr. Luis Fernando CECILIANO PIEDRA
Representante Permanente Alterno
Misión Permanente de Costa Rica ante los organismos de Naciones Unidas en Roma
Largo Ecuador 6, Int. 18
00198 Roma
Italia
Phone: +39 0680660390
Fax: +39 0680660390
Email: miscr-fao@rree.go.cr

CÔTE D'IVOIRE

Délégué
M. Kouadio Maxime ESSO
Sous-directeur de la Recherche Agricole
Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA)
Ministère de l'Agriculture
Abidjan
Phone: +225 03370934
Email: kouadiomaxime2000@yahoo.fr

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Delegate
Mr Vjekoslav MARKOTIC
Assistant Director of
Croatian Centre for Agriculture, Food and Rural Affairs
Svetosimunska cesta 25
10 000 Zagreb
Phone: +385 12356933
Email: vjekoslav.markotic@hcphs.hr

Alternate(s)
Ms Tatjana MASTEN MILEK
Croatian Centre for Agriculture, Food and Rural Affairs
Svetosimunska 25
10 000 Zagreb
Phone: +385 14629240
Email: tatjana.masten@hcphs.hr

CUBA

Delegado
Sra. Alba Beatriz SOTO PIMENTEL
Embajadora de la República de Cuba
Via Licinia, 13a
00153 Roma
Italia
Phone: +39 065781123
Fax: +39 065780614
Email: embajador@ecuitalia.it

Suplente(s)
Sra. Lianne FERNÁNDEZ GRANDA
Jefe
Grupo Recursos Fitogenéticos y Mejoramiento Vegetal
Instituto de Investigaciones Fundamentales de Agricultural Tropical (INIFAT)
Punto Focal Nacional del Tratado Internacional sobre los Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
Calle 379 ESQ.188
C.P. 17200
Santiago de las Vegas
La Habana
Phone: +53 76830098
Email: genetica1@inifat.co.cu; lfdezgranda@gmail.com

Sr. Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVEIRA
Funcionario
Dirección de Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
Linea No. 8, Vedado
La Habana
Phone: +537 8355566
Email: modesto@citma.cu

Sra. Silvia Maria ÁLVAREZ ROSSELL
Representante Adjunto ante organismos internacionales con sede en Roma
Embajada de la República de Cuba
Via Licinia, 7
00153 Roma
Italia
Phone: +39 06571724304
Fax: +39 065745445
Email: adjuntocuba@ecuitalia.it

Sr. Luis Alberto MARÍN LLANES
Representante Alterno ante organismos internacionales con sede en Roma
Embajada de la República de Cuba
Via Licinia, 7
00153 Roma
Italia
Phone: +39 06571724308
Fax: +39 065745445
Email: alternocuba@ecuitalia.it

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate
Mr George POULIDES
Ambassador/Permanent Representative of the Republic of Cyprus to the United Nations Agencies for Food and Agriculture
Piazza Farnese, 44 - sc.A - int.1
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066865758
Fax: +39 0668803756
Email: faoprcyp@tin.it

Alternate(s)
Mr Spyridon ELLINAS
Agricultural Attaché/Alternate Permanent Representative of the Republic of Cyprus to the United Nations Agencies for Food and Agriculture
Piazza Farnese, 44 - sc.A - int.1
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066865758
Fax: +39 0668803756
Email: saellinas@hotmail.com

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA

Alternate(s)
Ms Anna MLÁDKOVÁ
Ministry of Agriculture
Department of the Environmental and Organic Farming
Tesnov 17
117 05, Prague 1
Email: anna.mladkova@mze.cz

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA

Delegate
Mr Chun Guk KIM
Ambassador Permanent Representative to FAO
Viale Dell Esperanto 26
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0654220749
Fax: +39 0654210090
Email: ekodpr@alice.it

Alternate(s)
Mr Jong Hyok KIM
Alternate Permanent Representative to FAO
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0654220749
Fax: +39 0654210090
Email: ekodpr@alice.it

Mr Song Chol RIM
Deputy Permanent Representative to FAO
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0654220749
Email: ekodpr@alice.it

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO

Délégué
M. Damas MAMBA MAMBA
Chef de Division chargé de la Production des Végétaux
Direction de la Production et Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage
Kinshasa
Email: damasmamba@yahoo.fr

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate
Ms Birgitte LUND
Academic Staff
Environment & Biodiversity
Centre of Agriculture
Ministry of Environment and Food
The Danish AgriFish Agency
l Nyropsgade 30
DK
1780 København V
Phone: +45 45263760
Email: bilu@naturerhverv.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Delegado
Sr. Juan HOLGUIN FLORES
Embajador-Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
Italia
Phone: +39 0689672820
Fax: +39 0689672821
Email: mecuroma@ecuador.it

Suplente(s)
Sr. César Guillermo TAPIA BASTIDAS
Instituto Nacional de Investigaciones Agropecuarias (INIAP)
Punto Focal Nacional para el Tratado Internacional sobre Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
Coordinador Científico
Departamento Nacional de Recursos Fitogenéticos
Estación Experimental Santa Catalina
Av. Eloy Alfaro No.30-350 y Av. Amazonas
Quito
Email: cesar.tapia@iniap.gob.ec

Sr. José Antonio CARRANZA
Consejero-Representante Permanente Alterno ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
Italia
Phone: +39 06 89672820
Fax: +39 0689672821
Email: mecuroma@ecuador.it

Sr. David TROYA
Tercer Secretario-Representante Permanente Alterno ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
Italia
Phone: +39 0689672820
Fax: +39 0689672821
Email: mecuroma@ecuador.it

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Delegate
Ms Hanaiya EL ITRIBY
Head of
National Gene Bank (NGB)
Agriculture Research Center (ARC)
Ministry of Agriculture & Land Reclamation (MALR)
9 Gamaa St.
Giza 12619
Phone: +202 35693241
Fax: +202 35693240
Email: hitriby2@yahoo.com

Alternate(s)
Mr Ahmed SHALABY A. AHMED
Deputy Permanent Representative of Egypt to UN Agencies based in Rome
Head of Agricultural Office
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267
00199 Rome
Italy
Phone: +39 068548956
Fax: +39 068542603
Email: egypt@agrioffegypt.it

EL SALVADOR

Delegado
Sra. Aura Jasmín MORALES DE BORJA
Jefe del Banco de Germoplasma
Centro Nacional de Tecnología Agropecuaria y Forestal, CENTA
Km. 33 1/2, carretera a Santa Ana
Municipio de Ciudad Arce
San Salvador
Email: aurajdb@yahoo.com

Suplente(s)
Sra. María Eulalia JIMÉNEZ ZEPEDA
Ministra Consejera
Representante Adjunta ante la FAO
Embajada de El Salvador
Via Gualtiero Castellini, 13
00197 Roma
Italia
Phone: +39 068076605
Fax: +39 068079726
Email: embasalvaroma@tiscali.it

ERITREA - ÉRYTHRÉE

Delegate
Mr Amanuel MAHDERE ZEREZGHI
Head, Genetic Resources Division
Ministry of Agriculture
National Agricultural Research Institute
Genetic Resources Division
P.O. Box 4627
Asmara
Phone: +291 18600001
Fax: +291 18600004
Email: amanuelmazer@gmail.com

ESTONIA - ESTONIE

Delegate
Ms Kairi ANDRESSON-MIKKOR
Chief Specialist of the Research and Development Department
Ministry of Rural Affairs
Lai St. 39//Lai St. 41
15056 Tallinn
Phone: +372 6256203
Email: kairi.andresson-mikkor@agri.ee

Alternate(s)
Ms Külli ANNAMAA
Head of the Genebank
Estonian Crop Research Institute
J. Aamisepa 1
48309 Jõgeva
Phone: +372 7768372
Email: kylli.annamaa@etki.ee

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPÍA

Delegate
Mr Abreha Gebrai ASEFFA
Minister Plenipotentiary
Embassy of the Federal Democratic Republic of Ethiopia
(Office of the Permanent Representative to FAO)
Via Andrea Vesalio, 16
00161 Rome
Italy
Phone: +39 3466648876
Email: aseffa.abreha@gmail.com

Alternate(s)
Mr Gemedo Dalle TUSSIE
Director General of the Ethiopian Biodiversity Institute
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Ministry of Agriculture
Addis Ababa
Email: gemedod@ibc.gov.et

Mr Tarekegn Tsegie HAILE
Councelor
Embassy of the Federal Democratic Republic of Ethiopia
(Office of the Permanent Representative to FAO)
Via Andrea Vesalio, 16
00161 Rome
Italy
Email: taretsegie@gmail.com

EUROPEAN UNION (MEMBER ORGANIZATION) - UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - UNIÓN EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Delegate
Mr Thomas WEBER
Policy Officer, Directorate General for Health and Food Safety
European Commission
Rue de la Loi, 2000
Brussels
Belgium
Email: Thomas.Weber@ec.europa.eu

Alternate(s)
Ms Laurence ARGIMON PISTRE
Ambassador, Permanent Representative, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Laurence.Argimon-Pistre@eeas.europa.eu

Ms Florence BUCHHOLZER
Minister Counsellor, EU Delegation Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Florence.Buchholzer@eeas.europa.eu

Mr José Manuel CAPITAN ROMERO
Attaché, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Jose-Manuel.Capitan-Romero@eeas.europa.eu

Ms Ana Margarita FRAILE VASALLO
Advisor, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Ana.Fraile-Vasallo@eeas.europa.eu

Ms Alice GIALLOMBARDO
Intern, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Alice.Giallombardo@eeas.europa.eu

Mr Jan LINDEMANN
Policy Officer, Directorate-General Agriculture, Fisheries, Social Affairs and Health
Council of the European Union
Rue de la Loi 175
1000 Bruxelles
Belgium
Email: Jan.Lindemann@Consilieum.europa.eu

Mr Willem OLTHOF
First Counsellor, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See
to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Willem.Olthof@eeas.europa.eu

Ms Elisa SJODIN
Intern, EU Delegation in Rome
Delegation of the European Union to the Holy See, to the Order of Malta and to the UN Organisations
Via IV Novembre, 149
00187 Rome
Italy
Email: Elisa.Sjodin@eeas.europa.eu

FIJI - FIDJI

Delegate
Mr Apaitia Ravaga MACANAWAI
Acting Director Research
Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests
Raiwaqa
Suva
Phone: +679 3383155
Email: apaitia.macanawai@govnet.gov.fj

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate
Ms Tuula PEHU
Ministerial Adviser
Ministry of Agriculture and Forestry
FI-00023 Government
Helsinki
Email: tuula.pehu@mmm.fi

Alternate(s)
Ms Susanna PAAKKOLA
Senior Adviser
Ministry of Agriculture and Forestry
FI-00023 Government
Helsinki
Email: susanna.paakkola@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Délégué
Mme. Patricia LARBOURET
Expert - Bureau Changement Climatique Biodiversité (BCCB)
Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
Rue Boubet de Jouy
75349 Paris SP 07

Suppléant(s)
Mme. Anne CHAN HON TONG
Chargée d'étude pôle sémences
Bureau des Semences et de la Santé des Vététaux
Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
78, rue de Varenne
75349 Paris SP 07

M. Pierre VELGE
Adjoint à la Secrétaire Générale du CIAA - Questions alimentaires et vétérinaires
Services du Premier Ministre
Secrétariat Général des Affaires Européennes
68, rue de Bellechasse
75007 Paris
Phone: + 33 144871602
Email: pierre.velge@sgae.gouv.fr

M. François BURGAUD
Directeur des Relations Extérieures
Groupement national interprofessionnel des semences et plants
44, rue du Louvre
75001 Paris
Phone: +33 142337694
Email: francois.burgaud@gnis.fr

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Delegate
Mr Thomas MEIER
Federal Ministry of Food and Agriculture
Rochusstr.1
53123 Bonn
Email: thomas.meier@bmel.bund.de

Alternate(s)
Mr Frank BEGEMANN
Federal Office for Agriculture and Food (BLE)
Deichmanns Aue 29
53179 Bonn
Email: frank.begemann@ble.de

Ms Marliese VON DEN DRIESCH
Federal Office for Agriculture and Food (BLE)
Deichmanns Aue 29
53179 Bonn
Email: marliese.vondendriesch@ble.de

GUATEMALA

Delegado
Sra. Stephanie HOCHSTETTER
Embajadora Representante Permanente
Embajada de Guatemala ante la República Italiana
Representación Permanente ante los Organismos de Naciones Unidas con sede en Roma
Via Giambattista Vico, 20
00196 Roma
Italia

Suplente(s)
Sr. Jorge Eduardo SALAZAR PÉREZ
Dirección de Fitozoogenética y Recursos Nativos
Viceministro de Sanidad Agropecuaria y Regulaciones
Punto Focal Nacional para el Tratado Internacional sobre Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
7a Av. 12.98 Zona 13, Anexo Edificio Monja Blanca
Ciudad de Guatemala
Phone: +502 24137469
Email: jorgeeduardosalazar@gmail.com

Sra. Sylvia WOHLERS DE MEIE
Ministro Consejero, Representante Permanente Adjunto
Embajada de Guatemala ante la República Italiana
Representación Permanente ante los Organismos de Naciones Unidas con sede en Roma
Via Giambattista Vico, 20
00196 Roma
Italia

Sr. Nelson OLIVERO
Primer Secretario y Consul, Representante Permanente Alterno
Embajada de Guatemala
Via Giambattista Vico, 20
00196 Roma
Italia

HONDURAS

Delegado
Sr. Armando BUSTILLO CASTELLANOS
Sub Director de Generación de Tecnología
Dirección de Ciencia y Tecnología Agropecuaria (DICTA)
Tegucigalpa
Email: arjobu@yahoo.es

Suplente(s)
Sr. Marvin Joel GÓMEZ CERNA
Investigador Asociado y Coordinador del Programa de Fitomejoramiento Participativo
Fundación Hondureña de Investigación Participativa (FIHPA)
Tegucigalpa
Email: marvincernapm@yahoo.es

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Delegate
Mr Zoltán KÁLMÁN
Permanent Representative of Hungary
to the UN Food and Agriculture Agencies in Rome
Embassy of Hungary
Office of the Permanent Representative of Hungary
to the UN Food and Agriculture Agencies in Rome
Via dei Villini, 16
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644231952
Email: Zoltan.Kalman@mfa.gov.hu

Alternate(s)
Ms Zsuzsanna UJJ
Biodiversity Specialist
Ministry of Agriculture
Nature Conservation Department
Biodiversity and Gene Conservation Unit
Kossuth tér 11
1055 Budapest
Phone: +36 17956947
Email: zsuzsanna.ujj@fm.gov.hu

INDIA - INDE

Delegate
Mr Rajesh KUMAR SINGH
Joint Secretary (Seeds)
Ministry of Agriculture and Farmers Welfare
Department of Agriculture, Cooperation and Farmers Welfare
Government of India
Krishi Bhawan
New Delhi
Phone: +11 23381503
Fax: +11 23387669
Email: jsseeds-agri@nic.in

Alternate(s)
Mr Kailash Chander BANSAL
Director
ICAR-National Bureau of Plant Genetic Resources
Pusa Campus
New Delhi 110012
Phone: +91 01125843697
Fax: +91 01125842495
Email: director@nbpgr.ernet.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Delegate
Mr Tazwin HANIF
Minister Counsellor
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania, 55
00187 Rome
Italy
Phone: +39 064200911
Fax: +39 064880280
Email: tazwin.hanif@kemlu.go.id

Alternate(s)
Mr Karden MULYA
Director, Centre for Genetic Biotechnology and Agriculture
Research and Development Resources
Ministry of Agriculture
Jakarta
Phone: +62 8111117756
Fax: +62 2518333440
Email: kardenmulya@indo.net.id

Mr Erizal JAMAL
Director, Centre for the Management of Agriculture
Technology Transfer
Ministry of Agricultre
Bogor
Email: erizal_jamal@yahoo.com

Mr Chandra INDRAWANTO
Head of Division for Cooperation, Legal, Organization, and Public Relation
Ministry of Agriculture
Jakarta
Email: indrawanto2wi@yahoo.com

Mr Muhamad SABRAN
Senior Researcher
ICABIOGRAD
Centre for Biotechnology and Genetic Resources
Ministry of Agriculture
JL. Tentara Pelajar no. 3a
Bogor 16111
Phone: +62 2178831114
Fax: +62 2518338820
Email: msbran23@yahoo.com

Mr Royhan N. WAHAB
Delegate/First Secretary
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania, 55
00187 Rome
Italy
Phone: +39 064200911
Fax: +39 064880280
Email: roy.wahab@kemlu.go.id

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)

Delegate
Mr Javad MOZAFARI
Professor, Plant Biotechnology;
National Plant Gene-Bank of Iran (NPGBI)
Director General, Academic Relations & International Affairs
Agricultural Research, Education and Extension Organization (AREEO)
Yemen St, Chamran Freeway
Tehran
Phone: +98 2122402013/+98 9123763457
Email: jmozafar@yahoo.com

IRAQ

Delegate
Mr Saywan BARZANI
Ambassador and
Permanent Representative
of the Republic of Iraq to the UN Agencies in Rome
Via della Camilluccia 355
00135 Rome
Italy
Phone: + 39 0645684356
Email: iraq.permrep@gmail.com

Alternate(s)
Mr Muhsin AL-SAMARAEE
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Iraq to the UN Agencies in Rome
Via della Camilluccia 355
00135 Rome
Italy
Phone: +39 0645684356
Email: iraq.permrep@gmail.com

Ms Manar Harfoush HARFOUSH
Office of the Permanent Representation
of the Republic of Iraq to the UN Agencies in Rome
Via della Camilluccia 355
00135 Rome
Italy
Phone: +39 0645684356
Email: iraq.permrep@gmail.com

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate
Mr Donal COLEMAN
Senior Agricultural Inspector
Department of Agriculture, Food and the Marine
Backweston Farm
Leixlip Co. Kildare
Phone: +353 16302902
Fax: +353 16280634
Email: donal.coleman@agriculture.gov.ie

Alternate(s)
Mr Gerry DOHERTY
Agricultural Inspector
Department of Agriculture Food and the Marine
Potato Centre
Tops, Raphoe Co. Donegal
Phone: +353 749145488
Fax: +353 749145262
Email: Gerry.Doherty@agriculture.gov.ie

Mr Cara MAC AODHAIN
Agricultural Inspector
Department of Agriculture, Food and the Marine
Backweston Farm
Leixlip Co. Kildare
Phone: +353 16302902
Fax: + 353 16280634
Email: Cara.MacAodhain@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA

Delegate
Ms Maria Vittoria BRISCOLINI
Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies
Department of European and International Policies and Rural Development
General Direction of Rural Development
DISR III - Agriculture, Environment and Agritourism
Via XX Settembre 20
00187 Rome
Rome
Phone: +39 0646655040
Email: v.briscolini@politicheagricole.it

Alternate(s)
Ms Elisabetta LANZELLOTTO
Ministry of Agriculture Food and Forestry Policies
Via XX Settembre 20
00187 Rome

Ms Uliana NAVARRA
Attaché
Permanent Representation of the Republic of Italy to FAO
Piazza Margana, 19
00186 Rome

Mr Nicola PISANI
Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
DG Development Cooperation
Rome

Ms Petra ENGEL
Council For Agricultural Research and Analysis of Agricultural Economics (CREA)

Ms Anna Maria MAGGIORE
Ministry of the Environment, Land and Sea
Rome

Mr Filiberto ALTOBELLI
Agricultural expert
Permanent Representation of the Republic of Italy to FAO
Piazza Margana, 19
00186 Rome

Ms Mery CIACCI
Ministry of the Environment, Land and Sea
Rome

Mr Riccardo BOCCI
Council For Agricultural Research and Analysis of Agricultural Economics (CREA)

Ms Nicoletta TARTAGLINI
Ministry of the Environment, Land and Sea
Rome

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Delegate
Mr Akio YAMAMOTO
Deputy Director
Policy Planning Division
Minister's Secretariat
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Email: akio_yamamoto@nm.maff.go.jp

Alternate(s)
Ms Chiharu AKIMOTO
Assistant Director for Genetic Resources
Research Policy Planning Division
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Phone: +81 335027436
Fax: +81 335078794
Email: chiharu_akimoto@nm.maff.go.jp

Mr Eiji DOMON
Head, International Relations Section for Genetic Resources
Genetic Resource Center
National Institute of Agrobiological Sciences
2-1-2 Kan-nondai, Tsukuba
Ibaraki 305-8602
Phone: +81 298388707
Fax: +81 298387054
Email: domon@affrc.go.jp

Mr Yusuke KUZUHARA
Deputy Director
Global Environment Division
International Cooperation Bureau
Ministry of Foreign Affairs
2-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo
Email: yusuke.kuzuhara@mofa.go.jp

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Delegate
Mr Fawzi AL-SHEYAB
Director General
National Center for Agricultural Research and Extension (NCARE)
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
P.O. Box 639
Baqa'a 19381
Phone: +962 64726680
Fax: +962 64726099
Email: director@ncare.gov.jo

KENYA

Delegate
Ms Josephine Wangari GAITA
Ambassador/Permanent Representative
Embassy of the Republic of Kenya
Viale Luca Gaurico, 205
00143 Rome
Italy
Phone: 39 068082714
Fax: +39 068082707
Email: jwgaita@hotmail.com

Alternate(s)
Mr Fabian Sumba MUYA
Alternate Permanent Representative
Embassy of the Republic of Kenya
Viale Luca Gaurico, 205
00143 Rome
Italy
Phone: +39 068082714
Fax: +39 068082707
Email: muyafs@yahoo.com

Mr Desterio Ondieki NYAMONGO
Senior Principal Research Officer
Ag. Director
Genetic Resources Research Institute
Nairobi

KUWAIT - KOWEÏT

Delegate
Ms Fadila AL-SALAMEEN
Research Scientist
Environment and Life Scientist Research Center
Kuwait Institute for Scientific Research
Safat, 13109
Email: fslamian@kisr.edu.kw

Alternate(s)
Mr Yousef JHAIL
Counsellor
Permanent Representation of the State of Kuwait to FAO
Via della Fonte di Fauno, 26
00153 Rome
Italy
Phone: +39 065754598
Fax: +39 0657302384
Email: mc8975@mclink.it

Mr Salah AL BAZZAZ
Email: mc8975@mclink.it

Mr Manar AL SABAH
Attaché
Permanent Representation of the State of Kuwait to FAO
Via della Fonte di Fauno, 26
00153 Rome
Italy
Phone: +39 065754598
Fax: +39 0657302384
Email: mc8975@mclink.it

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO - REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Delegate
Mr Bounthong BOUAHOM
Director General
National Agriculture and Forestry Research Institute (NAFRI)
Ministry of Agriculture and Forestry
Lane Xang Avenue
P.O. Box 811
Vientiane
Email: bounthongbouahom@gmail.com

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Delegate
Mr Gints LANKA
Deputy Head
Division of Crop Production
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture
2 Republic Square
LV-1981 Riga
Phone: +371 67027461
Fax: +371 67027514
Email: gints.lanka@zm.gov.lv

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Délégué
M. Ali CHEHADE
Chef
Département de biotechnologie végétale
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Institut de Recherches Agronomiques Libanais (IRAL)
Tal Amara
Zahleh
Email: alichehade@hotmail.com

LIBERIA - LIBÉRIA

Delegate
Mr Mohammed SL SHERIFF
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative
Embassy of the Republic of Liberia
Piazzale delle Medaglie d'Oro, 7
00136 Rome
Italy
Phone: +39 0635453399
Fax: +39 0635344729
Email: liberiaembassy@hotmail.com

Alternate(s)
Mr A Haruna-Rashid KROMAH
Embassy of the Republic of Liberia
Piazzale delle Medaglie d'Oro, 7
00136 Rome
Italy
Phone: +39 0635453399
Fax: +39 0635344729
Email: liberiaembassy@hotmail.com; liberiaembassyrome1@gmail.com

LIBYA - LIBYE - LIBIA

Delegate
Mr Salem HAROUN
Counsellor Expert Agricultural
Permanent Representation of Libya to FAO in Rome
Permanent Representation of Libya to the United Nations Agencies-FAO in Rome
Via Nomentana 13,
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0632609854
Fax: +39 063225438
Email: faoprlby@gmail.com

Alternate(s)
Mr Elzanati ELHADI E.E
Alternate Permanent Representative of Libya to FAO in Rome
Permanent Representation of Libya to the United Nations Agencies-FAO in Rome
Via Nomentana 13,
00161 Rome
Italy
Email: faoprlby@gmail.com

MADAGASCAR

Délégué
Mme. Michelle ANDRIAMAHAZO
Chef de Service de l'Environnement
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénériques pour l'alimentation et l'agriculture
Ministère de l'Agriculture
Antananarivo
Phone: +261 0340561031
Email: michelle.andriamahazo@gmail.com

MALAWI

Delegate
Mr William CHADZA
Executive Director
Centre for Environmental Policy and Advocacy
Blantyre
Email: william@cepa.org.mw

Alternate(s)
Mr Lawrent PUNGULANI
Curator and National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Chitedze Agriculture Research Station
P.O. Box 158
Lilongwe
Phone: +265 1707398
Email: agric.research@sdnp.org.mw; lawrentp@yahoo.co.uk

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate
Mr Muhammad SHAFIE MD SAH
Senior Research Officer
Genebank and Seed Centre
Malaysian Agricultural Research and Development Institute (MARDI)
43400 Serdang, Selangor
Phone: +603 89536975
Email: shafiems@mardi.gov.my

MALI - MALÍ

Délégué
M. Amadou SIDIBE
Attaché de Recherche
Chef de l'Unité des Ressources Génétiques
Point Focal National du Traité Intrnational sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Institut d'Economie Rurale
B.P. 258
Rue Mohamed V
Bamako
Phone: +223 66768757
Email: amadousidibe57@yahoo.fr

Suppléant(s)
M. Bah KONIPO
Deuxiéme Conseiller
Ambassade de la République du Mali
Via Antonio Bosio, 2
00161 Rome
Italie
Italie
Email: bahkonipo@gmail.com

MARSHALL ISLANDS - ÎLES MARSHALL - ISLAS MARSHALL

Delegate
Ms Rebecca LORENNIJ
Secretary
Ministry of Resources and Development
P.O. Box 1727
Majuro MH 96960
Email: rebeccalorennij@gmail.com

MAURITANIA - MAURITANIE

Délégué
M. Sidi Mahmou DOUSSOU
Chargé de Mission au Cabinet du Ministre de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
Nouakchott
Email: smsidi@mdr.gov.mr

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate
Mr Yacoob MUNGROO
Senior Scientific Officer of the Agronomy Division
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Ministry of Agro Industry and Fisheries
Curepipe
Email: yamungroo@govmu.org

MONTENEGRO - MONTÉNÉGRO

Delegate
Mr Aleksandar DRLJEVIC
Embassy of Montenegro
Via Antonio Gramsci, 9
00197 Rome
Italy
Phone: +39 0688857745
Fax: +39 0688857743
Email: montenegro-roma@libero.it

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Délégué
M. Amar TAHIRI
Chef de la Division de contrôle des semences et plants
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Rabat
Phone: +212 537771085
Fax: +212 537779872
Email: amar.tahiri@gmail.com

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate
Mr Stephen CARR
Senior Forester
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
National Botanical Research Institute
Ministry of Agriculture, Water and Forestry
Private Bag 13184
Windhoek
Phone: +264 612022012
Fax: +264 886546379
Email: stevec@nbri.org.na

Alternate(s)
Mr Pierre DU PLESSIS
ABS Expert
Ministry of Environment and Tourism (MET)
Windhoek
Email: pierre.sadc@gmail.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Delegate
Ms Gerda VERBURG G.
Ambassador
Permanent Representative of the Kingdom of the Netherlands to the UN Organisations for Food and Agriculture
Via delle Terme Deciane, 6
00153 Rome
Italy
Phone: +39 065740306
Fax: +39 065744927
Email: rof@minbuza.nl

Alternate(s)
Mr Jaap SATTER
Senior Policy Coordinator
Genetic Resources, Seeds and Propagation Materials
Ministry of Economic Affairs
Directorate General for Agro and Nature
The Hague
Phone: + 31 611333670
Email: j.h.satter@minez.nl

Mr Bert VISSER
Director Centre for Genetic Resources
The Netherlands
Wageningen University and Research Centre
6700 AA Wageningen
Phone: +31 317480993
Email: bert.visser@wur.nl

Mr Theo VAN HINTUM
Senior Officer
Centre for Genetic Resources
The Netherlands
Wageningen University and Research Centre
6700 AA Wageningen
Phone: +31 317480913
Email: theo.vanhintum@wur.nl

NICARAGUA

Delegado
Sra. Monica ROBELO RAFFONE
Embajadora
Representación Permanente de la República de Nicaragua ante la FAO
Via Ruffini, 2/A
00195 Roma
Italia
Phone: +39 0632110020
Fax: +39 063203041
Email: embanicfao@cancilleria.gob.ni

Suplente(s)
Sr. Junior ESCOBAR FONSECA
Representación Permanente de la República de Nicaragua ante la FAO
Via Ruffini, 2/A
00195 Roma
Italia
Phone: +39 0632110020
Fax: +39 063203041
Email: embanicfao@cancilleria.gob.ni

NIGER - NÍGER

Délégué
M. Mourtala ISSA ZAKARY
Chercheur spécialisé en génétique et amélioration des plantes
Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN)
BP 429
Niamey
Email: issakarym@yahoo.fr

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Delegate
Ms Svanhild-Isabelle BATTA TORHEIM
Senior Advisor
Ministry of Agriculture and Food
Postboks 8007 Dep
0030 Oslo
Phone: +47 41123404
Email: sto@lmd.dep.no

Alternate(s)
Mr Gaute VOIGT-HANSSEN
Senior Advisor
Ministry of Climate and Environment
Hellvik Terrasse 9
1450 Nesoddtangen
Phone: +47 91347461
Fax: +47 22249560
Email: gaute.voigt-hanssen@kld.dep.no

Ms Regine ANDERSEN
Representative from Oikos
Organic Norway
Engebertsvei 3
0275 Oslo
Phone: +47 95118037
Email: regine@oikos.no

Ms Inger NAESS
Senior Advisor
Norwegian Ministry of Foreign Affairs
Section for Climate and Environment
Oslo
Email: ign@mfa.no

Ms Elin RANUM
Head of Policy and Information
The Development Fund
Norway
Email: Elin@utviklingsfondet.no

Mr Morten RASMUSSEN
Senior Advisor
Norwegian Genetic Resource Centre
Oslo
Email: Morten.Rasmussen@nibio.no

OMAN - OMÁN

Delegate
Mr Ahmed Bin Nasser AL-BAKRI
Undersecretary
Ministry of Agriculture & Fisheries Wealth
Muscat

Alternate(s)
Mr Ahmed Bin Salem BAOMAR
Ambassador
Embassy of the Sultanate of Oman
Via della Camilluccia, 625
00135 Rome
Italy
Phone: +39 0636300545
Fax: +39 063296802
Email: rome@mofa.gov.om

Mr Hamoud bin Darwish bin Salem AL-HASNI
Director General of Agriculture & Livestock Research
Ministry of Agriculture and Fisheries
Muscat

Mr Yakoub AL RUQEISHI
Counsellor, Alternate Permanent Representative
Embassy of Oman
Via della Camilluccia, 625
00135 Rome
Italy

Mr RASMI MAHMOUD ABDEL QADIR
Technical Coordinator of UN Organizations in Rome
Embassy of the Sultanate of Oman
Via della Camilluccia, 625
00135 Rome
Italy
Phone: +39 0636300545
Fax: +39 063296802
Email: rome@mofa.gov.om

PAKISTAN - PAKISTÁN

Delegate
Mr Ahmad FAROOQ
Alternate Permanent Representative
Permanent Representation of the Islamic Republic of Pakistan to FAO
Embassy of the Islamic Republic of Pakistan
Via della Camilluccia, 682
00135 Rome
Italy
Phone: +39 3291437781
Email: ahmadlahori@gmail.com

Alternate(s)
Mr Sadar Uddin SIDDIQUI
Ministry of National Food Security and Research
Islamabad
Email: ssadar2@gmail.com

PANAMA - PANAMÁ

Delegado
Sr. Roberto Enrique MANCILLA CONTE
Secretario Ejecutivo
Punto Focal Nacional para el Tratado Internacional sobre Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
Oficina de Cooperación Técnica Internacional
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Calle Manuel E. Melo, Altos de Curundú
Ciudad de Panamá
Email: mancilla@mida.gob.pa

Suplente(s)
Sr. José Alberto YAU QUINTERO
Director del Programa de Semilla
Villa de las Fuentes Nº 2 calle segunda cada D-55
Apartado el Dorado
Panamá
Phone: +507 2601671
Email: yau_55@yahoo.com

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE - PAPUA NUEVA GUINEA

Delegate
Mr Toshiro SHIGAKI
Principal Scientist
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
National Agricultural Research Institute
Lae
Phone: +675 4784222
Fax: +675 4751034
Email: toshiro.shigaki@nari.org.pg

PARAGUAY

Delegado
Sr. Moises Santiago BERTONI HICAR
Director General de Planificación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Yegros Nº 437 e/ 25 de Mayo y Cerro Corá
Edificio San Rafael Piso 22
Asunción
Phone: +595-21450466
Email: zp5msb@gmail.com; santiago.bertoni@mag.gov.py

Suplente(s)
Sr. Mirko SOTO SAPRIZA
Consejero - Representante Permanente Alterno del Paraguay ante FAO-FIDA-PMA
Embajada del Paraguay
Via Firenze, 43
00184 Roma
Italia
Phone: 06 4741715
Fax: 06 4745473
Email: msotosapriza@mre.gov.py

PERU - PÉROU - PERÚ

Delegado
Sr. Roger Alberto BECERRA GALLARDO
Especialista en Acceso a Recursos Genéticos y Protección de Obtentores de Variedades Vegetales
Punto Focal Nacional para el Tratado Internacional sobre Recursos Fitogenéticos para la Alimentación y la Agricultura
Instituto Nacional de Innovación Agraria
Av. La Molina
Apartado Postal 2791
Lima
Phone: +511 3492600
Email: jefatura@inia.gob.pe

Suplente(s)
Sra Stella CHIRINOS LLERENA
Consejera Representante Permanente Alterna ante la FAO
Embajada de la República del Perú
Via Francesco Siacci, 2/B, int. 5
00197 Roma
Italia
Email: schirinos@rree.gob.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate
Ms Paz BENAVIDEZ
Assistant Secretary for Regulation
and OIC-Bureau of Plant Industry
Department of Agriculture
Elliptical Rd
Diliman
Quezon City

Alternate(s)
Mr Lupino JR. LAZARO
Special Agriculture Representative
and Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro 112
00136 Rome
Italy
Phone: +39 0639746621
Fax: +39 0639740872
Email: romepe2007@gmail.com

Ms Amparo AMPIL
Chief
Food, Agriculture and Fisheries Policy Division
Policy Research Service
Department of Agriculture
Elliptical Rd.
Diliman
Quezon City
Phone: +63 29267939
Fax: +63 29280590
Email: acascolan@yahoo.com

Mr Marion REYES
Attaché
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro 112 - 114
00136 Rome
Italy
Email: marionloreyes@gmail.com

Mr Vivencio MAMARIL
Supervising Agriculturist
National Seed Industry Council and
Bureau of Plant Industry
Department of Agriculture
692 San Andres
St
Malate
Manila

Mr Nestor ALTOVEROS
Adviser
Professor
Institute of Plant Breeding
Crop Science Cluster
University of the Philippines in Los Banos
Email: ncaltoveros@yahoo.com

Mr Mario MADERAZO
Adviser
Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment
SEARICE
14D
Maalalahanin St.
Teachers' Village
Diliman
Quezon City

Expert(s)/Adviser(s)
Ms Teresita BORROMEO
Adviser
Professor
Institute of Plant Breeding
Crop Science Cluster
University of the Philippines in Los Banos
Email: thborromeo@yahoo.com

Ms Maria Luisa GAVINO

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate
Ms Dorota NOWOSIELSKA
Senior Specialist,
Division of Gene Resources,
Department of Plant Breeding and Protection
Ministry of Agriculture and Rural Development.

QATAR

Delegate
Mr Masoud Jaralla AL-MARRI
Director, Agricultural Research Department
Ministry of Environment
P.O. Box 200022
Doha
Phone: +97 155082211
Email: mjmmarri@moe.gov.qa

Alternate(s)
Mr. Rashed AL-MOHANNADI
Researcher
Agricultural Research Department
Ministry of Environment
Doha
Email: R10_H14@hotmail.com

REPUBLIC OF MOLDOVA - REPUBLIQUE DE MOLDOVA - REPÚBLICA DE MOLDOVA

Delegate
Mr Mihail SUVAC
Head, Department for Policies and Quality Regulations of Plant Products
Ministry of Agriculture and Food Industry
162, Stefan cel Mare Boulevard
MD 2004 Chisinau

SAMOA

Ms Angelika MATAFEO
Senior Crops Research Officer
Ministry of Agriculture and Fisheries
Apia
Phone: +685 22561
Fax: +685 24576
Email: angelika.matafeo@maf.gov.ws

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Delegate
Mr Ahmed bin Khalaf AL SHAMRI
Director-General
Bank of Plant Germplasm
National Centre for Agricultural Research and Livestock
Riyadh

SENEGAL - SÉNÉGAL

Délégué
M. Cheikh Alassane FALL
Directeur de l'Unité de Production de Semences de Céréales et de Légumineuses
Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)
Dakar
Phone: +221 765972880
Email: cheikhalassane.fall@gmail.com

Suppléant(s)
M. Baye Moctar DIOP
Ministre-Conseiller
Ambassade de la République du Sénégal
Via Bruxelles, 61/63
00198 Rome
Italie
Email: ambasenequiri@tiscali.it

SERBIA - SERBIE

Delegate
Ms Milena SAVIC IVANOV
Head of Seed Laboratory and Plant Gene Bank
Directorate for National Reference Laboratories
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Ministry for Agriculture and Environmental Protection
Batajnicki drum part 7
Belgrade - Zemum
Phone: +381 113772081
Fax: +381 113772025
Email: milena.savicivanov@minpolj.gov.rs

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate
Mr Henry KARGBO
Director of Crops
Ministry of Agricultlure, Forestry and Food Security (MAFFS)
Freetown
Email: drixkargbo@yahoo.co.uk

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Delegate
Ms Daniela BENEDIKOVA
National Coordinator for Plant Genetic Resources
Gene Bank of the Slovak Republic
Bratislavská 122
921 68 Piestany
Email: benedikova@vurv.sk

Alternate(s)
Ms Marieta OKENKOVA
Counsellor
Permanent Representative of the Slovak Republic to FAO and WFP
Embassy of the Slovak Republic
Via dei Colli della Farnesina 144, loto 6
00135 Rome
Italy
Phone: +39 3271028581
Email: marieta.okenkova@mzv.sk

Ms Livia TYMKOVA
Intern at the Permanent Representation to the FAO and WFP
Embassy of the Slovak Republic
Via dei Colli della Farnesina 144, lotto 6
00135 Rome
Italy
Email: livia.tymkova@gmail.com

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Delegate
Ms Jozi JERMAN CVELBAR
Senior Official
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Dunajska 22
1000 Ljubljana
Phone: +386 14789118
Fax: +386 14789035
Email: jozi.cvelbar@gov.si

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado
Sr. Luis GUASCH PEREIRA
Director del Centro Nacional de Recursos Fitogenéticos (CRF)
Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)
Autovía A-2, Km 36. Finca La Canaleja
Apdo. Correos 1045
Alcalá de Henares
28800 Madrid
Phone: +34 918819286/61 (ext. 38)
Fax: +34 918819287
Email: luis.guasch@inia.es

Suplente(s)
Sr. Juan FAJARDO VIZCAÍNO
Centro Nacional de Recursos Fitogenéticos (CRF)
Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)
Autovía A-2, Km 36. Finca La Canaleja
Apdo. Correos 1045
Alcalá de Henares
28800 Madrid
Phone: +34 918819286 (ext. 21)
Fax: +34 918819287
Email: fajardo.juan@inia.es

Sr. Santiago MENENDEZ DE LUARCA
Representante Permanente Adjunto de España ante la FAO
Via del Gesù 62
00186 Roma
Italia
Phone: +39 066869539
Email: smenendez@magrama.es

Sra. Vanesa RINCÓN MARTÍN
Jefe de Servicio
Subdirección General de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales
Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente
C/ Almagro nº 33, 5ª planta
28010 Madrid
Phone: +34 91476931
Fax: +34 913476703
Email: vrincon@magrama.es

Sra. Gil AMPARO RAMBLA
Consejera de Agricultura Alimentacion y Medio Ambiente
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes Adjunto y Alterno)
Via del Gesù 62
00186 Roma
Italia

Sra. Cristina PRIETO SOLANO

SRI LANKA

Delegate
Mr Poshitha PERERA
Minister Counsellor
Embassy of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka
(Permanent Representation to FAO)
Via Salaria, 322
00198 Rome
Italy

Alternate(s)
Mr Jinadasa DOLUGALA W
Minister (Commercial Affairs)
Embassy of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka
(Permanent Representation to FAO)
Via Salaria, 322
00198 Rome
Italy

Ms Kethma YAPA RAJAPAKSHA
Second Secretary
Embassy of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka
(Permanent Representation to FAO)
Via Salaria, 322
00198 Rome
Italy

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Delegate
Ms Abla MALIK OSMAN MALIK
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative of the Republic of the Sudan to UN Agencies for Food and Agriculture based in Rome
Embassy of the Republic of the Sudan to Italy
Via Panama, 48
00198 Rome
Italy
Phone: +39 0633222138
Email: permrepoffice_sudanembassyrome@yahoo.it

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Delegate
Ms Carina KNORPP
Senior Adviser
Ministry for Enterprise and Innovation
Stockholm
Email: carina.knorpp@regeringskansliet.se

Alternate(s)
Mr Jens WEIBULL
Expert
Swedish Board of Agriculture
Jönköping
Email: jens.weibull@jordbruksverket.se

Mr Fredrik ALFER
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative to
FAO, Designate
Embassy of Sweden
Piazza Rio de Janeiro, 3
00161 Rome
Italy
Email: fredrik.alfer@gov.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué
M. Alwin KOPSE
Responsable du Secteur Agriculture durable international
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne
Phone: +41 584651700
Email: alwin.kopse@blw.admin.ch

Suppléant(s)
Mme. Jeanine VOLKEN
Responsable du Secteur Agriculture durable internationale
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Berne
Phone: +41 584657156
Email: jeanine.volken@blw.admin.ch

M. François PYTHOUD
Ambassadeur, Représentant permanent
Représentation permanente de la Suisse auprès de la FAO, du FIDA et du PAM
Via Aventina 32
00153 Rome
Italie
Phone: +39 068958151
Fax: +30 0689581599
Email: francois.pythoud@eda.admin.ch

Mme. Yvonne LOTSCHER
Secteur Sécurité de la production et alimentation animale
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne
Phone: +41 584630211
Email: yvonne.loetscher@blw.admin.ch

Mme. Michelle GERINGER
Secteur Agriculture durable internationale
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne
Phone: +41 584622519
Email: michelle.geringer@blw.admin.ch

M. Marco D'ALESSANDRO
Section sol et biotechnologie
Office fédéral de l'environnement
Papiermühlestrasse 172
Ittigen
3003 Berne
Phone: +41 58 462 93 95
Email: marco.dalessandro@bafu.admin.ch

TOGO

Délégué
M. Koffi KOMBATE
Chargé des Ressources Phytogénétiques
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Institut Togolais de Recherche Agronomique
Lomé
Phone: +228 22253096
Fax: +228 22251559
Email: itra@cafe.tg

TONGA

Delegate
Mr Sione FOLIAKI
Deputy Chief Executive Officer
Ministry of Agriculture, Food, Forests and Fisheries
P.O. Box 14
Nuku'alofa
Email: sionekelo@gmail.com

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITÉ-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO

Delegate
Ms Audine MOOTOO
Chief Technical Officer
Ministry of Agriculture, Land and Fisheries
Port-of-Spain

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Délégué
M. Mohamed CHAKROUN
Point Focal National du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Directeur de Recherche Agricole INRAT
Rue Hedi Karray 2049
Ariana
Tunis
Email: chakroun.mohamed@iresa.agrinet.tn

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Delegate
Mr Hilmi Ergin DEDEOGLU
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Turkey
Via Palestro, 28
00185 Rome
Italy
Phone: +39 06445941
Fax: +39 064941526
Email: ambasciata.roma@mfa.gov.tr

Alternate(s)
Mr Isa OZKAN
Ministry of Food Agriculture and Livestock
Ankara
Email: iozkan@tagem.gov.tr

UGANDA - OUGANDA

Delegate
Mr John Wasswa MULUMBA
Curator, Entebbe Botanic Gardens
Head, Plant Genetic Resources Centre, NARO
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Lugard Avenue
P.O. Box 295
Entebbe
Email: jwmulumba@yahoo.com

Alternate(s)
Mr Robert SABIITI
Alternate Permanent Representative to FAO, IFAD and WFP
Embassy of the Republic of Uganda
Viale Giulio Cesare 71 (Scala B int 9A, 9B)
00192 Rome
Italy
Phone: +39 3351582795
Fax: +39 06321688
Email: rsabiiti@agriculture.go.ug

UNITED ARAB EMIRATES - ÉMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Delegate
Ms Fatmah Obaid AL KALBANI
Director of the Department of Health and Agriculture Development
Ministry of Environment and Water

Alternate(s)
Ms Halima Yousif AL BALOOSHI
Genetic Engineering Researcher
Ministry of Environment and Water

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Delegate
Mr Julian JACKSON
Policy Adviser
Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)
Nobel House
17 Smith Square
London SW1P3JR
Email: julian.jackson@defra.gsi.gov.uk

Alternate(s)
Ms Donna MACKAY
Senior Lawyer
Defra Legal Advisers,
Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)
9 Millbank c/o Nobel House, 17 Smith Square
London SW1P 3JR
Email: Donna.Mackay@defra.gsi.gov.uk

Ms Sarah CUNNINGHAM
Policy Advisor
Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)
Nobel House
17 Smith Square
London SW1P3JR
Email: Sarah.Cunningham@defra.gsi.gov.uk

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Delegate
Ms Margaret Jonathan MOLLEL
National Plant Genetic Resources Centre
P.O. Box 3024
Arusha
Phone: +255 272509674
Email: mjk__mollel@yahoo.com

URUGUAY

Delegado
Sr. Oscar PIÑEIRO
Representante Permanente Alterno
Representación Permanente del Uruguay ante la FAO
Via Vittorio Veneto, 183
00187 Roma
Italia
Phone: +39 064821776
Fax: +39 064823695
Email: oscar.pineyro@ambasciatauruguay.it

Suplente(s)
Sr. Diego Andrés CÁCERES BENTANCOR
Dirección General de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Constituyente 1476
Montevideo
Fax: 0648239695
Email: dcaceres@mgap.gub.uy

Sr. Federico CONDÓN
Banco de Germoplasma del Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria (INIA)
Montevideo
Email: fcondon@inia.org.uy

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Delegado
Mr ELIAS RAFAEL ELJURI ABRAHAM
Embajador - Representante Permanente
Representación Permanente de la República Bolivariana de Venezuela ante la FAO
Via G. Antonelli, 47
00197 Roma
Italia

Suplente(s)
Sr. Manuel E. CLAROS OVIEDO
Segundo Secretario
Representación Permanente de la República Bolivariana de Venezuela ante la FAO
Via G. Antonelli, 47
00197 Roma
Italia

YEMEN - YÉMEN

Delegate
Mr Haytham A.H. SHOJA' AADIN
Acting Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Yemen
Via Antonio Bosio, 10
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644231679
Fax: +39 0644234763
Email: segreteria@yemenembassy.it

Alternate(s)
Mr Maeen Ali Ahmed AL-JARMOUZI
Director General of National Genetic Resource Center
National Focal Point of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
P.O. Box 87148
Dhamar
Phone: +967 6423917
Fax: +967 6423917
Email: maeen1@yahoo.com

Mr Abdullah n.q. AL-NA' AMI
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Yemen
Via Antonio Bosio, 10
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644231679
Fax: +39 644234763
Email: segreteria@yemenembassy.it

Mr Mahmoud M.A. AL-ASHWAL
Third Secretary,
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Yemen
Via Antonio Bosio, 10
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644231679
Fax: +39 0644234763
Email: segreteria@yemenembassy.it

Mr Tariq M.H. HATEM
Attache'
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Yemen
Via Antonio Bosio, 10
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644231679
Fax: +39 0644234763
Email: segreteria@yemenembassy.it

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate
Ms Getrude Kasuba MWAPE
Ambassador
Embassy of the Republic of Zambia
Via Ennio Quirino Visconti, 8
00193 Rome
Italy
Email: zamrome@rdn.it

Alternate(s)
Mr Godfrey Patrick MWILA
Acting Chief Agricultural Research Officer
Crop Improvement and Agronomy
Zambia Agriculture Research Centre
Private Bag 7
Chilanga
Phone: +260 211278180
Email: godfrey.mwila@gmail.com

Mr Kayoya MASUHWA
First Secretary
Embassy of the Republic of Zambia
Via Ennio Quirino Visconti, 8
00193 Rome
Italy
Phone: +39 3662761876
Email: kayoyamasuhwa@gmail.com

ZIMBABWE

Delegate
Mr Godfrey MAGWENZI
Ambassador of the Republic of Zimbabwe and
Permanent Representative to FAO, IFAD
AND WFP
Via Virgilio, 8
00193 Rome
Italy
Phone: +39 0668308282
Fax: +39 0668308324
Email: zimrome-wolit@tiscali.it

Ms Placida Shuvai CHIVANDIRE
Counsellor
Embassy of the Republic of Zimbabwe
Via Virgilio, 8
00193 Rome
Italy
Phone: +39 0668308282
Fax: +39 0668308324
Email: zimrome-wolit@tiscali.it

Alternate(s)
Mr Kudzai KUSENA
Acting Head
Genetic Resources and Biotechnology Institute
Harare Agricultural Research Centre
Fifth Street Extension
P.O. Box CY550
Causeway, Harare
Phone: +263 4704531/9

OBSERVERS FROM FAO MEMBERS
OBSERVATEURS DES MEMBRES DE LA FAO
OBSERVADORES DE LOS MIEMBROS DE LA FAO

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado
Sra. Silvana M. BOVONE
Ministro
Dirección General de Asuntos Ambientales
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto
Buenos Aires

Suplente(s)
Sr. Cristian AMARILLA
Director Nacional de Coordinación Politica
Subsecretaria de Coordinación Político Institucional y Emergencia Agropecuaria
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Av. Paseo Colón 982
Buenos Aires

Sr. Claudio Javier ROZENCWAIG
Representante Permanente
Representación Permanente de la República Argentina ante la FAO
Piazza dell'Esquilino, 2
00185 Roma
Italia
Phone: +39 0648073345
Fax: +39 0648906984
Email: emfao@mrecic.gov.ar

Sr. Lucio ALTAVISTA MANRIQUE
Representante Permanente Alterno
Representación Permanente de la República Argentina ante la FAO
Piazza dell'Esquilino, 2
00185 Roma
Italia
Phone: +39 0648073345
Fax: +39 0648906984
Email: emfao@mrecic.gov.ar

Sra. Roxana BLASSETTI
Secretaría de Coordinación Institucional y Emergencia Agropecuaria
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Av. Paseo Colón 982
Buenos Aires

Sr. Juan Ignacio CORREA
Asesor Legal de la Subsecretaría de Coordinación Institucional
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Av. Paseo Colón 982
Buenos Aires

Sra. Carmen A.M. GIANNI
Coordinadora de Propiedad Intelectual y Recursos Fitogenéticos
Instituto Nacional de Semillas - INASE
Buenos Aires

Sr. Leopoldo MONTES
Asesor, Gabinete de la Unidad Ministro
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Sr. Carlos PAZ
Asesor de Gabinete de la Unidad Ministro
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Sra. Norma PENSEL
Asesora de Gabinete de la Unidad Ministro
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

Sra. Carla PASCALE MEDINA
Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca
Buenos Aires

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN

Delegate
Mr Zeynal AKPAROV
Director
Genetic Resources Institute
Azerbaijan National Academy of Sciences
Baku
Phone: +994 125629171
Fax: +994 124499221

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Delegate
Mr Vladimir GRAKUN
Vice Minister of Agriculture and Food
Kirov str. 15
220030 Minsk

Alternate(s)
Mr Evgeny SHESTAKOV
Permanent Representative of the Republic of Belarus to FAO
Embassy of the Republic of Belarus
Via delle Alpi Apuane, 16
00141 Rome
Italy
Phone: +39 0682081427
Fax: +39 0682002309
Email: belarus.commerciale@gmail.com

Mr Fiodar PRYVALAU
Director General of the Republican Unitary Enterprise "Scientific and practical center for arable farming"
Minsk

CHILE - CHILI

Delegado
Sra. Teresa AGÜERO TEARE
Encargada asuntos ambientales, recursos genéticos y bioseguridad
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias - ODEPA
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40, Piso 8
Santiago
Phone: +56 223973039
Fax: +56 223973044
Email: taguero@odepa.gob.cl

CHINA - CHINE

Delegate
Ms Jiani TIAN
Alternate
Permanent Representation of the People's Republic of China to the United Nations Agencies for Food and Agriculture in Rome
Via degli Urali 12
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0659193136
Email: chinamission@chinamission.it

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - REPÚBLICA DOMINICANA

Delegado
Sr. Mario ARVELO
Embajador, Representante Permanente
Representación Permanente de la República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma
Italia
Phone: +39 3802504006
Email: mario@marioarvelo.com

Suplente(s)
Sra. Julia VICIOSO
Ministra Consejera, Representante Alterna
Representación Permanente de la República Dominicana ante la FAO
Lungotevere dei Sangallo, 1
00186 Roma
Italia

EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Delegado
Sr. Crisantos OBAMA ONDO
Embajador Representante Permanente
Representación Permanente de la República de Guinea Ecuatorial ante la FAO
Via Bruxelles, 59A
00198 Roma
Italia
Phone: +39 068845575
Fax: +39 0684080788
Email: obamarefao@gmail.com

Suplente(s)
Sr. Tito MITOGO NZAMIO
Inspector General
Ministerio de Agricultura y Bosques
C/Carretera a Luba
B.P. 530
Malabo
Phone: +240 222275804
Email: titomitogo@yahoo.es

Sr. Agustin MAÑE ELA
Jefe de la Sección de Protección Vegetal
Ministerio de Agricultura y Bosques
C/Carretera a Luba
Malabo
Phone: +240 222246511
Fax: +240 551704009
Email: elandeme240@gmail.com

Sr. Mateo NSOGO NGUERE MICUE
Funcionario Administrativo
Misión Permanente de Guinea Ecuatorial ante la FAO
Via Bruxelles, 59A
00198 Roma
Italia
Phone: +39 068845575
Fax: +39 0684080788
Email: obamarefao@gmail.com

SAN MARINO - SAINT-MARIN

Delegate
Ms Daniela ROTONDARO D.

Alternate(s)
Marina EMILIANI M.

Mr Alessandro SUZZI VALLI

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Delegate
Ms Noluthando Caroline NETNOU-NKOANA
Director Genetic Resources
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Pretoria
Phone: +27 782464938
Email: noluthandoN@daff.gov.za

Alternate(s)
Ms Moshibudi Priscilla RAMPEDI
Alternate Permanent Representative of South Africa to the UN Agencies
South African Embassy
Via Tanaro, 14
00198 Rome
Italy
Phone: +39 3920389875
Email: rampedi@sudafrica.it

THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA - L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE - LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA

Alternate(s)
Ms Elisaveta PANOVSKA
Chargé d'Affaires
Alternate Permanent Representative
Embassy of The former Yugoslav Republic of Macedonia to the Holy See
Permanent Representation to FAO
Via di Porta Cavalleggeri, 143
00165 Rome
Italy
Email: mission.fao@mfa.gov.mk

TIMOR-LESTE

Delegate
Mr NELSON SANTOS
Ambassador
Embassy of Timor-Leste in Belgium
Avenue de Tervuren 102
1040 Bruxelles
Belgium
Phone: +32 27347693

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Delegate
Ms Christine DAWSON
Deputy Assistant Secretary for the Environment
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20521
Email: dawsoncl@state.gov

Alternate(s)
Ms Catherine KARR-COLQUE
Foreign Affairs Officer
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20521
Email: karr-colquecj@state.gov

Ms Mayra CALDERA
International Trade Specialist
Department of Agriculture
1400 Independence Ave SW #5963S
Washington DC 20250
Email: mayra.caldera@fas.usda.gov

Mr David HEGWOOD
Senior Food Security Advisor
US Agency for International Development
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington DC 20004
Email: dhegwood@usaid.gov

Ms Katlyn SCHOLL
Foreign Affairs Officer
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20521
Email: schollkm@state.gov

Ms Neha SHETH
Attorney Advisor
Department of State
2201 C Street NW
Washington DC 20520
Email: shethn@state.gov

Mr Robert MEARKLE
Political/Economic Officer
United States Mission to the United Nations Agencies
Via Boncompagni 2
00187 Rome
Italy
Phone: +39 0646743528
Email: MearkleR@state.gov

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

REPRESENTANTES DE NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

SECRETARIAT FOR THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY
SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
SECRETARÍA DEL CONVENIO SOBRE LA DIVERSIDAD BIOLÓGICA

Ms Kathryn GARFORTH
Programme Officer, Access and Benefit-sharing
Nagoya Protocol Unit
Secretariat of the Convention on Biological Diversity
413 St. Jacques Street West, Suite 800
Montreal QC H2Y 1N9
Canada
Phone: +1 5142877030
Email: kathryn.garforth@cbd.int

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - WORLD CONSERVATION MONITORING CENTRE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT- CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA CONSERVATION
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE- CENTRO MUNDIAL DE VIGILANCIA DE LA CONSERVACIÓN

Ms Marieta SAKALIAN
Senior Liaison Officer (CGIAR/FAO)
Division of Environmental Policy Implementation
United Nations Environment Programme
c/o FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Email: Marieta.Sakalian@unep.org; Marieta.Sakalian@fao.org

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA PROPRIEDAD INTELECTUAL

Mr Claudio CHIAROLLA
Legal Officer
World Intellectual Property Organization
34, chemin des Colombettes
CH-1211 Geneva 20
Switzerland
Email: Claudio.chiarolla@wipo.int

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
REPRESENTANTES DE NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

CONSULTATIVE GROUP ON INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH
GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
GRUPO CONSULTIVO SOBRE INVESTIGACIÓN AGRÍCOLA INTERNACIONAL

Mr Frank RIJSBERMAN
Chief Executive Officer
Consortium of International Agricultural Research Centers
1000 Avenue Agropolis
34394 Montpellier
France
Email: f.rijsberman@cgiar.org

Mr Rodrigo SARA
Legal Officer
Consortium of International Agricultural Research Centers
1000 Avenue Agropolis
34394 Montpellier
France
Email: r.sara@cgiar.org

Ms Ann TUTWILER
Director General
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari, 472/a
00057 Maccarese
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118202
Email: a.tutwiler@cgiar.org

Mr Toby HODGKIN
Honorary Fellow
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari, 472/a
00057 Maccarese
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118212
Email: t.hodgkin@cgiar.org

Mr Michael HALEWOOD
Theme Leader
Policies for Crop and Tree Diversity Management
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118208
Email: m. halewood@cgiar.org

Mr Ronnie VERNOOY
Genetic Resources Policy Specialist
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118294
Email: r.vernooy@cgiar.org

Ms Isabel LÓPEZ NORIEGA
Policy Specialist
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118307
Email: i.lopez@cgiar.org

Ms Ana BEDMAR VILLANUEVA
Research Fellow
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118208
Email: a.bedmar@cgiar.org

Ms Nora CAPOZIO
Communications Specialist
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118333
Email: n.capozio@cgiar.org

Mr Lorenzo MAGGIONI
Scientist, ECPGR Coordinator
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118231
Email: l.maggioni@cgiar.org

Ms Charlotte MASIELLO-RIOME
Head
Communications
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118335
Email: c.masiello-riome@cgiar.org

Ms Nicole Renée DEMERS
Research Assistant
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118269
Email: nicole.demers@cgiar.org

Ms Otieno OTIENO
Associate Expert
Genetic Resources and Food Security Policy
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 61181
Email: g.otieno@cgiar.org

Mr Jan ENGELS
Honorary Research Fellow
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 61181
Email: j.engels@cgiar.org

Ms Sonia DIAS
Research Programme Officer
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 61181
Email: s.dias@cgiar.org

Mr Ehsan DULLOO
Programme Leader, Conservation and Availability Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118404
Email: e.dulloo@cgiar.org

Mr Danny HUNTER
Consultant/Nutrition & Marketing Diversity Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari, 472/a
00057 Maccarese
Rome, Italy
Phone: +39 06 61182304
Email: d.hunter@cgiar.org

Ms Teresa BORRELLI
Research Assistant, Nutrition & Marketing Diversity Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 61182228
Email: t.borrelli@cgiar.org

Ms Alexia PRADES
COGENT Coordinator
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 61182228
Email: a.prades@cgiar.org

Ms Aman SIDHU
Communications Specialist
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118272
Email: a.sidhu@cgiar.org

Ms Imke THORMANN
Research Support Officer
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118295
Email: i.thormann@cgiar.org

Mr Raymond Sognon VODOUHE
Genetic Diversity Specialist for Livelihood Strategies
Bioversity International (CGIAR)
Cotonou
Benin
Email: r.vodouhe@cgiar.org

Mr Shawn LANDERSZ
Consultant
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari, 472/a
00057 Maccarese (Fiumicino), Rome
Italy
Email: shawnlandersz@gmail.com

Ms Naritiana RAKOTONIAINA RANAIVOSON
Directeur Exécutif
Point focal national sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA)
Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE)
Bioversity International (CGIAR)
Lot VI 21 D Bis, Villa Ranorosoa II
Ambatoroka, 101 Antananarivo
Madagascar
Email: naritiana.sage@blueline.mg; sage@blueline.mg

Ms Eve ALLEN
Intern
Bioversity International (CGIAR)
Via Dei Tre Denari 472/a
Maccarese 00057
Rome, Italy
Email: allenbritani@gmail.com

Ms Francesca REMANNING
IP & Legal Manager
International Centre for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA - CGIAR)
Dalia Building 2nd Floor
Bashir El Kassar Street, Verdun
1108-2010 Beirut, Lebanon
Email: f.remanning@cgiar.org

Mr Michael T. ABBERTON
Head
Genetic Resources Centre
International Institute of Tropical Agriculture (IITA - CGIAR)
Headquarters and West Africa Hub
PMB 5320, Oyo Road
Ibadan, Oyo State
Nigeria
Phone: +234 2 7517472
Fax: +44 208 7113786
Email: M.Abberton@cgiar.org

Mr Jarett ABRAMSON
Intellectual Property Counsel
International Maize and Wheat Improvement Center (CIMMYT - CGIAR)
Carretera México Veracruz Km. 45 Col. El Batán
Texcoco, Edo. de México 56237
Mexico
Phone: +52 55 5804 2004 (x 1197)
Email: j.abramson@cgiar.org

Mr David ELLIS
Head of Genebank and Program Leader - Conserving Biodiversity for the Future
International Potato Center (CIP - CGIAR)
Av. La Molina 1895, La Molina
Lima 12
Peru
Email: d.ellis@cgiar.org

Mr Selim Erdil GUVENER
Attorney at law / Compliance & Intellectual Assets Manager
International Potato Center (CIP - CGIAR)
Av. La Molina 1895, La Molina
Lima 12
Peru
Email: s.guvener@cgiar.org

Mr Colin KHOURY
Research Scientist
International Center for Tropical Agriculture (CIAT - CGIAR)
Km 17, Recta Cali-Palmira
Apartado Aereo 6713
763537Cali
Colombia
Email: c.khoury@cgiar.org

Mr Bodo RAATZ
Bean Geneticist
International Center for Tropical Agriculture (CIAT - CGIAR)
Km 17, Recta Cali-Palmira
Apartado Aereo 6713
763537Cali
Colombia
Phone: +57 2 4450078
Email: b.raatz@cgiar.org

Mr Francis MAHIA
Legal Officer
International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF - CGIAR)
UN Avenue, Gigiri
00100 Nairobi
Kenya
Email: f.mahia@cgiar.org

Ms Alice MUCHUGI
Genetic Resources Unit Manager
International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF - CGIAR)
UN Avenue, Gigiri
00100 Nairobi
Kenya
Email: a.muchugi@cgiar.org

Mr Robert ZEIGLER
Director General
International Rice Research Institute (IRRI - CGIAR)
Los Baños, Laguna
DAPO Box 7777
Metro Manila
Philippines
Email: r.zeigler@irri.org

GLOBAL CROP DIVERSITY TRUST
FOND FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ VÉGÉTAL
FONDO MUNDIAL PARA LA DIVERSIDAD DE CULTIVOS

Ms Marie HAGA
Executive Director
Global Crop Diversity Trust
Platz der Vereinten Nationen 7
53113 Bonn
Germany
Phone: +49 22885427122
Email: marie.haga@croptrust.org

Mr Walter FUST
Chairperson
Executive Board
Global Crop Diversity Trust
Platz der Vereinten Nationen 7
53113 Bonn
Germany
Email: executiveboard@croptrust.org

Mr Luigi GUARINO
Senior Scientist
Global Crop Diversity Trust
Platz der Vereinten Nationen 7
53113 Bonn
Germany
Phone: +49 22885427122
Email: luigi.guarino@croptrust.org

Mr Hannes DEMPEWOLF
Scientist
Global Crop Diversity Trust
Platz der Vereinten Nationen 7
53113 Bonn
Germany
Phone: +49 22885427122
Email: hannes.dempewolf@croptrust.org

INTERNATIONAL CENTRE FOR BIOSALINE AGRICULTURE

Ms Ismahane ELOUAFI
Director General
International Centre for Biosaline Agriculture
Academic City
Al Ain Road, Al Ruwayyah
Near Zayed University
P.O. Box 14660
Dubai
United Arab Emirates
Phone: +971 43363158
Fax: +971 43363159
Email: I.elouafi@biosaline.org.ae

INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS
UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
UNIÓN INTERNACIONAL PARA LA PROTECCIÓN DE LAS OBTENCIONES VEGETALES

Mr Peter BUTTON
Vice Secretary-General
International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV)
34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20
Switzerland
Phone: +41 223388672
Email: Peter.Button@upov.int

Mr Jun KOIDE
Technical/Regional Officer (Asia)
International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV)
34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20
Switzerland
Phone: +41 223387442
Email: jun.koide@upov.int

MEDITERRANEAN AGRONOMIC INSTITUTE OF BARI

Ms Generosa CALABRESE
Scientific Administrator
Mediterranean Agronomic Institute of Bari
Via Ceglie, 9
Valenzano (BA) 70010
Italy
Email: calabrese@iamb.it

NORDIC GENETIC RESOURCE CENTER

Mr Arni BRAGASON
Director
Nordic Genetic Resource Center
Smedjevägen 3
Alnarp SE-23053
Sweden
Phone: +46 40536644
Email: arni.bragason@nordgen.org

SOUTH CENTRE
CENTRE SUD
CENTRO DEL SUR

Mr Carlos M. CORREA
Special Adviser on Trade and Intellectual Property
South Centre
17-19 chemin du Champ d'Anier
CP 228
1211 Geneva 19
Switzerland
Email: south@southcentre.int

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY
COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL ÁFRICA AUSTRAL

Mr Paul MUNYENYEMBE
Head
SADC Plant Genetic Resources Centre (SPGRC)
Private Bag CH6
ZA 15302 Lusaka,
Zambia
Phone: +260 211 233391/2 - 233815 - 213816
Fax: +260 211 233746
Email: spgrc@zamnet.zm

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO-GUBERNAMENTALES

ACTION GROUP ON EROSION, TECHNOLOGY AND CONCENTRATION
GROUPE D'ACTION SUR L'ÉROSION, LA TECHNOLOGIE ET LA CONCENTRATION
GRUPO DE ACCIÓN SOBRE EROSIÓN, TECNOLOGÍA Y CONCENTRACIÓN

Mr Pat MOONEY
Executive Director
ETC Group
206-180 Metcalfe Street
Ottawa
Canada K1P2P5
Email: mooney@etcgroup.org

Mr Faris AHMED
ETC Group
123 Range Road
Ottawa
Canada K1N 8J7
Email: fahmed@usc-canada.org

Ms Geneviève GROSSENBACHER
ETC Group
3-136 Churchill
Gatineau, Qc
Canada J8L 1V9
Email: genevieve@usc-canada.org

ADDIS ABABA UNIVERSITY

Mr Zelalem GEBRE EGZIABHER
Research Scientist
Addis Ababa University
Pasteur Square
Addis Ketema Sub City
P.O. Box 1629
Addis Ababa
Ethiopia
Email: zolata36@gmail.com; woldemerkorios@yahoo.com

AFRICAN CENTRE FOR BIODIVERSITY

Ms Mariam MAYET
Executive Director
African Centre for Biodiversity
13 The Braids Road
Emmarentia, Johannesburg 2195
South Africa
Phone: +27 11 6460699
Email: mariam@acbio.org.za

Ms Sabrina Nafisa SUFIANI
Researcher
African Centre for Biodiversity
Plot No. 16, Kisota
Soko Maziwa-Kigamboni
Dar es Salaam
Tanzania
Phone: +255 714 089 834
Email: sabrina@acbio.org.za

ARIZONA STATE UNIVERSITY

Mr Eric WELCH
Professor
Arizona State University
University Center, 411 N.
Central Ave, Room 463
85004 Phoenix
United States of America
Email: EricWelch@asu.edu

BAYER CROPSCIENCE NV

Mr Frank MICHIELS
Plant Variety Protection & Clearance Manager
Bayer CropScience NV
Technologiepark 38
Zwijnaarde (Gent) 9052
Belgium
Email: Frank.Michiels@bayer.com

BIODIVERSITY EXCHANGE AND DISSEMINATION OF EXPERIENCES
BIODIVERSITÉ, ÉCHANGES ET DIFFUSION D'EXPÉRIENCES

Mr Robert BRAC DE LA PERRIERE
Coordinateur
Biodiversité, échanges et diffusion d'expériences (BEDE)
47 Place du Millénaire
34000 Montpellier
France
Email: brac@bede-asso.org

BREAD FOR THE WORLD

Mr Stig TANZMANN
Policy Advisor Agriculture and Rural Development
Protestant Development Service
Bread for the World
Caroline-Michaelis-Straße 1
10115 Berlin
Germany
Email: stig.tanzmann@brot-fuer-die-welt.de

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

M. Selim LOUAFI
Senior Research Fellow
Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Avenue Agropolis
34398 Montpellier Cedex 5
France
Phone: selim.louafi@cirad.fr

COMMUNITY TECHNOLOGY DEVELOPMENT TRUST

Mr Patrick KASASA
Agro-Biodiversity Manager
ommunity Technology Development Trust
286 Northway Road
Prospect - Waterfalls
Harare
Zimbabwe
Email: patrick@ctdt.co.zw

Mr Regis MAFURATIDZE
Policy and Advocacy Manager
Community Technology Development Trust
286 Northway Road
Prospect - Waterfalls
Harare
Zimbabwe
Email: rmafuratidze@ctdt.co.zw

Mr Andrew MUSHITA
Executive Director
Community Technology Development Trust
286 Northway Road
Prospect - Waterfalls
Harare
Zimbabwe
Email: andrew@ctdt.co.zw

CSO PEACE SEED

Ms Chiaki HAMAGUCHI
Co-representative
CSO Peace Seed
2139-1 Sawa
Katori-Shi, Chiba 287-0105
Japan
Email: contact@peaceseed.org

Mr SUNG WOONG JUNG
CSO Peace Seed

DEVELOPMENT FUND

Mr Sergio Romeo ALONZO RECINOS
Coordinador Regional del Programa Colaborativo de Fitomejoramiento Participativo en Mesoamerica
Development Fund
9 AV 7-82 Zona 1 Chiantla
13002 Huehuetenango
Guatemala
Email: alonzo.sergio@gmail.com

Mr Teshome Hunduma MULESA
Policy Advisor in Agricultural Biodiversity
The Development Fund of Norway
Mariboes gate 8
0183 Oslo
Norway
Phone: +47 23109564
Fax: + 47 23109601
Email: teshome@utviklingsfond

DUPONT/PIONEER

Mr Bradley KURTZ
Senior Research Manager
DuPont Pioneer
8305 NW 62nd Ave
PO Box 7060
Johnston, Iowa 50131
United States of America
Phone: +1 515535-5920
Email: bradley.kurtz@pioneer.com

ECOLOMICS INTERNATIONAL

Ms Noriko YAJIMA
Research Director
EcoLomics International
16 bd des Philosophes, 6th floor
1205 Geneva
Switzerland
Email: nikkiyaji@gmail.com

EDINBURGH UNIVERSITY

Ms Elisa MORGERA
University Professor
University of Edinburgh School of Law
Old College, South Bridge
EH8 9YL Edinburgh
United Kingdom
Email: elisa.morgera@ed.ac.uk

Ms Louisa PARKS
University Lecturer
University of Lincoln
15 Justinian Way
Lincoln LN6 9YZ
United Kingdom
Email: LParks@lincoln.ac.uk

EUROPEAN SEED ASSOCIATION

Mr Garlich VON ESSEN
Secretary General
European Seed Association
Rue du Luxembourg 23
1000 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 432863/7432860
Email: vonEssen@euroseed.org

Ms Szonja CSÖRGO
Director
Intellectual Property and Legal Affairs
European Seed Association
Rue du Luxembourg 23
1000 Brussels
Belgium
Email: szonjacsorgo@euroseed.eu

FRIDTJOF NANSEN INSTITUTE

Mr Christian Spandet PRIP
Senior Policy Analyst
Fridtjof Nansen Institute
P.O.Box 326
1326 Lysaker
Norway
Email: cp@fni.no

GERMAN PLANT BREEDERS' ASSOCIATION

Ms Alexandra BÖNSCH
Lawyer
German Plant Breeders' Association
Kaufmannstrasse 71-73
53115 Bonn
Germany
Phone: +49 228 9 85 8128
Email: alexandra.boensch@bdp-online.de

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
INSTITUTO INTERNACIONAL DE MEDIO AMBIENTE Y DESARROLLO

Ms Krystyna SWIDERSKA
Principal Researcher
International Institute for Environment and Development
80-86 Gray's Inn Road
London WC1X 8NH
United Kingdom
Email: krystyna.swiderska@iied.org

Mr Alejandro ARGUMEDO
Director of Programmes
Asociacion para la Naturaleza y el Desarrollo Sostenible (ANDES)
Cusco
Perú
Email: alejandro@andes.org.pe

Mr Yiching SONG
Senior Researcher
Centre for Chinese Agricultural Policy
Beijing
China
Email: songyc.ccap@igsnrr.ac.cn

Sr. Nazario QUISPE AMAO
Asociación para la Naturaleza y el Desarrollo Sostenible (ANDES)
Cusco
Perú

Sr. Walter QUISPE HUILLCA
Asociación para la Naturaleza y el Desarrollo Sostenible (ANDES)
Cusco
Perú

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Ms Sandra GAGNON
Writer
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: sandra@iisd.org

Mr Stefano JUNGCURT
Writer
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: Stefan@iisd.org

Ms Elaine De La Rosa LIMJOCO
Logistics Coordinator
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: elaine@iisd.org

Mr Michail MOUZOURAKIS
Digital Editor
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: mike@iisd.org

Ms Elisavet TSIOUMANI
Team Leader
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: elsa@iisd.org

Mr Asterios TSIOUMANIS
Writer
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
New York 10022
USA
Email: Asterios@iisd.org

INTERNATIONAL PLANNING COMMITTEE FOR FOOD SOVEREIGNTY
COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
COMITÉ INTERNACIONAL DE PLANIFICACIÓN PARA LA SOBERANÍA ALIMENTARIA

Mr Metogbe Omer Richard AGOLIGAN
Synergie Paysanne
Benin
Email: omeragoligan@yahoo.fr

Mr Mauro CONTI
Centro Internazionale Crocevia
Italy
Email: ipc-cip@foodsovereignty.org

Mr Antonio GONZÁLEZ
Representant
Movimento Agroecologico de Latino America y Caribe (MAELA)
Guatemala
Email: atunkuljay@gmail.com

Ms Benedetta MERLO
Centro Internazionale Crocevia
Rome
Italy
Email: b.merlo@croceviaterra.it

Ms Sofia MONSALVE
Responsible Access to Natural Resouces Programme
Food First Action Network
Heidelberg
Germany
Email: Monsalve@fian.org

Mr Alihou NDYAIE
Association Sénégalaise de Producteurs de Semences Paysannes
Sénégal
Email: nalihou@yahoo.fr

Mr Antonio ONORATI
President
Centro Internazionale CROCEVIA
Via Tuscolana 1111
00100 Roma
Italy
Email: antonio.onorati48@gmail.com

Ms Lorenza PAOLONI
Lawyer
Centro Internazionale Crocevia
Italia
Email: lorenza.paoloni@unimol.it

Ms Maria Noel SALGADO
Movimento Agroecologico de Latino America y Caribe (MAELA)
Uruguay
Email: zr.agroecologia@gmail.com

Mr Nicolas VERHAGEN
LVC Staff
Civil Society Mechanism
Netherlands
Email: romeprocess@gmail.com

INTERNATIONAL SEED FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES

Ms Anke VAN DEN HURK
Deputy Director
International Seed Federation
Plantum
Vossenburchkade 68
2805 PC Gouda
The Netherlands
Phone: +31 182688668
Fax: +31 182688667
Email: a.vandenhurk@plantum.nl

Mr Thomas NICKSON
International Policy Lead
International Seed Federation
Monsanto Law E1NH
800 North Lindbergh Blvd
St. Louis, Missouri 63167
United States
Phone: +1 3146942179
Fax: +1 3146941622
Email: thomas.nickson@monsanto.com

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
UNIÓN INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DE LA NATURALEZA

Mr Nigel MAXTED
Professor at the University of Birmingham
IUCN SSC co-chair of the Crop Wild Relative Specialist Group
International Union for Conservation of Nature
School of Biosciences
University of Birmingham
Birmingham B15 2T
United Kingdom
Email: n.maxted@bham.ac.uk; nigel.maxted@dial.pipex.com

LA VIA CAMPESINA

Mr Arifin Fuat ARIFIN FUAT
La Via Campesina
Indonesia
Email: romeprocess@gmail.com

Ms Iris BORIANNE
La Via Campesina
France
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Pierluigi BOZZI
La Via Campesina
Via della Camilluccia 741
00135 Rome
Italy
Email: p.bozzi@yahoo.it

Mr Wellington N. DELMAH

Mr Andrea FERRANTE
Farmer
La Via Campesina
Italy
Email: a.ferrante@aiab.it

Ms Martine FERRE
La Via Campesina
France
Email: martineferre@yahoo.fr

Ms Sandra GASBARRI
La Via Campesina
Italy
Email: romeprocess@gmail.com

Ms Irene GREEN QUINTANA
La Via Campesina
Spain
Email: romeprocess@gmail.com

Ms Chantal JACOVETTI
La Via Campesina
France
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Tanmai JOSHI
La Via Campesina
India
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Guy KASTLER
La Via Campesina
Cazalens, 81
Brens
France
Phone: +33 0563417286
Email: guy.kastler@wanadoo.fr; guy@semencespaysannes.org

Mr Sebastian KUSSMANN
La Via Campesina
Germany
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Ivan MAMMANA
La Via Campesina
Italy
Email: ivan@eurovia.org

Ms Audrey MOUYSSET
La Via Campesina
France
Email: aoudri@yahoo.fr

Ms Asli OCAL
La Via Campesina
Turkey
Email: romeprocess@gmail.com

Ms Veena PILLAI
La Via Campesina
Spain
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Alejandro RAMOS
La Via Campesina
Spain
Email: ramospedragosa@gmail.com

Ms Annabelle ROZENN
La Via Campesina
France
Email: romeprocess@gmail.com

Mr Gilberto SCHNEIDER
La Via Campesina
Chile
Email: romeprocess@gmail.com

OXFAM NOVIB

Ms Anita DOHAR
Researcher, Seeds Programme
Oxfam Novib
Mauritskade 9
P.O. Box 30919
The Hague 2500 GX
The Netherlands
Email: Anita.Dohar@oxfamnovib.nl

Ms Gigi MANICAD
Senior Programme Manager, Seeds Programme
Oxfam Novib
Mauritskade 9
P.O. Box 30919
The Hague 2500 GX
The Netherlands
Email: Gigi.Manicad@oxfamnovib.nl

Mr Bertram ZAGEMA
Policy Advisor, Seeds Programme
Oxfam Novib
Mauritskade 9
P.O. Box 30919
The Hague 2500 GX
The Netherlands
Email: Bertram.Zagema@oxfamnovib.nl

RYUKOKU UNIVERSITY

Mr Yoshiaki NISHIKAWA
Professor
Ryukoku University
67 Fukakusa-Tsukamoto, Fushimi
612-8577 Kyoto
Japan
Email: nishikawa@econ.ryukoku.ac.jp

SOUTHEAST ASIAN REGIONAL INITIATIVES FOR COMMUNITY EMPOWERMENT

Ms Normita G. IGNACIO
Execitive Director
Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
14-D Maalalahanin Street
Teachers Village, Diliman
1101 Quezon City
Philippines
Phone: +63 2 9226710 - 4347629
Email: searice@searice.org.ph

SYNGENTA

Mr Michael MUSCHICK
Head Germplasm Legal & IP
Syngenta
Schwarzwaldallee 215
CH-4002 Basel
Switzerland
Phone: +41 613239481
Email: michael.muschick@syngenta.com

THE BERNE DECLARATION

Mr Francois MEIENBERG
Campaign Director
The Berne Declaration
Dienerstrasse 12
8026 Zurich
Switzerland
Email: food@evb.ch

Ms Laura SOMMER
Campaign Assistant
The Berne Declaration
Dienerstrasse 12
8026 Zurich
Switzerland
Email: laura.sommer@evb.ch

Mr Laurent GABERELL
Expert
The Berne Declaration
Dienerstrasse 12
8026 Zurich
Switzerland
Email: laurent.gaberell@gmail.com

THIRD WORLD NETWORK

Mr Edward HAMMOND
Third World Network
131 Jalan Macalister
Penang 10400
Malaysia
Email: eh@pricklyresearch.com

Ms Sangeeta SHASHIKANT
Third World Network
36, rue de Lausanne
Geneva 1201
Switzerland
Email: ssangeetash@gmail.com

UNIVERSITÀ POLITECNICA DELLE MARCHE

Ms Elisa BELLUCCI
Department of Agricultural
Food and Environmental Sciences
Università Politecnica delle Marche
Via Brecce Bianche
60131 Ancona
Italy
Email: e.bellucci@univpm.it

Mr Roberto PAPA
Professor
Dipartimento di Scienze Agrarie, Alimentari e Ambientali
Università Politecnica delle Marche
Via Brecce Bianche,
60131 Ancona
Italy
Phone: +39-0712204984 280
Email: r.papa@univpm.it

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Ms Christine FRISON
Legal Research Fellow
Centre for Philosophy of Law
Université Catholique de Louvain
2 Place Montesquieu
B 1348, Louvain-la-Neuve
Belgium
CPDR, Collège Thomas More, Bte 15
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgium
Phone: +32 473886873
Email: Christine@qalpit.com

UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

Ms Emily MARDEN
Research Associate
University of British Columbia
Allard School of Law
1822 East Mall
Vancouver
Canada V6T 1Z1
Email: Emily.marden@gmail.com

UNIVERISITY OF MINNESOTA

Ms Sheryl D. BREEN
Associate Professor of Political Science
University of Minnesota, Morris
600 E 4th St
Morris, MN 56267
United States of America
Phone: +1 320-589-6206
Email: breens@morris.umn.edu

UNIVERSITY OF TSUKUBA

Mr Makato KAWASE
Professor
Faculty of Life and Enviromental Sciences
Director
International Exchange Support Division of Global Commons
University of Tsukuba
1-1-1 Tennodai
305-8602 Tsukuba, Ibaraki
Japan
Phone: +81 298536988
Fax: +81 298536988
Email: kawase.makoto.gf@u.tsukuba.ac.jp

VEREIN ARCHE NOAH, GESELLSCHAFT ZUR ERHALTUNG UND VERBREITUNG DER KULTURPFLANZENVIELFALT

Mrs Fulya BATUR
Policy Officer
VEREIN ARCHE NOAH
Gesellschaft zur Erhaltung und Verbreitung der Kulturpflanzenvielfalt
Oberestrasse, 40
Schiltern 3553
Austria
Email: fulya.batur@arche-noah.at

THE FOOD A AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

LA ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN

AGRICULTURAL AND CONSUMER PROTECTION DEPARTMENT

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

DEPARTAMENTO DE AGRICULTURA Y PROTECCIÓN DEL CONSUMIDOR

Mr Ren WANG
Assistant Director-General
Agricultural and Consumer Protection Department
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054523
Email: ren.wang@fao.org

COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMISIÓN DE RECURSOS GENÉTICOS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA

Mr Dan LESKIEN
Senior Liaison Officer
Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organziation of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054666
Email: dan.leskien@fao.org

Ms Nathalie BRAMUCCI
Clerk
Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organziation of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657053248
Email: nathalie.bramucci@fao.org

GLOBAL FORUM ON AGRICULTURAL RESEARCH
FORUM MONDIAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE
FORO GLOBAL DE INVESTIGACIÓN AGROPECUARIA

Mr Mark HOLDERNESS
Executive Secretary
Global Forum on Agricultural Research (GFAR)
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055047
Email: mark.holderness@fao.org

Mrs Juanita CHAVES POSADA
Consultant
Global Forum on Agricultural Research
Food and Agriculture Organziation of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Email: juanita.chaves@fao.org

GENERAL LEGAL AFFAIRS BRANCH
SOUS-DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES
SUBDIVISIÓN DE ASUNTOS JURÍDICOS GENERALES

Mr Antonio TAVARES
Legal Councel
Office of the Legal Councel
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06570 55132
Email: antonio.tavares@fao.org

Ms Annick VAN HOUTTE
Senior Legal Officer
General Legal Affairs Branch
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06570 54287
Email: annick.vanhoutte@fao.org

SECRETARIAT OF THE INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE
SECRÉTARIAT DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
SECRETARÍA DEL TRATADO INTERNACIONAL SOBRE LOS RECURSOS FITOGENÉTICOS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA

Mr Shakeel BHATTI
Secretary
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657053441
Fax: +39 0657053057
Email: shakeel.bhatti@fao.org

Mr Ruaraidh Sackville HAMILTON
Senior Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Fax: +39 0657053057
Email: ruaraidh.hamilton@fao.org

Mr Kent NNADOZIE
Senior Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +1 5147646359
Fax: +39 0657053057
Email: kent.nnadozie@fao.org

Mr Mario MARINO
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055084
Fax: +39 0657053057
Email: mario.marino@fao.org

Mr Álvaro TOLEDO CHÁVARRI
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054497
Fax: +39 0657053057
Email: alvaro.toledo@fao.org

Mr Francisco LÓPEZ MARTÍN
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056343
Fax: +39 0657053057
Email: francisco.lopez@fao.org

Ms Aya IDEMITSU
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657053366
Fax: +39 0657053057
Email: aya.idemitsu@fao.org

Mr Daniele MANZELLA
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056180
Fax: +39 0657053057
Email: daniele.manzella@fao.org

Mr Tobias KIENE
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055586
Fax: +39 0657053057
Email: tobias.kiene@fao.org

Ms Mary Jane RAMOS DELACRUZ
Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone:+39 06570 54273
Fax: +39 0657053057
Email: maryjane.ramosdelacruz@fao.org

EXPERTS AND CONSULTANTS
EXPERTS ET CONSULTANTS
EXPERTOS Y CONSULTORES

Mr Peter HILLERY
Senior Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054475
Fax: +39 0657053057
Email: peter.hillery@fao.org

Mr Clive STANNARD
Senior Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
10, rue St. Mary
04300 Forcalquier
France
Phone: +33 961362129
Email: clive@stannard.info

Mr Marco MARSELLA
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 068418147
Email: m.marsella@itworks.it

Ms Rodica LEAHU
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054369
Fax: +39 0657053057
Email: rodica.leahu@fao.org

Ms Nina MOELLER
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Email: nina.isabella.moeller@gmail.com

Mr Marc Andreu IRANZO
Senior Manager
Strategy and Operations
Deloitte Consulting
Berkenlaan 8C
Diegem 1831
Belgium
Phone: +32 2 7 49 5755
Email: marndereuiranzo@deloitte.com

Mr Harvey DUTHIE
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Email: HDuthie@ccsfundraising.com

Ms Susana CHUNG
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations

Ms Adriana ALERCIA
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056628
Fax: +39 0657053057
Email: adriana.alercia@fao.org

Mr Gerardo FRANCIONE
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06570 54940
Fax: +39 0657053057
Email: gerardo.francione@fao.org

Ms Zakia SLIMANE TALEB
Consultant
Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 06570 56549
Fax: +39 0657053057
Email: zakia.slimanetaleb@fao.org